

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE
REÇU LE
1 DÉC 1971
DU QUÉBEC

La Presse: la médiation se poursuit

A la demande du premier ministre lui-même et du ministre du travail, M. Jean Cournoyer, les onze syndicats en cause (CSN et FTQ) et La Presse ont accepté de reprendre les négociations en vue de mettre un terme à leur long conflit.

Voir page 6: La Presse

Typiquement hivernal, dit Dorval

La première tempête de neige d'importance à frapper le Québec, cette année, a considérablement ralenti les moyens de transports, en plus de causer de nombreux accidents de la route, dont un qui a fait trois morts.

Selon les météorologistes de Dorval, la tempête qui a officiellement pris fin, hier midi, pour Montréal du moins, a laissé huit pouces de neige sur nos régions.

Dans la région métropolitaine, les différents corps de police ont signalé de nombreux accrochages, mais aucun accident majeur.

Le pire accident est survenu, à un passage à niveau, près de Saint-Lucien, comté de Drummond. Trois personnes qui prenaient place dans une automobile qui est entrée en collision avec le train Rapido, du Canadien National, qui fait la navette entre Québec et Montréal, ont été tuées instantanément. Cet accident est survenu au début de la tempête.

Les victimes sont M. Elphège Rochette, 62 ans, son fils Bernard, 22 ans, et Mme Germaine Payant, 63 ans, tous de Saint-Lucien.

Cette tempête qui a commencé à frapper le Québec, tard lundi soir, a pris naissance dans l'Atlantique, au large de la Caroline. Selon un météorologiste de Dorval, il s'agit là d'une tempête typiquement hivernale. Elle devait être suivie d'une légère chute de neige durant toute la nuit dernière, pour faire place à du temps clair et plus froid.

Hier soir, les diverses routes de la province étaient toujours considérées comme très dangereuses par la Sûreté du Québec. Un porte-parole de la SQ a souligné que la route 20 entre Montréal et Québec était particulièrement touchée à cause des rafales de vent atteignant parfois 50 milles à l'heure.

Au début de la soirée, seuls quelques aduacieux se sont aventurés sur cette route et quelques véhicules ont été immobilisés dans les fossés.

Dans la région de Québec de nombreuses routes secondaires ont été quasiment impraticables durant toute la journée. Les circuits d'autobus urbains ont continué à circuler mais les véhicules accusaient de nombreux retards.

Le traversier reliant Lévis à Québec a repris ses activités en fin d'avant midi, après les avoir interrompues durant quelques heures.

D'autre part, la tempête a entraîné la fermeture de la majorité des écoles dans la région de Québec et de quelques institutions de la ville même.

Les autobus de la compagnie Voyageur ont continué à circuler à travers la province avec des retards allant jusqu'à une heure sur certains trajets. Seule la compagnie Deshaies, qui dessert la rive-sud du Saint-Laurent, dans la région de Nicolet et de Lévis, a cessé ses opérations durant une partie de la journée.

Les trains n'ont pas été affectés par la neige et les convois de banlieues n'avaient que quelques minutes de retard.

Voir page 6: Typiquement



Les Montréalais dans la fange.

(Photo Bernard Lauzé)

La succession britannique est ouverte

L'armée iranienne occupe 3 îles du Golfe persique

TEHERAN (AFP) — Le premier ministre d'Iran, M. Amir Abbas Hoveyda, a annoncé hier devant le Majlis (chambre iranienne des députés), que "les forces armées impériales avaient débarqué à 6h.15 locales sur les deux îles de Grande et Petite Tomb, dans le détroit d'Ormuz et au débouché du Golfe persique et s'étaient également installées sur les positions stratégiques de l'île d'Abou-Moussa", à la suite d'un accord conclu avec le gouvernement britannique.

Le premier ministre a ajouté qu'en vertu de cet accord, "le drapeau iranien avait été hissé sur le mont Alva, sommet le plus élevé de l'île d'Abou-Moussa".

"Ainsi, a déclaré le premier ministre, après quatre-vingts ans de politi-

que colonialiste, qui a empêché l'Iran d'exercer ses droits historiques sur les trois îles, cette souveraineté a néanmoins été restaurée à la suite de longues négociations menées avec le gouvernement britannique".

"Le gouvernement impérial ne cédera aucun de ses droits en ce qui concerne la souveraineté de l'Iran sur l'ensemble du territoire d'Abou-Moussa", a ajouté M. Hoveyda.

L'opération de débarquement des forces iraniennes sur les îles Tomb et Abou-Moussa s'est effectuée avec l'aide du destroyer "Artemise", l'une des unités les plus modernes de la flotte de guerre iranienne, a-t-on indiqué hier soir à Téhéran. Ce sont des fusiliers-marins qui ont été déposés successivement sur l'île de Grande Tomb puis sur celle d'Abou-Moussa, au moyen de péniches de débarquement.

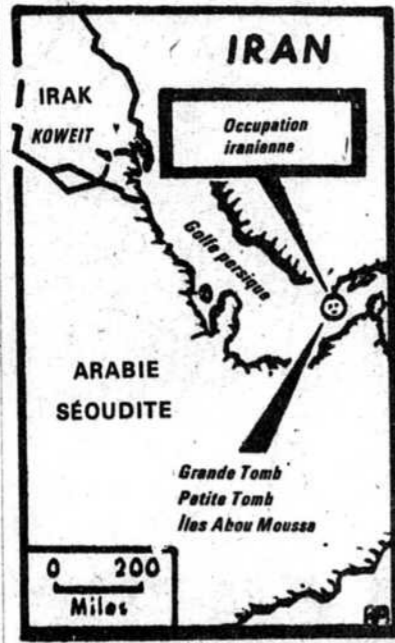
L'occupation de la Petite Tomb, îlot inhabité, a été réalisée par un détachement symbolique qui a planté le drapeau iranien sur l'île et a ensuite rejoint la Grande Tomb où il a établi ses quartiers.

Dans les milieux officiels iraniens, on souligne que l'échange de coups de feu qui s'est produit lors du débarquement sur la Grande Tomb et a provoqué la mort de trois militaires iraniens et de quatre gendarmes de l'émirat de Ras Al-Khayma, résultait d'un "malentendu". Les forces de police de Ras Al-Khayma n'ayant pas été averties des dispositions adoptées en accord avec le gouvernement britannique pour une occupation iranienne de l'île.

La presse iranienne rapporte que les fusiliers-marins ont été accueillis sur l'île d'Abou-Moussa par cheikh Saghar Kassimi, frère de cheikh Khaled, émir de Charjah, et un groupe de notabilités.

Selon les services d'écoutes de la BBC, la radio de Bagdad a annoncé hier soir que l'Irak avait décidé de rompre ses relations diplomatiques avec la Grande-Bretagne et l'Iran à la suite du

Voir page 6: Golfe persique



La réforme fiscale piétine

Le gouvernement songe à appliquer "la clôture"

OTTAWA (d'après CP) — Il est possible que le gouvernement fédéral songe à limiter les débats sur le projet de réforme fiscale en invoquant un règlement très sophistiqué qui n'a pas été utilisé depuis son adoption, en 1969.

Le leader parlementaire des conservateurs aux Communes, M. Gérard W.

Baldwin, et celui du Nouveau parti démocratique, M. Stanley Knowles, ont estimé hier que le gouvernement pourrait utiliser une telle mesure afin de limiter les discussions qui durent déjà depuis 38 jours.

Le débat sur le projet de réforme fiscale a débuté le 7 septembre dernier.

Un aide du leader du gouvernement à la Chambre des communes, M. Allan MacEachen, a déclaré qu'il est possible que le gouvernement invoque le règlement 75-C dans le dessein de limiter les discussions sur le projet controversé.

Voir page 6: La clôture

Ultimatum au Pakistan

Évacuez le Bangla Desh (Mme Gandhi)

LA NOUVELLE DELHI (AFP) — C'est un véritable ultimatum que Mme Gandhi a lancé au Président Yahya Khan en lui demandant hier de donner l'ordre à l'armée pakistanaise d'évacuer le Bangla Desh dans l'intérêt de la paix.

C'est l'opinion des observateurs, après la déclaration du premier ministre indien devant la Chambre haute du parlement.

Ce durcissement est confirmé par le fait que le premier ministre, après avoir laissé entendre que l'évacuation du Pakistan oriental par l'armée pakistanaise constituerait la "meilleure solution", a indiqué que l'Inde et le Bangla Desh devaient se préparer à traverser plusieurs mois difficiles.

Dans son discours, Mme Indira Gandhi a d'autre part publiquement reconnu que son pays accordait son soutien aux partisans sécessionnistes du Pakistan oriental. Cette déclaration ainsi que celle faite hier à la télévision par M. Jagjivan Ram, ministre de la défense, semblent démontrer que l'Inde fournit une aide concrète et désormais avouée, à la Mukti Bahini (armée de libération du Bangla Desh) et considère comme irréversible le mouvement indépendantiste du Pakistan oriental.

Ce durcissement, qui intervient à la suite des "actions défensives" menées par l'armée indienne au Pakistan oriental, est partiellement compensé par l'espoir qu'a placé le ministre de la défense dans une "solution politique".

Dans cette perspective, l'ultimatum voilé adressé par Mme Gandhi au général Yahya Khan pourrait être destiné autant au président pakistanaise qu'aux grandes puissances, et plus particulièrement aux États-Unis. On fait observer à ce propos que la dernière lettre du président Richard Nixon invitait Mme Indira Gandhi à la modération a vivement déplu à la Nouvelle Delhi.

Sur le plan militaire, le général Amir Abdulah Kahn Niazi, commandant des forces pakistanaises, n'hésite pas à parler de "guerre totale" entre l'Inde et le Pakistan. Selon lui, dix divisions indiennes seraient en position le long

de la frontière et "lâteraient" les défenses adverses en plusieurs points, violant ainsi journalièrement la frontière entre les deux États. Elles auraient subi déjà de lourdes pertes de la part des forces pakistanaises qui ont fait de nouveaux prisonniers.

Le village de Kamalpur, en territoire pakistanaise, fait l'objet de féroces combats, annonce-t-on encore de

Dacca où l'on souligne que l'escalade de la guerre continue jour après jour. D'autre part, et toujours selon Dacca, les actes de terrorisme se multiplient. 2.000 rebelles opérant dans la capitale du Pakistan oriental elle-même. En faisant ainsi officiellement état de la guerrilla, on précise encore que si l'Union soviétique et l'Inde n'aidaient pas les

Voir page 6: Mme Gandhi

Laberge invite la FTQ à radicaliser son action

par Gisèle Tremblay

Après avoir dressé un bilan dramatique des conflits de travail survenus au Québec depuis deux ans, le président de la FTQ, M. Louis Laberge, a exhorté

hier soir quelque 2.000 militants de la centrale à revenir aux sources du syndicalisme en transposant leurs luttes isolées et, de ce fait inefficaces, au niveau d'une action politique globale.

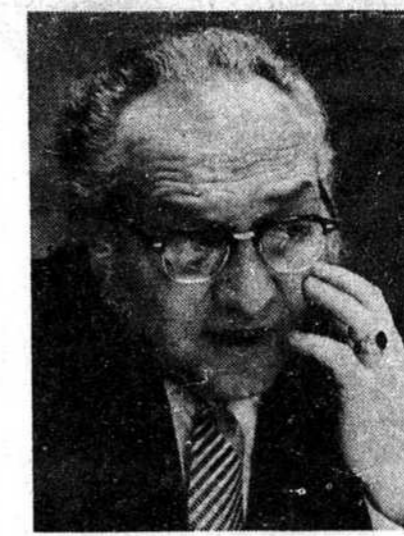
M. Laberge, dont le discours inaugurerait le 12ème congrès biennal de la FTQ, a abandonné d'emblée son texte, qui dans l'édition remise aux congressistes n'a pas moins de 94 pages, pour s'adresser à l'assemblée "à cœur ouvert".

Partout, a dit M. Laberge, à La Presse, à Lucky One, sur les chantiers de construction, à l'Hydro-Québec, à Canadair, la légalité a joué contre les travailleurs: les pouvoirs politique, financier et judiciaire les félicitaient de leur action sans pour autant régler leurs problèmes, ou encore se prévalaient de la loi et de ses faiblesses pour brimer leurs droits.

D'autre part, a observé M. Laberge, les conflits difficiles ont tourné à l'avantage des travailleurs quand ceux-ci, après avoir épuisé les recours légaux, ont osé manifester leur force avec des moyens d'action jugés illégaux.

"Les lois ne sont pas faites pour nous, s'est exclamé le président de la FTQ

Voir page 6: La FTQ



Louis Laberge

Le PNB: une 4ème augmentation consécutive

par Donat Valois, de la PC

OTTAWA — Grâce à une "forte" expansion de l'économie canadienne, le produit national brut s'est accru de \$2.3 milliards pour atteindre le niveau de \$93.7 milliards, au cours du troisième trimestre de l'année courante.

Cette augmentation quelque peu plus grande que celle de \$2 milliards au premier trimestre, reste toutefois considérablement moins élevée que la hausse, exceptionnellement forte, de \$3 milliards réalisée au cours du deuxième trimestre, a fait savoir, hier, Statistique

Canada, à Ottawa.

En terme de pourcentage, le PNB s'est accru de 2.5 pour cent au troisième trimestre, après avoir augmenté de 3.4 et 2.3 pour cent au deuxième et au premier respectivement.

SC souligne qu'une fois éliminée de la valeur des biens et services, la part d'augmentation due au prix, le PNB se trouve augmenté de 1.6 pour cent au troisième trimestre. Ceci constitue la quatrième augmentation substantielle consécutive de la production réelle, note SC.

Le PNB, au troisième trimestre, se trouvait aussi de 10.2 pour cent au-dessus de son niveau du trimestre correspondant de 1970.

Cette forte expansion de l'économie canadienne, cotée au cours des mois de juillet, août et septembre, se poursuit depuis près d'un an.

Au cours du trimestre qui vient de s'écouler, mais dans une proportion moindre qu'au trimestre précédent, la dépense des personnes en consommation de biens et de services a constitué le stimulant principal de la demande.

Cette dépense après avoir grimpé de \$2.144 milliards au deuxième trimestre — 4.2 pour cent — à de nouveau progressé de \$1,068 millions — 2 pour cent — au cours des mois de juillet, août et septembre pour atteindre le niveau de \$4,168 millions.

Au sein de la catégorie des biens, c'est la dépense en biens durables qui a continué à augmenter le plus, les dépenses en meubles et autres ameublements s'accroissant de façon particulièrement importante — 6.4 pour cent —, à cause surtout du niveau très élevé des constructions d'habitation achevées pendant le trimestre.

Quant à la dépense en de nouvelles voitures, elle a progressé de 2.5 pour cent.

Dans la catégorie des biens non durables où une augmentation de 1.6 pour cent a été constatée, les hausses les plus importantes se sont produites dans

les cas des combustibles et de l'électricité, soit 2 pour cent.

Enfin, la dépense en produits alimentaires a augmenté de 1.5 pour cent par rapport à 2.9 au trimestre précédent.

La dépense courante en biens et services du secteur gouvernemental a connu une accélération au troisième trimestre, son augmentation étant de \$624 millions, soit 3.5 pour cent, par rapport à 2.7 au deuxième trimestre.

L'augmentation a été perçue chez les gouvernements provinciaux et municipaux puisque la dépense du gouvernement central a régressé de 6.7 pour cent.

SC souligne, d'autre part, que la construction pour habitation par les entreprises a augmenté de 9.6 pour cent, soit \$404 millions pour atteindre le chiffre de \$4,632 millions au troisième trimestre. Cela représente une augmentation de 40 pour cent par rapport au chiffre enregistré au deuxième trimestre de 1970.

Durant les deux premiers trimestres de l'année, ce sont les constructions de logements simples qui ont enregistré une forte expansion, soit des augmentations de 15 pour cent pour chacun des trimestres.

Voir page 6: Le PNB

ALGÉRIE 2

par LAURENT LAPLANTE

Le Canada face au socialisme algérien

Il fut peut-être un temps où les pays en voie de développement montraient de la reconnaissance à l'endroit de ceux qui leur fournissaient des vivres ou des capitaux. Très vite, cependant, les bénéficiaires d'une quelconque aide extérieure en vinrent à s'interroger sur les "cadeaux" qu'on voulait bien leur faire.

S'agissait-il de les transformer en clients éternels des pays donateurs? S'agissait-il de les détourner d'une solution véritablement autonomiste? Les nourrissait-on au nom d'une vague et méprisante pitié?

Cette première remise en question se doublait bientôt d'une nouvelle série de questions. Les valeurs occidentales, exprimées le plus souvent en termes de développement économique ou industriel, étaient-elles "exportables" sans nuance

et sans modification? La civilisation, ainsi qu'il est convenu de désigner notre mode de vie, avait-elle pour principal objectif d'éveiller les peuples en voie de développement à mille désirs assez peu compatibles avec les habitudes ancestrales ou les lignes de forces traditionnelles? Ne fallait-il pas se demander aussi qu'elles sont les relations entre le secteur économique et le secteur social, entre le progrès industriel et l'essor des ressources humaines?

Toutes ces questions, l'Algérie et le Canada ont eu à les poser. C'est d'ailleurs en y répondant d'une certaine façon qu'on a engagé les relations canado-algériennes dans la voie actuelle. Ainsi, c'est parce qu'on a choisi un type de réponses que l'Agence canadienne de développement international (ACDI) accor-

de une importance croissante à l'Algérie.

S'adressant en mars 1971 au 3ème colloque international de l'Institut de coopération internationale de l'Université d'Ottawa, le président de l'ACDI, M. Paul Gérin-Lajoie, définissait les perspectives canadiennes: "Après expérience, le développement ne se conçoit plus uniquement en terme de quantité de richesses accumulées. Car, à travers cette accumulation nécessaire, nous recherchons toujours une société qui soit à la fois viable et accessible à tous les citoyens. Plus encore, nous cherchons un statut pour l'homme dans la société. La première décennie nous aura ainsi rappelés la jonction obligatoire qu'il faut opérer entre l'économique et le social, et la prépondérance de l'homme dans

toute entreprise économique."

Les décisions canadiennes en ce domaine n'ont pas toutes ce degré élevé d'abstraction et de sérénité! Les impératifs économiques ont pesé lourd dans la volonté canadienne de miser sur l'Algérie et les meilleures démonstrations théoriques n'y changeront rien. D'un côté, le Canada se sent à la merci des imprévisibles volte-face américaines; d'un autre côté, le gouvernement fédéral tient éperdument à manifester de l'intérêt pour l'Afrique francophone.

Il faut comprendre, en effet, que le Canada surveille aujourd'hui toutes les possibilités de commerce avec l'extérieur. M. Pépin l'admettait lui-même volontiers devant ses interlocuteurs algériens "Si nous pouvons faire passer

Voir page 2: Le Canada

Le Canada fait sur l'Algérie un pari considérable

Suite de la première page

nos exportations vers vous de \$30 à \$50, puis à \$100 millions et si nous parvenons à en faire autant avec une gamme de pays, nous dépendrons moins de nos vis-à-vis américains". Ce que ne disait pas M. Pépin, c'est que l'Algérie n'est pas, aux yeux du Canada, un pays comme les autres. Il comporte l'avantage supplémentaire de faire partie d'une francophonie qu'Ottawa tente désespérément de séduire. Dans sa querelle de drapeaux avec le Québec, le gouvernement fédéral a été amené, cahin-caha, à assumer des responsabilités dont il s'était fort bien dispensé jusque-là. C'est fort bien de revendiquer la prépondérance fédérale en matière de relations avec les pays étrangers, mais encore faut-il donner aux partenaires étrangers autant et plus que le Québec. A condition que la contribution fédérale soit importante, il devient possible

de ramener tous les Galons du monde au respect des suprématies fédérales. Le Canada a fait le nécessaire et l'Algérie en bénéficie. Ce nécessaire se chiffre à \$5 millions cette année pour la seule Algérie et à environ \$38 millions répartis sur les cinq prochaines années. Tout n'est cependant pas mercantilisme et mercantilisme dans la réorientation de l'ACDI et dans son amour assez récent pour l'Afrique francophone. Différents motifs plus nobles expliquent, eux aussi, que les pays africains de langue française aient droit aujourd'hui au même traitement que les pays africains reliés au Commonwealth. Certes, il fallait, pour doubler le Québec sur le terrain des relations avec la francophonie, bien montrer aux pays étrangers qu'Ottawa avait plus à offrir et on y est parvenu. Cependant, indépendamment des querelles avec le Québec, Ottawa

avait déjà, semble-t-il, choisi l'Algérie comme un territoire de prédilection. Le Canada fait visiblement sur l'Algérie un pari considérable. La banque canadienne chargée de favoriser les exportations a elle-même déclaré devant les interlocuteurs algériens, par l'entremise de son président, M. Hugh T. Aitken, qu'elle pouvait financer \$30, \$50, \$70 ou \$100 millions d'exportations en direction de l'Algérie. D'autre part, le monde bancaire canadien, même dans sa partie privée la moins sujette à la "conscriptio gouvernementale", mise déjà sur l'Algérie. Les fonctionnaires du ministère fédéral du Commerce notaient, en outre, qu'aucun des hommes d'affaires invités à faire partie de la mission commerciale canadienne n'avait hésité à se joindre au groupe. Il faut voir là autant d'indices d'une confiance canadienne dans les

possibilités de l'Algérie. Pourtant, les Algériens n'y sont pas allés avec le dos de la cuiller. Ils veulent des investissements, mais ils ne les laisseront pas devenir majoritaires dans quelque domaine que ce soit. Ils exigeront, en outre, à côté des investissements et des contributions financières, une aide technique considérable. En d'autres termes, l'Algérie s'intéresse à l'aide technique autant et plus qu'aux investissements. Le pays prend comme attitude qu'il achètera des produits si on l'aide à former des cadres algériens, qu'il achètera le blé canadien si le Canada aide l'Algérie à créer une école d'agriculture, qu'il nouera une entente avec la maison Surveyer, Nenniger et Chênevert, pour ne prendre qu'un exemple, si la société en question accepte "d'implanter un programme d'entraînement et d'assis-

taunce technique au personnel algérien". Ainsi, l'Algérie reconnaît ses besoins du moment, mais elle veille à ne pas rendre la dépendance éternelle. Elle exige des investisseurs qu'ils enseignent à la jeunesse algérienne comment se passer dans l'avenir des capitaux et des compétences de l'étranger. Ce qui mystifie le visiteur canadien qui observe ces "franches et cordiales conversations", c'est que la formule fonctionne! Ces hommes d'affaires, qu'on nous décrit comme "volatiles", comme prompts à déplacer leurs capitaux vers des cieux plus cléments, prennent, avec les coriaces négociateurs algériens, le temps de s'asseoir et de discuter. Bien plus, le gouvernement canadien intervient, par différents organismes nantis de fonds publics, pour faciliter les accords entre les corporations algériennes et les hommes d'affaires canadiens. Si l'homme d'affaires ne parvient pas tout à fait à rencontrer les exigences algériennes, Ottawa donne à l'occasion le coup de pouce nécessaire.

En somme, le Canada reconnaît, au niveau des faits commerciaux, la stabilité et la vigueur du régime politique algérien. Il ne s'agit pas, évidemment, d'un endossement théorique, mais il s'agit bel et bien de relations commerciales privilégiées, d'accords soutenus par des fonds publics canadiens parce que le Canada espère se créer ainsi un interlocuteur stable, fiable, dynamique. Aux yeux du gouvernement et des hommes d'affaires canadiens, le socialisme algérien remplit ces conditions.

Demain: L'avenir de l'Algérie.

Le petit sommet Nixon-Trudeau se tiendra à Washington, lundi

OTTAWA (d'après CP et AFP) — Le président des Etats-Unis, M. Richard Nixon, et le premier ministre du Canada, M. Pierre Elliott Trudeau, se rencontreront le 6 décembre prochain dans la capitale américaine, annonce un communiqué publié simultanément hier à Washington et à Ottawa. Cette rencontre a été décidée "conformément au désir du président Nixon de tenir une série de réunions avec les dirigeants des pays alliés des Etats-Unis", précise ce communiqué. M. Ronald Ziegler, porte-parole de la Maison Blanche, a souligné que ce tête-à-tête

a pour but principal de recueillir les avis du chef du gouvernement canadien concernant les voyages que le président Nixon effectuera en République populaire de Chine, à partir du 21 février 1972, et en URSS, à la fin de mai 1972. Les questions monétaires et commerciales figureront cependant en bonne place à l'ordre du jour des entretiens Nixon-Trudeau, souligne-t-on de source officielle. Lundi, le chef du gouvernement canadien a dit espérer que cette rencontre permettra de résoudre le problème des relations économiques entre le Canada et les USA.

MM. Nixon et Trudeau conféreront dans le bureau ovale du président à la Maison Blanche dans l'après-midi du 6 décembre. Dans la soirée, ils s'entreteniront de nouveau au cours d'un dîner que le président américain donnera en l'honneur de M. Trudeau. Hier, au bureau du premier ministre canadien, on a annoncé que M. Trudeau sera de retour à Ottawa dans la matinée du 7 décembre. La dernière visite officielle de M. Trudeau à la Maison Blanche remonte au printemps de 1969. Quant au président Nixon, il n'est jamais venu à Ottawa, mais il doit y faire une première visite le printemps prochain.

Allocations

Ottawa toujours prêt à négocier

OTTAWA (PC) — Le premier ministre Trudeau a dit, hier aux Communes, qu'il ne peut garantir que les négociations entre Québec et Ottawa seront terminées quand le ministre québécois des affaires sociales M. Claude Castonguay, déposera son projet de loi sur les allocations familiales. Interrogé par le député indépendant de Joliette, M. Roch LaSalle, le chef du gouvernement canadien a refusé de commenter, par ailleurs, la déclaration de M. Castonguay relativement au nouveau régime qui doit entrer en vigueur le 1er mai 1972, à l'intention des quelque 500.000 familles du Québec. M. Trudeau a expliqué qu'il ne connaissait pas les derniers détails de la prise de position du gouvernement dans ce domaine. Il a dit, cependant, que son gouvernement est disposé à poursuivre les négociations avec Québec en vue d'en venir à une entente. M. Castonguay a refusé de dévoiler la date du dépôt du projet de loi sur le nouveau régime d'allocations familiales à l'Assemblée nationale.

M. Trudeau aux Communes:

Le CEC fixe un objectif sans préciser les moyens

OTTAWA (CP) — Tout en admettant que la main-d'œuvre augmente rapidement au pays, le premier ministre, M. Pierre Elliott Trudeau, a refusé hier de se dire d'accord avec l'affirmation du Conseil économique du Canada selon laquelle il faudra créer 1.400.000 nouveaux emplois d'ici à 1975. Au cours d'un débat à la Chambre des Communes, M. Trudeau a déclaré qu'il avait vu le rapport du CEC mais qu'il ne l'avait pas encore étudié en profondeur.

Le rapport, publié lundi à Ottawa, fait remarquer qu'il faudra créer 1.400.000 nouveaux emplois d'ici à 1975 si le Canada veut réduire le chômage au taux de 3,8 pour cent. Le rapport souligne également que le Canada ne peut plus compter sur une augmentation de la demande étrangère pour améliorer la production et réduire le chômage. "La tâche de rapprocher l'économie à son niveau potentiel de production incombe désormais entièrement à l'expansion de la demande intérieure", note le rapport. Au cours d'une brève discussion avec M. Trudeau, le chef de l'opposition, M. Robert Stanfield, a accusé le premier ministre de déformer ses remarques. M. Stanfield a demandé au chef du gouvernement s'il admettait, avec le Conseil économique du Canada, qu'il fallait un taux de croissance de l'économie de 6,5 pour cent par année pour ramener le chômage à un taux inférieur à 4 pour cent. M. Trudeau a répondu qu'il était heureux de voir que le chef de l'opposition ne se préoccupait guère de ce qui pourrait advenir du reste de l'économie.

M. Stanfield a rétorqué qu'il n'avait jamais dit une telle chose. Le chef du Parti progressiste-conservateur a déclaré qu'il ne voulait pas que le premier ministre utilise de telles tactiques afin de déformer ses propos. M. Trudeau a fait valoir que le rapport du CEC fixait des objectifs mais qu'il ne précisait pas comment ils pourraient être atteints. Le Conseil n'a pas spécifié quel degré d'inflation il était prêt à accepter afin qu'on adopte ses recommandations sur la croissance industrielle du pays. Le chef du Nouveau parti démocratique, M. David Lewis, a par ailleurs tenté, sans succès, de provoquer un débat d'urgence sur la stratégie à adopter pour créer des emplois. Sa motion a été rejetée par le président de la Chambre, M. Lucien Lamoureux. M. Lewis a voulu savoir si le gouvernement avait l'intention d'accorder plus d'importance aux industries de transformation et aux services qu'aux industries minières comme moyen d'augmenter les emplois.

faits divers

Deux vols de banque au milieu de la tempête

Deux importants vols de banque ont été commis hier après-midi à Montréal, malgré la tempête de neige qui continuait de s'abattre sur la métropole. Le premier hold-up est survenu vers 15h30 alors que quatre individus masqués et armés de carabines à canons tronqués ont fait irruption à la succursale de la Banque canadienne nationale, située au 805 est, rue Notre-Dame. Pendant que deux des bandits faisaient le guet, deux autres s'emparaient du contenu des tiroirs-caisses en faisant feu sur les serrures. Cinq coups de feu ont été tirés, mais aucune personne n'a été blessée. Les bandits ont pris la fuite à bord d'une automobile volée qu'ils abandonnèrent cependant quelques rues plus loin. Le montant du vol n'a pas été communiqué par la police. Par ailleurs, moins d'une demi-heure après ce vol, quatre bandits armés réussissaient à s'emparer de \$10.000 à la succursale de la Banque impériale de commerce, située au 2350 est, rue Jean-Talon, dans le nord de Montréal. Les deux suspects qui étaient armés de revolvers ont surgi dans la banque vers 14h54 et ont fait rapidement main basse, eux-aussi, sur le contenu des tiroirs-caisses. Aucun coup de feu n'a cependant été tiré à cet endroit. Tout comme dans le premier cas, même procédé de fuite: les voleurs ont utilisé une automobile rouge de marque Chrysler qui avait été rapportée volée, il y a quelques jours. Le véhicule a été retrouvé quelques minutes après le vol sur la 2ème avenue, à Rosemont. Les deux enquêtes ont été confiées à la section des enquêtes criminelles de la police de Montréal.

Le FLQ appuie le projet de la grève 'd'une heure'

"Le Front de Libération du Québec appuie, sans réserve aucune, le projet de grève générale mis de l'avant par le front commun syndical", annonçait hier un communiqué du FLQ envoyé au Devoir par la poste. Dans ce communiqué, écrit sur un papier en apparence identique à celui qu'a utilisé, lundi, la Cellule Narcisse Cardinal qui a revendiqué la paternité de l'attentat à la bombe de jeudi dernier, le FLQ déclare être conscient "que cette grève générale, si elle a lieu, marquera une étape nouvelle dans la participation des masses ouvrières au mouvement de lutte anti-capitaliste et anti-monopoliste déjà amorcé par certains groupes de travailleurs (Ex: le C.A.P. de St-Jacques) et par une fraction de plus en plus large des centrales syndicales (Ex: le Conseil central de Montréal)". Selon le FLQ, "cette proposition de débrayage massif démontre que des secteurs de plus en plus nombreux de la classe ouvrière prennent conscience que les contradictions qui existent, entre, d'une part, les diverses corporations et les ouvriers et, d'autre part, entre l'Etat bourgeois et ces mêmes ouvriers, ne pourront être résolus que par des affrontements de plus en plus nombreux et de plus en plus violents". Le communiqué qui n'est signé par aucune cellule et qui est écrit à la machine avec des caractères rouges, rappelle que la lutte ouvrière pour un Etat de travailleurs doit passer progressivement du stade de la revendication au stade de la confrontation.

La fin d'un cauchemar

JERSEY (AFP) — Les habitants de Jersey poussent un soupir de soulagement: les jurés du tribunal royal de l'île ont mis fin lundi à la carrière monstrueuse d'un émule de Gilles De Rais — le baron noir — qui pendant onze ans avait fait régner la terreur à Jersey en enlevant et en violant femmes et enfants. Edward Paismel, 46 ans, entrepreneur en bâtiment le jour, courant la lande la nuit la tête recouverte d'un masque de démon et d'une periaque de filasse, a été reconnu coupable de treize viols et raptés particulièrement odieux. La sentence sera prononcée demain.

Mars 2, en orbite, a largué une capsule qui a atteint la planète

MOSCOU (AFP) — La sonde interplanétaire soviétique Mars 2, lancée le 19 mai, a atteint le voisinage de la planète rouge samedi dernier, le 27 novembre, après avoir accompli un voyage de 290 millions de milles, annonce dans un communiqué officiel l'agence Tass. La trajectoire de la sonde a été corrigée à trois reprises, le 17 juin, le 20 novembre et le 27 novembre, cette dernière correction ayant eu pour but de faire passer la sonde à 825 milles de Mars. En approchant de Mars, la sonde a largué une capsule contenant une plaque aux armes de l'URSS, qui a atteint la surface de la planète. A la suite du treizième opéré samedi à 20h19, la sonde s'est inscrite sur une orbite dont le point le plus rapproché et le plus éloigné de la surface mar-

tienne sont respectivement à 850 et à 16.000 milles. L'inclinaison de l'orbite sur l'équateur martien est de 48 degrés 54 minutes. La période de révolution de la sonde est de 18 heures. Tous les systèmes et instruments de bord de Mars 2 fonctionnent normalement, indique le communiqué. La sonde interplanétaire Mars 3 poursuit son vol, indique d'autre part le communiqué. Lundi à 18 heures, elle avait parcouru 300 millions de kilomètres et se trouvait à 85 millions de kilomètres de la Terre. Des séances de liaison auront lieu avec Mars 2 et Mars 3 chaque fois que les sondes se trouveront en visibilité directe à partir du territoire soviétique. Le centre des liaisons cosmi-

ques continue à diriger le vol des deux sondes. Les informations reçues par la Terre sont traitées par le centre de coordination et de calculs, indique en conclusion le communiqué. A Washington, les dirigeants de la NASA reconnaissent que l'URSS a sur les Etats-Unis une avance incontestable dans le domaine des sondages interplanétaires. Aussi la nouvelle, de Moscou, selon laquelle la plateforme instrumentée soviétique MARS 2 a déposé l'emblème de l'URSS sur la surface de MARS ne provoque-t-elle aucune surprise véritable à Washington. Cet emblème a été largué à partir de la plateforme qui s'est depuis inscrite sur une orbite elliptique autour de Mars.



Le sac des sorties élégantes

EN CUIR FAÇON LÉZARD pour aller avec vos tenues les plus habillées. Ces sacs ont la jolie apparence du cuir verni dans les tons de noir, blanc et or. A gauche, un sac muni d'un fermoir et d'une garniture dorés, deux courroies. A droite, avec pochette extérieure, garniture dorée et courroie réglable. Chacun \$30.

LOYOLA

JOURNÉE DU QUÉBEC

9:30 hres - Français
Teach-In

11:30 hres - Films
Charlebois

Office National du Film
courts métrages

2:00 hres :
Guy Rocher
sur la démocratisation
des méthodes
d'enseignement.

F.C. Smith Auditorium
1er décembre
Entrée libre
Tout le monde est
bienvenu

LOYOLA

COMMISSION DE CONTRÔLE DES PERMIS D'ALCOOL DU QUÉBEC

AVIS

| | |
|---|--------|
| LAMBROPOULOS, 762 ouest Jean-Talon, Montréal | S.A.M. |
| BRONFMAN, Mitchell "The Steak Pub Ltd" 2193, Ste-Catherine ouest Montréal | S.A.M. |

Toute objection à ces demandes doit être faite par écrit, dûment motivée, dans les 15 jours du présent avis au:

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
Case Postale 200, Place d'Armes, Montréal, P.Q.

Au Canada, ça marche grâce aux programmes de création d'emplois.

Le gouvernement fédéral met \$498 millions à la disposition des Canadiens pour créer de nouveaux emplois. Ça fait beaucoup de pain sur la planche et si vous voulez que ça marche, il est temps d'agir.

Ça marche avec les citoyens
Servez-vous du Programme d'initiatives locales et présentez des projets d'intérêt communautaire aptes à créer de nouveaux emplois.

Ça marche avec les travailleurs
Ceux qui veulent se recycler ou se perfectionner dans leur métier peuvent bénéficier de l'expansion du Programme de formation de la main-d'œuvre. Quant à ceux qui ont peu d'expérience, ils peuvent en acquérir. Le gouvernement fédéral offre une compensation aux employeurs qui créeront des emplois dans le cadre du Programme de formation en cours d'emploi.

Pour plus de détails, renseignez-vous au Centre de Main-d'œuvre du Canada de votre localité.

Au Canada, ça marche.

Main-d'œuvre et Immigration
Otto Lang, ministre

Manpower and Immigration
Otto Lang, Minister

Cette fois pour enlèvement

P. Rose est condamné à la réclusion perpétuelle pour une deuxième fois

Déjà condamné à la détention perpétuelle une première fois en mars dernier, pour le meurtre de Pierre Laporte, Paul Rose s'est vu imposer la même peine hier, pour l'enlèvement de l'ancien ministre du travail.

Ramené en cour pour la "finale" d'un procès d'où il avait été presque constamment absent, le prévenu a réussi à nouveau à provoquer l'ire du juge Fernand Legault qui, à quelques reprises, a interrompu son plaidoyer pour le qualifier de menteur.

Soulignant que s'il y avait un cas de rapt où la peine maximale devait être décernée, c'était bien celui-là, le tribunal a dit avoir vainement tenté de trouver, dans la conduite de l'accusé, le moindre geste humanitaire.

"Je n'ai jamais vu tant de fanatisme

dans un acte criminel, dit-il, et loin de regretter ce que vous avez fait, vous vous en glorifiez encore, comme un héros, un an plus tard."

Précédemment, Rose n'avait pas été des plus tendres pour le tribunal qu'il avait accusé notamment d'avoir consacré l'illégitimité du poste qu'il détenait par l'illégalité constante des décisions qu'il avait prises, tout au long de l'instruction.

"Au cours des dernières semaines, a-t-il dit, vous avez mis en preuve toute la somme des illégalités légales dont vous êtes capable, quand vos intérêts de classe dominante l'exigent."

"Vous avez également fait la preuve, hors de tout doute raisonnable, que la fonction première de vos lois n'a jamais été et ne sera jamais d'assurer la

vie, la liberté, la justice, la paix, l'ordre et la prospérité, mais bien au contraire d'assurer envers et contre toute chose votre paix, votre ordre, et votre prospérité de classe dirigeante, possédante et privilégiée."

Rose a vertement critiqué la façon dont le jury avait été choisi, choix qu'il a qualifié de "pêche miraculeuse de jurés-administrateurs, de jurés-hommes d'affaires, de jurés-directeurs de compagnies. Et même, au surplus, d'un juré qui s'était lui-même déclaré partiel."

Ce qui devait piquer le plus le juge, semble-t-il, c'est lorsque Rose lança: "Et que dire du plaidoyer du président du tribunal, renchérissant sur celui de la Couronne, dans un acharnement incompréhensible à démolir une défense... absente?"

"Et que dire surtout du cri de soulagement du juge à la suite du verdict?"

Là, le tribunal l'arrêta net, en déclarant qu'il n'avait pas poussé ce cri, et que le prévenu n'était qu'un fiéffé menteur.

"Je n'ai pas entendu le verdict, enchaîna alors Rose, mais j'ai quand même eu des échos de votre sale spectacle."

Par la suite, le tribunal devait souligner qu'il était fort ironique d'entendre parler de liberté par un grand héros armé de mitrailleuse qui, avec trois autres hommes, avait réussi à enlever un homme sans défense.

"L'accusé a rétorqué: "Et que dites-vous de vos grands héros armés qui ont kidnappé 400 personnes en une seule nuit, le 17 octobre?"

Pour la Couronne, le procureur spécial Jean-Guy Boilard avait prononcé un réquisitoire d'un trentaine de minutes dans lequel, sans suggérer de peine précise, il avait clairement indiqué que toute clémence était impossible dans un cas pareil. "alors que l'on fait face à un crime abject et lâche, minutieusement prémédité et exécuté avec le même soin des détails."

Dans une cour où il y avait une bonne dizaine de policiers pour surveiller une demi-douzaine de journalistes et deux curieux acharnés qui n'avaient pas voulu manquer cette ultime séance, le représentant du ministère public a souligné lui aussi l'évidente absence de repentir de la part du prévenu, qui semble toujours avoir l'intention d'imposer son propre mode de pensée et sa loi aux autres."

"On ne risque pas des vies d'hommes pour changer de système politique, et il faut rétablir chez nous, a dit Me Boilard, le sentiment de sécurité auquel la population a droit."

les tribunaux

Séquestré et relâché pour \$1,000

Gregory Chandler, un jeune de 23 ans, de Ville Mont-Royal, a expliqué, hier, en cour qu'il avait été enlevé et séquestré par des individus à qui il devait livrer une certaine quantité de drogues.

Témoignant pour la Couronne au procès d'Oscar Chaimovics, l'un des présumés ravisseurs, Chandler a révélé, sous la protection de la cour, que le 7 octobre dernier il avait été séquestré par six individus, dont l'accusé, dans un appartement de la rue Queen Mary et qu'il n'avait été relâché que ses ravisseurs seulement lorsque son père a pu fournir les \$1,000 qu'ils réclamaient, plus tard le même jour.

Interrogé par l'avocat de la défense, le

jeune homme a admis qu'il avait été payé à l'avance pour la drogue qu'il devait fournir aux présumés ravisseurs. Deux de ces derniers sont toujours recherchés par la police tandis que les quatre autres subissent des procès séparés.

Chaimovics est accusé d'avoir kidnappé Chandler, de l'avoir séquestré contre son gré et d'extorsion aux dépens de la victime.

Hier après-midi, le juge Henri Masson-Loranger a été obligé d'ajourner ce procès au 5 janvier lorsqu'on lui a appris que, durant l'heure du déjeuner, Chandler avait été victime d'un accident d'auto et qu'il avait dû recevoir des soins à l'hôpital.

Les 12 pairs de Lanctôt choisis

Le procès de François Lanctôt a été ajourné à lundi, hier, après qu'on eut terminé le choix des douze jurés devant le juge Roger Ouimet qui siège en sa division des assises.

Lanctôt, arrêté à Prévost, dans les Laurentides, en juin 70, a été libéré sous cautionnement la semaine dernière, en même temps que ses coaccusés, Claude Morency et André Roy, c'est-à-dire au lendemain de l'acquiescement de Morency par douze jurés relativement à un vol à main armée commis à l'université de Montréal en mai 70.

Lanctôt, cependant, est accusé de possession d'armes, d'explosifs et d'une machine de photocopier qui aurait été volée. Les autres chefs qui pèsent contre lui pourront faire l'objet d'un autre ou de plusieurs autres procès et c'est cette scission des chefs d'accusa-

tion, tant dans le cas de Morency que dans celui de Lanctôt, qui a été à l'origine de débats violents entre la cour et la défense que représente Me Robert Lemieux.

En tout, 37 candidats-jurés ont été appelés dont les douze choisis. L'un d'entre eux, un homme de 43 ans, a été libéré par le juge Ouimet lorsqu'il fut avéré qu'il ne savait ni lire ni écrire.

Vendredi, le juge Roger Ouimet entendra Me Lemieux, en l'absence des jurés, pour disposer des requêtes préliminaires de la défense. On sait que le juge avait dit à Me Lemieux qu'il pourrait présenter une requête pour la formation d'une commission rogatoire qui se rendrait à Cuba seulement après le choix des jurés.

Lanctôt jouit toujours de sa liberté durant le procès.

Un diagnostic qui coûte \$29,819

L'hôpital Notre-Dame-de-l'Espérance de Saint-Laurent, en banlieue de Montréal, et un de ses médecins, le Dr Rod Théoret, ont été condamnés par la Cour Supérieure à payer \$29,819 parce que le praticien n'a pas diagnostiqué une fracture des côtes d'une patiente.

Mme Eugène Laurent, d'Outremont, s'était blessée en décembre 1966 au cours d'une partie de curling; elle avait glissé sur la glace et avait été transportée à l'hôpital où le Dr Théoret, après l'avoir examinée, a seulement relevé quelques ecchymoses sur la poitrine.

Le médecin lui donna alors des médicaments destinés à soulager la douleur et la renvoya chez elle en lui recommandant cependant de garder le contact avec lui.

Mme Laurent ne devait pas consulter de médecin avant mai 1967, bien qu'elle ait constamment dû faire usage d'analgésiques par la suite.

Un second examen au même hôpital devait alors révéler que Mme Laurent souffrait de fractures des côtes et une intervention chirurgicale a été faite quelques jours plus tard.

Dans son jugement, le juge Paul Langlois a déclaré que le premier examen de la patiente n'avait pas été complet et le diagnostic erroné parce que le Dr Théoret avait omis d'ordonner des radiographies.

Le magistrat a alors accordé des dommages et intérêts totalisant \$39,922, desquels il a cependant supprimé 25 pour cent parce que Mme Laurent a attendu jusqu'au mois de mai avant de consulter un autre médecin.

DES VACANCES AU SOLEIL

Pour vos réservations de voitures, appartements ou villa, écrivez en GUADELOUPE.

CABBES Entreprise de location

No. 15 Résidence Dugazon
Abymes GUADELOUPE (F.W.I.)
Télé: 822405

Appartement meublé
à partir de \$20.00

Location de voitures
à partir de \$7.00

AVIS AUX ABONNÉS DU DEVOIR

À tous nos abonnés de la ville de Québec et de la région.

Pour toutes difficultés concernant le service de distribution à domicile.

Composez
527-0686

L'affaire des nolle prosequi

Le ministère ne facilitera pas l'indemnisation du groupe des 32

par Paul Longpré, de la PC

QUEBEC - Le ministère de la justice n'a pas l'intention de faciliter les procédures d'indemnisation aux 32 personnes qui avaient été accusées en vertu de la loi des mesures d'urgence, de décembre 1970 au 30 avril 1971.

Interrogé à ce sujet par le député péquiste de Maisonneuve, M. Robert Burns, le ministre de la justice a en effet déclaré hier à l'Assemblée nationale qu'il avait eu un entretien avec le protecteur des citoyens, la semaine dernière, pour discuter de ces cas.

"Je puis assurer le député de Maisonneuve que le gouvernement, contrairement à ce qu'il avait fait dans le cas des personnes qui

avaient été détenues, mais non mises en accusation, n'a pas l'intention de reconnaître, en somme, une présomption en faveur de ces personnes."

On se souviendra que le ministère de la justice avait décidé, le 2 septembre, d'utiliser la procédure de "nolle prosequi" à l'endroit de ces personnes, motivant sa décision par le fait que la loi des mesures de guerre était sans effet depuis le 1er mai 1971.

Amené à discuter à nouveau des motivations de cette décision, le ministre déclarait à la Chambre, hier, qu'il aurait été contraire à la vérité de la part du ministère

de déclarer qu'il n'avait pas de preuve à offrir dans ces cas.

"Nous avons des preuves à offrir", a-t-il affirmé, ajoutant que le ministère ne pouvait pas de toute façon retirer tout simplement ses plaintes, cette procédure, à ce stade, n'existant pas dans le code criminel.

D'autre part, M. Choquette a reconnu que cette procédure de nolle prosequi comportait "une certaine ambiguïté, au plan juridique, qui mériterait sans doute d'être éclaircie par le législateur fédéral".

Notant que les personnes visées par cette décision conservent toujours leurs droits de recours de

Suite à la page 6

Un budget supplémentaire de \$132.8 millions dont \$89 millions pour les affaires sociales

QUEBEC (Le Devoir) - Le ministre des finances, M. Raymond Garneau, a déposé hier à l'Assemblée nationale un projet de crédits supplémentaires pour un montant total de \$132.8 millions. S'en dégage quelques points saillants:

- Par rapport aux projections budgétaires du début de l'année, le montant des dépenses prévues pour 1971-1972 est augmenté de \$86.5 millions;
- Le montant des revenus sera de \$50 millions plus élevé que prévu;
- Le budget supplémentaire de \$132 millions sera financé d'une part par l'augmentation des revenus, et d'autre part par l'emprunt de \$75 millions réalisés, il y a une dizaine de jours, sur les marchés financiers canadiens;
- Le programme d'emprunts sur les marchés ordinaires pour 1971-72 ne sera pas augmenté par rapport aux prévisions de mars dernier;
- Le taux de croissance du revenu personnel au Québec s'est accru de 9.1% par rapport aux prévisions de 8.2%.

Devant la Chambre, M. Garneau a indiqué que le budget supplémentaire de \$132.8 millions vise essentiellement à financer les mesures de soutien du revenu et à permettre des travaux additionnels dans le but de combattre le chômage durant l'hiver.

Le budget supplémentaire prévoit notamment des montants additionnels de \$89 millions aux affaires sociales; de \$6.8 millions à l'agriculture et à la colonisation; de \$1 million au haut-commissariat à la jeunesse, aux loisirs et aux sports ainsi que de \$21 millions à la voirie et aux travaux publics.

Des \$89 millions destinés au ministère des affaires sociales, \$79 millions seront affectés à l'application du projet de loi 26 concernant les allocations sociales, \$5 millions aux soins des malades mentaux et \$4 millions au titre de subventions additionnelles aux institutions.

Au chapitre de l'agriculture, le budget supplémentaire permettra de verser pour \$5 millions de subventions aux produc-

teurs de porcs, d'oeufs et de dindons lourds.

Selon le ministre des finances, le budget supplémentaire n'implique aucune augmentation de taxe ni d'emprunt additionnel d'ici la fin de l'année. Il s'est dit convaincu que l'augmentation des revenus et de l'emprunt de \$75 millions suffiront. M. Garneau a cependant souligné que si les conditions du marché demeuraient favorables, le gouvernement pourrait trouver opportun d'anticiper au premier trimestre de 1972 en vue des besoins financiers pour l'année 1972-1973.

Aux crédits initiaux de \$4,151.2 millions, il faut ajouter les mandats spéciaux de \$28.5 millions et le budget supplémentaire de \$132.8 millions pour des crédits totaux de \$4,312.5 millions. Mais par une gymnastique compliquée le ministre des finances arrive à des dépenses probables pour 1971-72 de l'ordre de \$4,237.7 millions.

Au chapitre des revenus, le ministre des finances a également indiqué des changements significatifs. En mars dernier, il prévoyait des revenus de \$3,880.5 millions. La prévision est maintenant de \$3,930.2 millions pour une augmentation de \$49.7 millions.

M. Garneau soutient que l'augmentation des revenus fiscaux du gouvernement reflète les facteurs favorables de la conjoncture depuis le début de l'année. L'augmentation de la production et de la demande globale a atteint ou dépassé les prévisions. Au moment de ces prévisions, le gouvernement prévoyait un taux de croissance du revenu personnel à 9% alors qu'il s'est établi à 9.8% au premier semestre.

Les revenus fiscaux augmentent de \$34.8 millions. L'impôt sur le revenu des particuliers rapportera \$11.5 millions de plus que la prévision originale. La taxe de vente rapportera \$27 millions de plus. Certaines autres taxes donneront également des revenus plus élevés mais l'on prévoit certaines diminutions de revenus notamment au chapitre de l'impôt sur les successions.

Pour ce qui est des revenus provenant du gouvernement fédéral, divers ajustements dans les prévisions concernant

Suite à la page 6

L'enquête sur la Saint-Jean: imprécision des témoignages

La Commission de police du Québec a poursuivi son enquête hier, sur les accusations de brutalité portées contre la police de Montréal, à la suite du dispersement des participants aux fêtes de la Saint-Jean, dans le Vieux-Montréal, le 24 juin dernier.

Le juge Denis Dionne et le commissaire Roméo Courtemanche ont entendu huit témoins, dont deux conseillers syndicaux du Conseil Central de la CSN. Tous les témoins appelés à la barre à la reprise de l'enquête, hier, étaient parmi les animateurs des différents kiosques, mis sur pied par le comité d'organisation des fêtes pour divertir les milliers de participants.

S'ils ont eu des rôles actifs lors de la fête elle-même, les témoins entendus à la demande de Me Ivan Bisailon, procureur de la Commission, ils n'ont pu fournir tellement de précisions sur les actes de brutalité reprochés aux policiers.

Un seul témoin, toutefois, Claude Couillard, 22 ans, étudiant à l'université du Québec, a rapporté un tel acte. Il a raconté avoir été témoin d'un incident impliquant un policier. Le policier en question aurait frappé à trois reprises un détenu, l'atteignant au visage avec ses poings. Selon l'étudiant, le détenu était menotté derrière le dos et il était escorté par deux policiers en direction d'un panier à salade stationné en face de l'hôtel Iroquois, sur la Place Jacques-Cartier.

Interrogé par le procureur de la police de Montréal, Me André Ledoux, le jeune homme a précisé qu'il avait vu cet incident alors qu'il se trouvait à une fenêtre de l'hôtel Iroquois, où le comité d'organisation avait établi son quartier général.

Un autre témoin, Gaétan Tremblay, 28 ans, conseiller syndical de la CSN, a raconté qu'il avait vu deux citoyens aux prises avec des policiers.

M. Tremblay a dit qu'il se dirigeait vers l'est, rue Notre-Dame, et qu'à une certaine de verges de la Place Jacques-Cartier, il a remarqué un cordon de policiers qui bloquait le passage. C'est à ce moment qu'il a vu les deux hommes, qui tentaient de traverser la rue, se faire matraquer par les policiers. Il a précisé que l'un des deux hommes s'était écroulé au sol.

Pressé de questions par le procureur de la Commission, Me Bisailon, M. Tremblay a dit qu'il n'avait pu voir les ma-

traques des policiers, étant trop loin. "Toutefois, a-t-il précisé, les policiers faisaient exactement comme s'ils matraquaient et, à moins qu'il n'ait été victime d'une attaque quelconque" je crois bien que l'homme est tombé sous les coups de la police."

La plupart des autres témoins ont raconté divers incidents mineurs qui se sont produits après le dispersement lui-même. Ils étaient, pour la plupart, à l'intérieur de l'hôtel Iroquois, ou sur d'autres rues, au moment de l'intervention massive des policiers, en fin de soirée.

L'enquête doit se poursuivre encore toute la semaine.

aujourd'hui

- Jusqu'au 3, à l'hôtel Bonaventure, a lieu le 5ème congrès de la Fédération des services sociaux à la famille du Québec.
- Le collège Loyola célèbre aujourd'hui son 75ème anniversaire en français avec une journée du Québec. A cette occasion, M. Guy Rocher, sociologue, prononcera une conférence à 14 heures à l'édifice Bryan, chambre 206.
- De 10h à 22h, au Cegep de Sherbrooke, a lieu un teach-in sur l'avortement.
- A 12h30, à la salle Ovale du Ritz-Carlton, le chef du Crédit social, M. Réal Caouette, s'adresse aux membres du Club Saint-Laurent-Kiwans.
- A 12h30, à la salle Duluth Mackenzie de Reine-Elizabeth, M. William H. Kelly, ancien commissaire de la RCMP, est l'invité de l'Advertising and Sales Executives Club of Montreal. Sujet: "Authorities and Media".
- A compter de 13 heures, à la salle d'exposition de la Place Bonaventure, a lieu le bazar du Montreal Women's Organisation for Rehabilitation Through Training.
- A 17 heures, aux Editions du Jour, lancement d'un ouvrage de Dr Jean-Marc Brunet intitulé "Le coeur et l'alimentation".
- A 18h30, au Club Richelieu-Chomedey, M. Gabriel Loubier prononcera une allocution.
- A 19h30, au 4824 Côte-des-Neiges, l'Institut canadien des affaires internationales organise une conférence publique sur le thème: "Où va la révolution en Amérique latine?"
- A 19h30, au restaurant Sambo, assemblée générale de l'Association des propriétaires de tabagies, de boutiques de variétés et autres.
- A 20 heures, à l'auditorium Le Plateau, panel sur le bill 65 organisé par les infirmières et infirmiers du district XI de l'ALIPQ.
- A 20 heures, au 6020 Wilderton, le Carrefour International organise une soirée d'information sur la guerre au Pakistan.
- A 20 heures, au YWCA, 1355 ouest Dorchester, réunion du Front commun pour l'abrogation des lois sur l'avortement.

VIENT DE PARAITRE... AUX EDITIONS DU JOUR ET AUX EDITIONS ROBERT LAFFONT

ENQUÊTE SUR LA CONCEPTION, LA NAISSANCE ET L'AVORTEMENT

EN COLLABORATION

- Le troisième rapport Kinsey
- Des données importantes sur l'un des problèmes actuels les plus graves: celui de l'avortement provoqué.

En vente partout au prix de \$9.00 - distribue par le Service des Editions du Jour, 1651, Saint-Denis, Montréal 129 - Tél.: 849-8325. (si la ligne est occupée: 2228)

ROBERT LAFFONT

éditorial

Lueurs d'espoir à La Presse

Alors que le conflit de La Presse semblait, il y a à peine trente-six heures, avoir pris une tournure irrémédiablement mauvaise, il s'est produit hier un nouveau déblocage qui permet d'entrevoir la fin prochaine du litige.

M. Marcel Pepin, au nom des syndicats affiliés à la CSN, avait proposé vendredi dernier l'arbitrage exécutoire sur les clauses dites professionnelles qui constituent désormais l'enjeu majeur du conflit. Cette solution a été justement rejetée par l'employeur. En confiant à un arbitre extérieur des questions aussi vitales liées au fonctionnement de l'entreprise, l'employeur eut abdiqué sa responsabilité. Il eut, pour ainsi dire, acquiescé à une tutelle morale qui aurait vraisemblablement été la première étape vers un éventuel désistement total de sa part. L'arbitrage, dans notre régime de relations du travail, est surtout utile pour le règlement de problèmes particuliers découlant de l'application d'une convention collective. En proposant de le substituer à la négociation, M. Pepin associait son nom à une idée que le mouvement syndical n'a cessé de rejeter depuis plusieurs années.

Il avait aussi été question que la partie patronale, excédée par le pourrissement des négociations, passe de son côté à l'action. On parlait notamment, hier, d'une lettre que la direction de La Presse, passant par-dessus la tête des syndicats, s'apprêtait à adresser directement à ses employés afin de les inviter à reprendre le travail. Cette manœuvre eut mis les syndicats sur la défensive au point de vue légal. Elle aurait cependant contribué à jeter de l'huile sur le feu. La direction de La Presse avait apparemment décidé hier de surseoir à son dessein. On ne saurait trop la prévenir contre les dangers inhérents à cette initiative.

Plus réaliste et prometteuse, quoique plus modeste, nous semble être la démarche entreprise hier par M. Jean Cournoyer.

Dans un conflit comme celui de La Presse, chaque partie défend pendant un temps assez long des thèses irrémédiablement opposées à celles de la partie adverse. Il arrive cependant un stade où, imperceptiblement, une volonté de rapprochement et de réalisme se fait jour dans les esprits.

C'est probablement un signe de ce genre qu'il fallait lire dans la démarche de M. Pepin invitant lundi le premier ministre

Bourassa à faciliter une reprise de contact entre les parties. La démarche était enveloppée, mystérieuse, difficile à déchiffrer, comme le sont souvent les initiatives du président de la CSN dans des situations semblables. Le gouvernement a néanmoins vu juste en comprenant qu'elle équivalait à dire oui à cette idée de médiation que les syndicats rejetaient encore pas plus tard que vendredi dernier.

Que pourra donner une médiation devant porter sur des demandes syndicales que la partie patronale rejette au départ comme inacceptables en principe? A ne s'en tenir qu'à la lettre de certains paragraphes du document décrivant les exigences "professionnelles" des journalistes, il y a lieu, en effet, d'être songeur.

Mais c'est le propre de la médiation de faire la part des choses, de commencer par isoler dans un texte compliqué les éléments qui peuvent présenter un intérêt commun et ceux qui débouchent sur des divergences irréductibles. Sur les points qui ne sont pas gelés au départ, un médiateur impartial et habile peut causer avec les parties, les interpréter l'une à l'autre, et souvent, au bout d'un certain temps, les rapprocher. Une fois le rapprochement effectué sur certains points en apparence secondaires, la voie est parfois ouverte à des déblocages plus importants.

C'est sans doute dans cet esprit que M. Cournoyer a entrepris de rapprocher les parties. En relisant le projet de contrat que les journalistes ont soumis à la direction de La Presse, il constatera vite que, si certains paragraphes donnent lieu, dans leur formulation actuelle, à des difficultés inextricables, d'autres, heureusement plus nombreux, paraissent fort bien, l'usage et l'urgence aidant, mettre les parties sur la route d'une entente.

Certains demandes des journalistes ont créé l'impression qu'ils voulaient indirectement s'assurer le contrôle de l'information. Quoique disent les textes, on peut croire que les journalistes ont surtout voulu se prémunir contre la tentation que pourrait éprouver l'employeur de manipuler l'information à sa guise. D'un côté et de l'autre, on se dit favorable a priori et par-dessus tout à la liberté et à la responsabilité de l'information: si ce désir commun était davantage explicité, on devrait pouvoir en dégager les perspectives concrètes acceptables aux uns et aux autres.

Les journalistes, à ce sujet, doivent être

conscients d'une évidence: autant le public se méfierait d'une entreprise de presse où l'information serait trop sujette aux manipulations du propriétaire, autant il serait peu rassuré devant une entreprise où l'information serait sous le contrôle ultime des syndicats. Dans un conflit comme celui qui sévit actuellement, les dirigeants syndicaux distillent l'information avec un art qui, parfois, n'est pas tellement éloigné de la manipulation sur livre les informations qu'on juge utiles à sa cause, mais plus difficilement celles qui pourraient permettre de se faire une idée complète et objective du problème. Peut-on reprocher au public de l'avoir senti?

La CSN avait lancé il y a quelques temps le projet d'une grève générale par laquelle les syndicats de tous les secteurs auraient manifesté leur solidarité envers ceux de La Presse.

Ce projet était déjà fort discutable quant au fond: seule une volonté de politiser radicalement le conflit de La Presse pouvait sembler le justifier. A ceux que n'aurait point émus le caractère iniste d'une action qui eut consisté à faire porter par l'ensemble des entreprises les conséquences d'un conflit dans lequel la plupart n'ont rien à voir, un syndicaliste chevronné, M. Jean Gérin-Lajoie, a utilement rappelé hier certaines données de fait qu'on ne saurait oublier.

La grève préconisée par la CSN exposerait des milliers de travailleurs à des sanctions excessives. Elle aurait de plus des résultats pratiques fort limités. Proposées de l'extérieur, ces considérations eussent pu paraître suspectes. Venant d'un syndicaliste reconnu pour la vigueur de ses positions militantes, il y a des chances qu'elles expriment l'opinion d'une proportion importante des syndiqués.

Ces propos de M. Gérin-Lajoie sont aussi, à leur manière, un signe. Avec d'autres signes qu'on a pu percevoir, ils semblent indiquer qu'au lieu de marcher vers une escalade du désespoir qui ne pourrait conduire qu'à la destruction des parties, on préfère probablement, au fond, reprendre le chemin de la table des négociations. Cela étant, tout devient possible, y compris un règlement rapide du conflit.

Claude RYAN

Dialogue avec les aumôniers de Laval

par JEAN-GUY PAGE

Les six aumôniers de la Communauté chrétienne de l'Université Laval ont offert aux fidèles qui fréquentent l'Eglise de la cité universitaire et ont remis à la presse une déclaration commentant le récent Synode romain. Pour répondre à l'invitation qu'ils lancent eux-mêmes à la fin de leur déclaration ainsi que dans leur bulletin hebdomadaire, nous voulons discuter avec eux leurs interrogations et les prolonger dans un climat de non-communication mutuelle.

M. Pagé nous a fait parvenir, au nom d'une quinzaine de professeurs de l'Université Laval, la plupart théologiens, un commentaire de la déclaration des aumôniers de Laval que nous avons publiée dans cette page. En voici le texte intégral.

se hiérarchique a entouré le Synode de beaucoup de publicité. Paul VI a voulu faire fonctionner un mécanisme qui lui-même et qui n'aurait pu être par lui-même en prévoyant qu'il aurait besoin de rodage, en conséquence, on n'a pas recherché la publicité mais les médias d'information se sont emparés de l'événement pour le meilleur et pour le pire.

Enfin, nous trouvons malheureuse une formulation qui laisse entendre qu'il n'y a peut-être pas tellement de prêtres qui ont assumé leur célibat et qui en conséquence beaucoup misent sur une modification éventuelle de la loi de l'Eglise. Notre propre expérience nous oblige à juger cette affirmation trop globale. Si l'on était ainsi, il faudrait conclure qu'un grand nombre de prêtres ont fait un choix inconsistant et peu sérieux et, qui plus est, qu'ils mènent une double vie: il ne nous semble pas juste de laisser planer un tel doute sur beaucoup de prêtres que nous connaissons. "Et c'est pourquoi nous partons".

On peut déplorer le style solennel de l'Eglise: elle commence d'ailleurs à s'en départir, par exemple dans les textes sur les problèmes sociaux. Mais ne doit-on pas reconnaître qu'en pratique le résultat du Synode sera, d'une part le maintien de la foi traditionnelle de l'Eglise dans la valeur du célibat assumé personnellement; d'autre part l'ouverture, entre autres, à l'ordination d'hommes mariés dans certains pays où cela serait d'une pressante utilité? Mais l'attitude de l'Eglise demeure prudente. Justement parce qu'elle "ne sait pas", qu'elle ne veut pas s'engager dans une voie sans avoir certaines lumières indispensables. Nous ne pouvons que souscrire à l'affirmation de l'un des aumôniers disant à la suite du Synode: "ce qui germait, nul ne peut le dire de façon certaine, mais l'Esprit était vivifié, on ne peut douter qu'en définitive la vraie foi y trouvera son lot". D'ailleurs, en continuant de

proclamer sa foi dans la valeur du célibat, l'Eglise ne favorise pas l'hypocrisie. A ce compte, il faudrait renoncer à toute loi, sous prétexte qu'elle favorise toujours le mensonge, étant donné qu'une marge de citoyens n'observent pas la loi en laissant supposer qu'ils l'acceptent. C'est l'objection classique des musulmans au mariage monogame, sous prétexte que certains qui professent leur foi en ce type de mariage ont parfois des aventures hors de leur union légitime.

Que certaines expériences doivent être tentées par des Conférences épiscopales après entente avec Rome, cela n'est que souhaitable. Mais ces expériences ne peuvent être laissées sans plus à la liberté d'individus et de petites communautés, liberté qu'on présume trop facilement être le fruit de l'Esprit. Paul rappelle, dans quelques-uns de ses lettres, que les dons de l'Esprit doivent concourir à l'unité du Corps (1 Co 12, 48) et qu'ils restent soumis au jugement de l'autorité visible instituée par le Christ dans son Eglise, en succession des apôtres (1 Co 12, 27; 14, 37-38; 1 Th 5, 12-13 et 19-21). Laisser faire des expériences sans accepter leur vérification par les délégués légitimes de l'autorité apostolique ou en acceptant cette vérification dans la seule mesure où elle concorde avec les vues de ceux qui mènent les dites expériences — et ceci n'est pas un cas hypothétique — c'est s'exposer à une prolifération cancéreuse aussi dommageable pour le Corps du Christ que pour le corps humain.

Les aumôniers de la Cité universitaire ont manifesté pour le Synode un intérêt qu'il eût été bon de voir partagé par un plus grand nombre de membres de l'Eglise. Les efforts qu'ils ont déployés n'ont pas toujours donné les résultats qu'ils espèrent.

Par contre, leur déclaration aux journaux nous apparaît beaucoup trop négative à l'égard du Synode. Il nous semble alors qu'elle peut davantage nuire à l'unité de l'Eglise que la favoriser. Sans doute quelle correspond à la réaction de certains chrétiens, mais elle est aussi en désaccord avec celle d'autres chrétiens. La tâche des pasteurs est toujours de chercher à faire l'unité et non pas d'accroître les divisions. Les aumôniers de la Cité le savent bien puisqu'ils l'ont exprimé par la plume de l'un d'entre eux dans le bulletin du dimanche, le 14 novembre.

bloc-notes

La justice à cloche-pied

La justice québécoise a choisi de marcher à cloche-pied, une bourde, un coup d'éclat, une bonne loi, un mauvais plaidoyer, une réforme heureuse, un coup d'épée dans l'eau. La semaine en cours ne fait pas exception à la règle. En effet, on a pu prendre connaissance de la pénible argumentation du ministère de la Justice au sujet du droit de manifester et on pourra tantôt prendre connaissance des projets québécois en matière d'assistance judiciaire.

Aux yeux du procureur du ministère québécois de la Justice, la manifestation ne fait pas partie des droits fondamentaux. Au contraire, ils devraient complètement le fardeau de la preuve, l'argumentation du gouvernement en arrive à affirmer que la tenue d'assemblées sur la place publique constitue, "prima facie", une usurpation de lieux publics et donc, à première vue, un geste illégal. Tout cela se tiendrait debout si l'on parvenait à prouver que le public n'est pas propriétaire des lieux publics, si l'on réussissait à si bien dissocier la société de ses gouvernants que les parcs et les rues appartiennent aux seuls dirigeants et non à l'ensemble de la population.

Il serait étrange que le droit de manifester en soit ainsi réduit à un privilège qu'on lui accorde ou refuse au gré de son humeur matutinal. On pourrait concevoir qu'une société veuille, sans jamais suspendre le droit de manifester, réglementer l'exercice de ce droit pour que subsistent d'autres droits tout aussi fondamentaux. Mais on conçoit malaisément que les retombées malheureuses du droit de manifester donnent à l'autorité gouvernementale le goût de faire disparaître le droit lui-même.

Heureusement, on nous annonce pour les jours prochains la déposition du projet de loi gouvernemental sur l'assistance judiciaire. Bien plus, on décrit le projet de façon extrêmement rassurante. Une règle dont les membres seraient nommés pour une fort longue période veillerait à susciter partout au Québec des cliniques légales. Les membres de la régie relèveraient de l'Assemblée nationale au même titre que l'ombudsman, c'est-à-dire qu'on ne pourrait les démettre de leurs fonctions qu'à condition d'obtenir de l'Assemblée nationale un vote de deux-tiers.

Le projet de loi traiterait même plus loin que les projets 65 et 28 soumis par les Affaires sociales et l'Éducation. En effet, les cliniques légales enracinées dans les différents milieux permettraient aux citoyens de participer vraiment aux activités de soutien juridique. Les professions légales n'auraient pas, à cet égard, la majorité des postes dans les conseils chargés de surveiller le travail des cliniques.

Si le projet de loi respecte ces lignes de force, l'assistance judiciaire

possède de bonnes chances de rejoindre enfin ceux qui ont toujours subi leur sort sans même soupçonner qu'il pourrait en être autrement. Dès maintenant, cependant, on peut prévoir de grandes difficultés d'implantation. D'une part, il ne saurait être question de compter dès le lancement sur des comités de citoyens aptes à diriger avec compétence le travail des cliniques légales: les administrateurs font défaut, le public n'a pas encore de notions précises de ce que peut donner une clinique légale, etc. D'autre part, il ne saurait être question de renoncer à la participation de ce confier de façon définitive à des professionnels de la justice l'ensemble des responsabilités.

Des formules moyennes s'imposent. On concevait volontiers que les citoyens soient assurés, au niveau même de la loi, d'en arriver en deux, cinq ou dix ans, au parfait contrôle des cliniques qui les concernent. Au début, les professionnels auraient un rôle plus considérable, mais ils devraient accepter, d'année en année, que leurs postes soient moins nombreux, que leurs fonctions deviennent graduellement consultatives, pendant que les citoyens assument peu à peu les responsabilités principales.

De façon à continuer sa marche à cloche-pied, la justice québécoise soumettra par la suite un projet de loi pour réformer la structure judiciaire, mais on aura d'abord à se débattre de ne pas consulter d'abord les magistrats... Ils sont pourtant les premiers visés et ils ne sont pas, que je sache, si difficiles à rejoindre.

N'en déplaise à M. Drapeau

A titre de principal défenseur de l'intégrité de la personne humaine, le maire Jean Drapeau s'oppose depuis toujours (?) à la fluoruration des eaux de consommation. "Qu'on me cite un seul exemple, dit-il, d'une obligation pour un être humain d'avaler ce qu'il ne veut pas avaler". La pirouette, malgré son manque d'élégance, a permis jusqu'à maintenant au maire de Montréal de refuser une discussion sérieuse sur le sujet. Personne ne le prend au sérieux quand il argumente de façon aussi spéculative. On le soupçonne en plus de ne pas se convaincre lui-même.

Dans ce contexte, il est intéressant de lire un communiqué émanant du service de l'information du ministère des Affaires sociales: "Les subventions pour la fluoruration s'inscrivent dans le cadre des programmes de protection et de prévention du cancer".

Depuis le 1er octobre, 1,470 personnes ont été tuées aux passages à

Le ministère s'associe ainsi aux recommandations de nombreux organismes internationaux comme l'Organisation mondiale de la santé, nationaux comme l'Association dentaire canadienne, et provinciaux comme le Collège des chirurgiens-dentistes de la province et l'Association des chirurgiens-dentistes". Il fut un temps, nous souvient-il, où le maire Drapeau n'aurait pas voulu confier un organisme international. Mais où sont les respects d'antan?

En somme, le ministère des Affaires sociales estime que "la fluoruration artificielle des eaux de consommation naturellement déficientes en fluorures, constitue une mesure sans danger, efficace et peu coûteuse de prévention contre la décalcification des os et la carie dentaire dont elle diminue l'incidence de 60 à 65%". Contre des affirmations aussi formelles, le maire Drapeau ne peut se satisfaire ni nous satisfaire avec un sophisme de bas étage. Des lecteurs nous soulignent que le chlore fait déjà partie de l'eau que nous consommons. D'autres soulignent que la vaccination des enfants constitue une formalité indispensable pour l'entrée à l'école. D'autres, plus observateurs, prolongent cette liste d'exemples. L'essentiel demeure que le seul débat possible sur ce terrain doit comporter des arguments médicaux, scientifiques, chimiques, mais pas la bête et irrévocable toxicité. Si M. Drapeau a des experts à faire témoigner, qu'il les cite. S'il prétend sérieusement que l'intégrité humaine est menacée par la fluoruration, qu'il demande aux tribunaux quels sont les droits des pouvoirs publics en matière de santé. S'il ne veut invoquer ni experts médicaux ni tribunaux compétents, qu'il consente à une mesure qui coûte, par an, "entre \$0.08 et \$0.14 par personne", alors que les soins dentaires coûtent chaque année à la famille canadienne \$26.50, dont une bonne partie à cause de la carie.

Après le président du CCS, M. J.C. Thackray, "on a réussi à réduire le nombre des décès routiers durant la Semaine, en comparaison des semaines qui la précèdent et qui la suivent". C'est dire que les automobilistes sont accessibles aux conseils de prudence et qu'un recours plus continu aux moyens de communication de masse pourrait encore réduire le nombre des accidents mortels. Les campagnes d'éducation et de prévention ne sauraient remplacer la discipline personnelle ni l'amélioration des conditions et de la qualité de la vie au pays, qui restent les meilleures garanties d'une réduction substantielle du péril routier. Mais on ne saurait en sous-estimer l'importance.

Jean-Claude LECLERC

propos d'actualité

"Les Québécois ont toujours su que, pour réussir leurs entreprises au Canada, il leur fallait déployer plus d'efforts que tous les autres Canadiens qui, eux, profitaient à la fois de leur importance numérique et des institutions économiques et politiques canadiennes. Mais, en plus de tout cela, ils découvrent aujourd'hui que leur route vers l'épanouissement est semée d'obstacles nouveaux, dont certains, dans les circonstances actuelles, leur paraissent plus formidables que ceux qu'ils ont dû vaincre jusqu'à maintenant. De façon générale, au cours des dix dernières années, c'est non pas une minorité mais la majorité des Québécois qui ont ainsi compris que la situation risquait de tourner à leur désavantage s'ils ne s'en préoccupaient pas rapidement."

Daniel Johnson, exposé préliminaire à la conférence interprovinciale tenue à Toronto du 27 au 30 novembre 1970.

Laurent LAPLANTE

La sécurité routière

Dans son bulletin de novembre, le Conseil canadien de la sécurité publique des statistiques inquiétantes sur les accidents survenus au pays "aux passages à niveau". Citant un rapport de la Commission canadienne des transports, le CCS se réjouit qu'il y ait eu l'an dernier moins d'accidents qu'en 1969. Les comparaisons qui sont faites d'une année à l'autre sont exactes. Mais devant les chiffres absolus, on ne peut qu'être étonné que depuis aussi longtemps on n'ait pas davantage réduit les accidents qui surviennent dans ces circonstances.

Depuis le 1er octobre, 1,470 personnes ont été tuées aux passages à

lettres au DEVOIR

Faut-il toujours attendre les moments de crise avant d'agir ?

Ceci se passe dans une ville en périphérie de Montréal: Longueuil. La ville fait partie d'un secteur où l'on enregistre le plus haut pourcentage de délinquance juvénile à travers la province de Québec, selon les données d'une étude de très récente sur la délinquance juvénile. Par contre, ce même secteur est un de ceux où il existe le moins de ressources, compte tenu de l'ampleur du problème.

Dans cette même ville, se trouve une école où il y a des étudiants civilisés, des professeurs assez dynamiques et une autorité qui est prête à innover, quelles que soient les critiques acerbes dont l'école fut souvent l'objet. Un des problèmes de fond de cette école est l'intimidation et les vols (ou les parents) qui doivent porter plainte; l'étudiant reconnu coupable d'intimidation ou de vols de fait qui est amené à passer devant la Cour du Bien-Être Social peut-il revenir à la même école?

Si l'étudiant a moins de 16 ans, le juge peut-il forcer l'école à le reprendre? A-t-il eu ou non une sanction à distinguer du non répression? Pourquoi? A-t-il soutenu approprié suite à la sanction? Le juge a-t-il les ressources qui lui sont nécessaires pour faire un bon travail? Pourquoi certains individus indésirables sont-ils dans le milieu? Qu'est-ce que fait l'école en matière de rééducation, quelle sont ses limites avec certains individus marginaux? Que fait la municipalité pour les individus marginaux que les Services de Loisirs ne peuvent intégrer dans leurs programmes? Où sont les comités de citoyens? Qu'attendons-nous pour appliquer les recommandations de la Commission Prévoist (Volume 4 - Tome 1, 2, 3).

Daniel MARINEAU, criminologue. Montréal, le 24 novembre 1971

Le problème de fond que cette école est appelée à vivre, d'autres aussi sont appelées à le vivre avec plus ou moins d'intensité; elles aussi ne peuvent prétendre à des solutions internes sans déboucher sur l'appel à des structures extérieures. Ce n'est pas une raison pour se dire que la solution du problème peut attendre mais plutôt se saisir de cette occasion pour enfin trouver une réponse qui n'est pas un cataplasme. Il est aberrant de ne voir les choses avancer que dans des situations de panique et /ou de crise au Québec.

Adrien OLIVIER, Montréal, le 25 novembre 1971.

Un retraité de la ville de Montréal écrit à M. Drapeau

Monsieur le Maire, Je désire porter à votre attention que je suis retraité depuis 1955. La hausse du coût de la vie, l'augmentation des impôts et des taxes rognent sans cesse mon chèque de pension bi-mensuel.

Je crois savoir que les pensions des fonctionnaires fédéraux et des fonctionnaires provinciaux sont augmentées annuellement depuis plusieurs années.

Adrien OLIVIER, Montréal, le 25 novembre 1971.

M. Caouette veut-il instituer une chasse aux sorcières à Radio-Canada ?

Le député et chef de parti, M. Réal Caouette marche-t-il vers l'intolérance, le sectarisme? Veut-il faire naître de la discrimination dans une compagnie (libre politiquement, non?) de la Couronne? Oui, à Radio-Canada, il y a des travailleurs qui ont des opinions politiques (c'est permis ou?), il y a des socialistes doctrinaires (détestés par René Lévesque), il y a aussi des péquistes. On trouve aussi des libéraux, des partisans du NPD, et des unionistes (ex-UN) très partisans, en connaissons. Bref, comme un peu partout ailleurs, et à Radio-Canada comme ailleurs, on trouve l'éventail des options politiques en ce pays Québec.

Quoi ajouter maintenant? Le nombre exact des pro-libéraux et des péquistes? M. Caouette voudrait-il organiser une chasse-à-sorcières, constituer des listes? On ne sait trop pourquoi il s'acharne ainsi à soupçonner davantage les salariés de R.-C. que tout autre groupe d'employés de la Fonction publique, CN, ONP, les Postes, etc.

"droits de l'homme", au pays libre nommé Canada, garantissent le libre choix politique des individus, non?

Que nos députés fassent bien le boulot de représenter le peuple aux Communes et que les employés de R.-C. fassent de la bonne télévision et... Les vaches seront bien gardées! Les attaques répétées envers les travailleurs de Radio-Canada (à "Week end" ou ailleurs) commencent à ressembler à une "chasse aux sorcières".

Claude JASMIN (décorateur) Montréal, le 26 novembre 1971

LE DEVOIR est publié par l'Impression Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 434 est, rue Notre-Dame, Montréal 127. Il est composé et imprimé par l'Impression Économique, 1000 avenue de l'Église, Montréal 127. Le Directeur: Jean-Jacques Lussier. Le Gérant: René Lévesque. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR. ABONNEMENTS: Édition quotidienne, \$35 par année, six mois, \$19. À la commande, \$10 par année. Édition hebdomadaire, \$10 par semaine. L'abonnement est payable par chèque ou mandat postal. Courrier de deuxième classe - enregistré au numéro 0838. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec. Téléphone: 864-3381 (ligne 1000).

des idées

des événements

des hommes

LIBRE OPINION

La crise monétaire et commerciale et les économies du tiers monde

par ANTOINE AYOUB, professeur d'économie à l'université Laval

Sous l'étiquette de "nouvelle politique économique pour les Etats-Unis", le Président Nixon a annoncé, en fait, le 15 août dernier une "nouvelle politique économique pour le Monde". En écrivant cela on ne cherche pas à faire un jeu de mots mais à attirer plutôt l'attention sur une variable, souvent négligée, par la théorie économique standard, à savoir la variable "pouvoir" qui, à son tour, engendre la contrainte et exige l'ajustement.

Concernant les économies du tiers monde il nous semble que le problème n'est pas tant de se demander si ces mesures vont conduire à leur déséquilibre. Celui-ci est déjà installé depuis longtemps et fait partie de leurs caractéristiques générales.

Le problème est plutôt de se demander: 1) dans quelle mesure les décisions promulguées vont accentuer et rendre cumulatif l'état de déséquilibre, déjà enregistré, de leurs économies; 2) dans quelle mesure ces économies peuvent-elles s'ajuster à ces décisions en tenant compte d'une part du contexte économique international et d'autre part de leur propre stratégie de développement et 3) quels sont les coûts de l'ajustement et comment peut-on les rendre le moins élevés possible?

Il va de soi que les réponses à ces questions ne seront, probablement pas les mêmes pour toutes les économies du tiers monde et varieront selon le contexte propre de chacune d'entre elles ou plutôt de chaque groupement géo-politique (Amérique latine, Moyen-Orient, Asie du Sud-Est... etc.). Néanmoins, et puisque tout le monde admet une certaine unicité dans les problèmes et les appellations de ce groupe de pays, nous estimons qu'il n'est pas interdit de tenter une analyse globale de leur situation.

L'économie du pouvoir et les règles du jeu

Sans rentrer dans les détails techniques de l'opération Nixon, les mesures qu'il a adoptées ont un triple objectif: lutte contre le chômage, lutte contre l'inflation et défense du dollar (...)

Freedom analyses ces mesures ont les caractéristiques suivantes:

Elles contrastent sur toute la ligne avec les engagements officiels ou officieux pris par les Etats-Unis depuis la fin de la Seconde Guerre: l'embargo sur l'or va à l'encontre des Accords de Bretton Woods, la surtaxe de 10% contredit les Accords du GATT et ceux-officieux - d'un régime préférentiel généralisé pour le tiers monde, la réduction de 10% de l'aide à l'étranger trahit l'engagement de transférer 1% du PNB annuel vers les pays du tiers monde... etc.

A ces reniements explicites envers les accords qui forment l'ossature des "règles du jeu" du commerce mondial vient s'ajouter le mépris flagrant des thèmes majeurs de l'orthodoxie économique (gel des prix et salaires, subventions, opération DISC... etc.).

Mais, faut-il vraiment rappeler qu'il serait exagéré, dans ce domaine, de réserver l'exclusivité de la critique aux Etats-Unis? D'autres pays industrialisés avant eux ont

déjà plusieurs fois emprunté cette voie. "Dans le Club des Grands - comme disait De Gaulle il y a autant d'égoïsmes sacrés que de membres inscrits". Il est donc déplacé ici de faire de la morale et mieux vaut étudier les rapports de force puisque c'est d'après ces rapports, finalement, que s'établissent les règles du jeu.

Mais que faire si c'est justement le Président Nixon lui-même qui appelle la morale à la rescousse en stigmatisant "l'injustice" et "l'iniquité" des partenaires des Etats-Unis? L'argument qu'il présente pour appuyer sa thèse sur "l'injustice" se fonde essentiellement sur le fait incontestable suivant: ce sont des dépenses de l'ordre de \$143 milliards en aide faites par les E.U. depuis la fin de la guerre au monde extérieur, (essentiellement aux pays industrialisés) qui ont permis de créer des concurrents aujourd'hui "injustes" envers leur donateur d'hier. C'est là, en effet, une thèse tout à fait vraie.

Aussi vraie, en tout cas, que celle qui déclare que l'industrie pétrolière américaine au Moyen-Orient, par exemple, a réalisé et continue de le faire, des gains énormes qui ne sont pas réinvestis dans les pays d'origine mais dans d'autres régions de la planète pour susciter des puits de pétrole concurrentiels aux puits du Moyen-Orient. Là aussi "l'injustice" peut être évoquée: il suffit seulement d'appliquer les mêmes critères qu'adopte le Président Nixon pour définir l'injustice. D'ailleurs, plus un pays augmente son pouvoir de négociation, plus "l'injustice" envers lui tendra à diminuer. C'est là un principe banal que les théoriciens oublient parfois, et que les Etats-Unis viennent de rappeler dans une manière magistrale. Un décret présidentiel aurait suffi pour entamer le processus de "résorption" de l'injustice.

3) Troisième caractéristique des mesures: leur temporalité. C'est là un domaine très mouvant et très vague lié d'une part à ce que les Etats-Unis considèrent comme retour à la "normale" (réévaluation des autres monnaies... et de combien?), d'autre part à une nouvelle organisation du système monétaire international qui effacerait "l'injustice" mentionnée plus haut sans en créer d'autres. Tâche ardue et combien difficile quand on connaît la complexité et l'hypersensibilité des intérêts en jeu.

Il n'est donc pas dit d'avance que ces deux problèmes seront rapidement réglés, même si dans quelques milieux on considère la mesure de surtaxe de 10% comme une mesure tactique destinée à amener les partenaires à la table

des négociations avec une attitude plus conciliatrice et plus souple.

De toute manière une première conclusion pour les économies du tiers monde peut être la suivante: plus longtemps le protectionnisme des Etats-Unis se maintiendra (pour une raison ou une autre) plus tôt le risque de rétorsion des pays de l'Europe et du Japon deviendra menaçant. D'autre part, plus vite ce dernier risque deviendra une réalité, plus rapidement la situation des économies sous-développées deviendra dramatique. Voici pourquoi.

Commerce international et stratégie du développement

Pour pouvoir appréhender les effets des mesures Nixon sur les économies du tiers monde il faut avoir une idée exacte du contexte réel dans lequel ces économies se meuvent. Ce contexte couvre deux réalités: la première est la situation du commerce international, la seconde est la stratégie choisie par ces pays pour lutter contre le sous-développement. De la conjonction de ces deux réalités des déséquilibres graves se sont déjà installés dans ces pays avant même l'adoption de ces mesures et par le fait même des règles du jeu instituées par les Grands.

En étudiant l'évolution du commerce international d'après les différentes sources statistiques disponibles (ONU-OCDE... etc.), les faits suivants peuvent être enregistrés:

● La part du tiers monde dans le commerce mondial n'a cessé de se détériorer passant de 21,3% en 1960 à 17,8% en 1970.

● Dans la même période, la vente des produits primaires n'a augmenté que de 5,6% quand le volume du commerce mondial a progressé, lui, d'après une moyenne annuelle de 8%. Des raisons multiples expliquent cet état de chose: substitution des matières premières brutes par des matières premières fabriquées (caoutchouc), augmentation continue de la productivité agricole dans les pays développés amenant une augmentation rapide de leur surplus agricole, découvertes des nouvelles sources d'énergie et de matières premières dans les pays développés... etc.

● En dépit des tensions, des répliques et du tâtonnement dans le mouvement de l'intégration économique des pays développés (essentiellement en Europe de l'Ouest) il n'en demeure pas moins vrai que le Marché commun est une réalité bien vivante et agissante. Ce n'est pas le cas des pays du tiers monde qui ont, plus que tout autre, besoin de réussir leurs marchés communs. Or, l'échec et les tribulations constantes des marchés communs arabe, latino-américain, africain sont très éloquentes à cet égard. En un mot, en face des pays développés qui s'unifient pour ajouter encore à leur force, les pays du tiers monde continuent encore à vouloir jouer à la souveraineté nationale

étroite et bornée. La situation devient aberrante quand plusieurs pays ne cessent de réclamer leur appartenance à une nation tout en faisant le maximum de leur possible pour accentuer encore leur division! A cette dislocation continue, les firmes dites "multinationales" viennent ajouter leur grain de sel: ils font "l'unité" de ces pays à leur manière et d'après leurs propres plans.

● Un dernier trait touchant les pays du tiers monde dans le domaine international est la diminution (en % du PNB) de l'aide publique des pays développés et la stabilisation ou même le léger recul de l'apport privé en capitaux entre 1960 et 1970. Calculé en dollars constants le montant de l'aide per capita n'a pas bougé entre ces deux dates. D'ailleurs les chiffres parlent d'eux-mêmes.

| Contribution des pays donneurs | Aide publique 1960-1970 | Apports privés 1960-1970 | Total 1960-1970 |
|--------------------------------|-------------------------|--------------------------|-----------------|
| Tous pays industriels | 4.703 6.813 | 3.150 6.764 | 8.115 14.712 |
| - en valeur absolue (M de \$) | (0.52) (0.34) | (0.35) (0.34) | (0.89) (0.34) |
| - en % du P.N.B. | | | |
| Etats-Unis | | | |
| - en valeur absolue (M de \$) | 2.703 3.050 | 1.042 2.175 | 3.818 5.393 |
| - en % du P.N.B. | (0.53) (0.31) | (0.20) (0.22) | (0.75) (0.75) |
| (M - millions de \$) | | | |

L'importance et le poids des Etats-Unis, surtout dans le volume de l'aide publique, sautent aux yeux. Avec environ la moitié de l'aide publique et le tiers du total général ils occupent une position telle que chaque décision de leur part (réduction ou augmentation) se répercute directement sur l'ensemble. Si la première décennie de développement (1960-70) fut une déception pour ceux qui l'ont analysée (le rapport Pearson) c'est, pour une partie au moins, à cause des Etats-Unis.

Sur cette toile de fond franchement mauvaise vient se greffer la stratégie propre du développement des pays du tiers-monde. Il serait superflu, ici, de discuter longuement les bases théoriques de cette stratégie.

La constatation qui domine quand on analyse cette stratégie, dans la plupart de ces pays, est l'acceptation comme fondement de celle-ci du principe de l'égalité entre le développement et l'industrialisation; ou plus précisément une certaine diversification de la production nationale par le biais de l'industrialisation.

Il va de soi que cette stratégie paraît, pour les adeptes de la théorie pure du commerce international, comme un exemple "pathologique" du non-ens économique. Et pourtant ses promoteurs ne manquent pas d'arguments auxquels les "théoriciens purs" n'ont pas, nous semble-t-il, encore répondu d'une manière satisfaisante et tant soit peu éloignée d'un certain dogmatisme (ou irréalisme... comme on le voudra) résistants.

Le débat concernant ces arguments reste toujours ouvert. En effet, comment concilier, théoriquement, les résultats avantageux de la spécialisation à court terme avec les effets, parfois désastreux, de la constatation historique évidente que tous les pays aujourd'hui développés sont des pays industrialisés sauf par l'argument, devenu "folklorique", du cas du Danemark? Comment, finalement, trancher les discussions statistiques laborieuses concernant l'évolution des termes de l'échange des pays du tiers-monde?... etc.

Quoi qu'il en soit, il nous semble toutefois aberrant de conseiller à ces pays de continuer de produire des matières premières (agricoles ou industrielles) au moment où la

demande extérieure de ces produits est, en général, en baisse constante. Le seul moyen qui leur reste pour écouler leur marchandise est, finalement, d'agir sur la demande intérieure de ces produits. En d'autres termes de transformer sur place leurs matières premières pour les revendre, ensuite, revalorisées comme produits finaux ou intermédiaires à l'intérieur d'une zone régionale de libre échange ou de marché commun.

Mais cette politique économique, comme toute autre d'ailleurs, requiert des conditions préalables et conduit nécessairement à des déséquilibres qu'il faut rendre au moins supportables. La meilleure politique étant celle qui n'hypothèque pas trop l'avenir. Sur ce point les économies sous-développées ont, à notre avis, échoué.

un moindre mal, se présentera si des mesures de rétorsion ne sont pas prises par les pays de l'Europe des six, le Japon et les autres pays industrialisés.

Les résultats directs seront, alors, que 70% des exportations des pays du Tiers-Monde vers les Etats-Unis échapperont à la surtaxe de 10%, et 30% des exportations de produits manufacturés en souffriront. Ce dernier pourcentage est très important puisqu'il représente environ 50% du total des exportations des produits fabriqués du Tiers-Monde. Autrement dit, et le fait est peu connu, sur un total de \$6,221 millions de ventes de produits transformés, environ \$3,110 millions étaient expédiés vers l'Amérique du Nord, spécialement les Etats-Unis. (Les chiffres sont de 1969). Ces exportations étaient, dans un pourcentage de 60%, le fait de quelques pays: Hong-Kong, Formose, Corée du Sud et Inde.

Sur un plan plus général, et dès maintenant, le maintien de la surtaxe de 10% aura certainement un effet décourageant sur toute l'activité industrielle et exportatrice de tous les autres pays. Cette diminution de la capacité exportatrice jointe à la réduction de l'aide (ou à la menace permanente de sa suppression)

affaiblira d'autant la capacité des pays du Tiers-Monde de résorber leur dette extérieure et de réussir leur décollage.

Ces pays sont déjà dans une "grave impasse": ou bien il leur faut décréter unilatéralement un moratoire sur les dettes extérieures, ce qui peut jeter de l'eau dans le moulin des Sénateurs qui rient à la suppression pure et simple de l'aide; ou bien il leur faut faire acte d'allégeance presque totale aux Etats-Unis pour qu'ils continuent à leur fournir les 50% de l'aide totale, et pour quelques pays 100%, qu'ils reçoivent du monde extérieur.

Dans les deux cas les perspectives d'avenir ne leur seront pas nécessairement réjouissantes. Et dire que la majorité des économistes et "experts" internationaux se faisaient fort pour leur conseiller, en même temps et du même souffle, l'industrialisation et l'ouverture de leurs frontières devant le commerce mondial. Autrement dit, de jouer le jeu au moment où les règles du jeu sont décidées, modifiées ou changées en leur absence. Comme signe avant-coureur d'une crise plus aiguë, la Bourse de New York nous renseigne que la moyenne des prix de matières premières a chuté d'environ 8% depuis le 15 août (20% pour le caoutchouc!).

Sur le plan de la dévaluation de fait du dollar, les résultats, théoriquement du moins, auraient pu être considérés comme positifs: achat à meilleur marché des produits fabriqués américains. Mais là aussi des facteurs aussi divers que le lent détournement des flux de marchandises, les accords spéciaux de quelques pays avec leur ancienne Métropole et la pénurie du dollar pour les pays pauvres (bien entendu), limitent de beaucoup ces effets.

Par contre, les effets négatifs n'ont pas tardé à faire sentir leur poids surtout sur la valeur réelle des redevances pétrolières. Il est facile de calculer la diminution de cette valeur une fois que l'on a part les taux de réévaluation des pays producteurs de pétrole des marchés japonais, allemand, anglais... etc. En résumé, le surplus de redevance conquis après un dur labeur à Teheran et Tripoli est, en réalité, grignoté en partie par la dévaluation du Dollar.

Demain: Que faire?

COURS DU SOIR

LE CEGEP D'AHUNTSIC

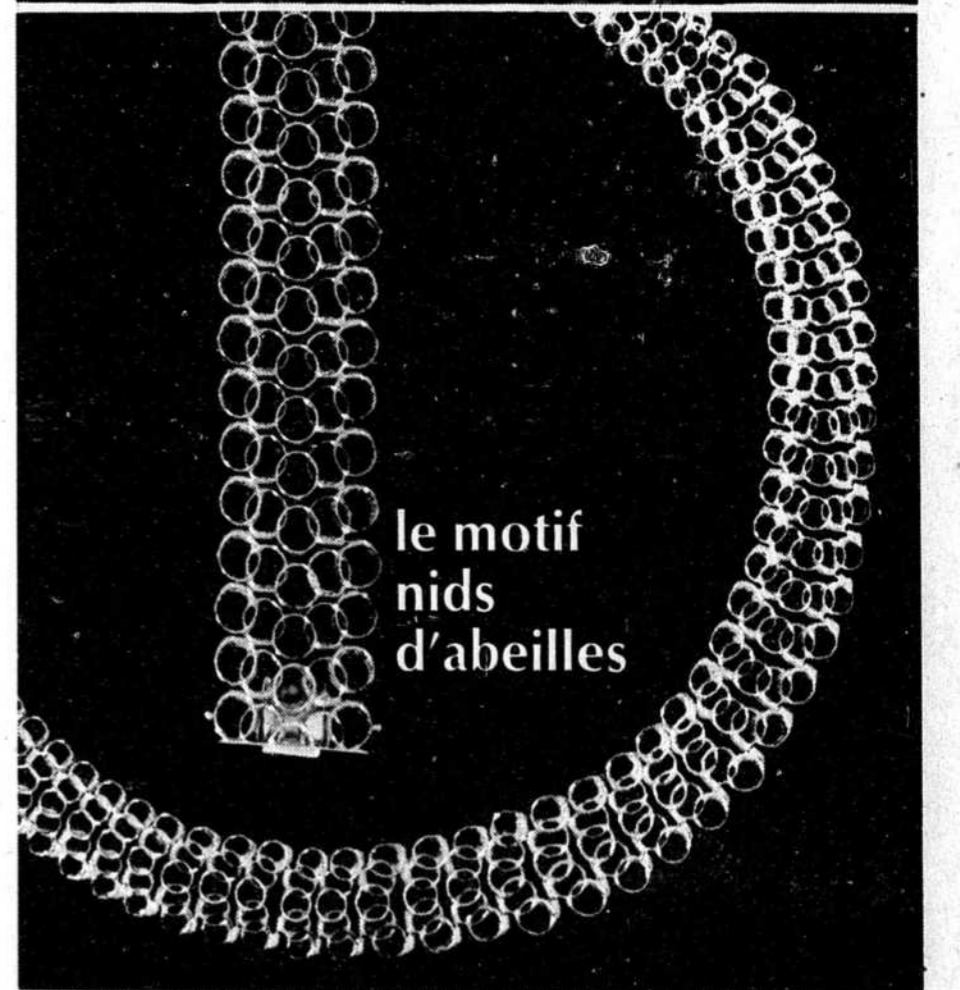
OFFRE AUX ADULTES DES COURS EN

- ARTS PLASTIQUES ET ESTHÉTIQUES
- LANGUES: ANGLAIS, ALLEMAND, ESPAGNOL
- LITTÉRATURE: FRANÇAISE ET QUÉBÉCOISE
- PHILOSOPHIE ET PSYCHOLOGIE
- SCIENCES HUMAINES: ÉCONOMIE, GÉOGRAPHIE, HISTOIRE, SOCIOLOGIE, SC. POLITIQUE.
- SCIENCES PURES: BIOLOGIE, CHIMIE, MATHÉMATIQUE, PHYSIQUE
- TECHNIQUES ADMINISTRATIVES ET COMPTABILITÉ
- TECHNIQUES D'INFORMATIQUE
- TECHNIQUES D'IMPRIMERIE ET RELIURE

LES DEMANDES D'ADMISSION DEVRONT ÊTRE COMPLÉTÉES AVANT LE 15 DÉCEMBRE 1971.

POUR TOUTES INFORMATIONS, PRÉSENTEZ-VOUS ENTRE 15 HEURES ET 20:30 HEURES AU 9155, RUE ST-HUBERT OU TÉLÉPHONEZ ENTRE 9 HEURES ET 18 HEURES À 389-5921, POSTE 210.

Nouveautés en or Birks



le motif nids d'abeilles

Prenez son coeur dans cet entrelacs d'or jaune 14 carats... collier et bracelet tout nouveaux... un motif délicat comme une dentelle.

Vous ne trouverez cette parure que chez Birks. Collier, \$450. Bracelet assorti, \$300.

BIRKS
JOAILLIERS

HMH

Éditions Hurtubise - HMH
380 ouest, rue Craig
Montréal 126
849-6381

Octobre 70 un an après

Adaptation française par

Jean-V. Dufresne — Jean-Pierre Fournier
Jean Paré — Armande Saint-Jean

de RUMOURS OF WAR

par Ron Haggart et Aubrey E. Golden

Le premier récit complet: heure par heure - jour par jour - déclaration par déclaration - document par document - et la première analyse sérieuse de

LA CRISE D'OCTOBRE

et du dilemme d'un État démocratique qui pour sauver la liberté suspend des droits inscrits dans la Grande Charte.

296 pages — \$3.95

Tradition et Qualité



DEPUIS 1809

SAQ. 128 F/25 oz. \$10.75

ites
de la première
page

LA PRESSE

Les négociations qui ont été reprises à deux tables distinctes avec les syndicats affiliés à la CSN et ceux affiliés à la FTQ se déroulent depuis hier après-midi aux bureaux du ministère du travail, boul. Crémazie.

Le ministre Cournoyer agit personnellement comme médiateur extraordinaire et, en plus des sous-ministres et autres fonctionnaires de son ministère, il a pour le conseiller de façon aussi impartiale et désintéressée que possible, deux personnes qu'il a lui-même choisies pour la circonstance: Me Tobin et M. Michel Roy.

Lorsque le ministre jugera être en possession de tous les éléments nécessaires, il fera des recommandations quant à la meilleure façon de procéder pour régler enfin les problèmes des onze syndicats en cause.

TYPIQUEMENT

hier matin. Les trains de fin d'après-midi, toutefois, étaient à l'heure.

Enfin, diverses compagnies aériennes ont dû annuler certaines envolées en direction des aéroports de moindre importance de l'est de la province. Les aéroports de l'ancienne Lorette, Rimouski, Baie-Comeau et Sept-Îles avaient d'ailleurs considérablement ralenti leurs activités. Hier soir, toutefois, sans retards qui allaient jusqu'à une heure, la situation se rétablissait peu à peu.

En Ontario, la tempête a créé certaines difficultés mineures. Elle n'a causé que quelques accidents de la route et de légers retards à certains vols aériens.

La situation était à peu près la même dans les provinces Maritimes, où toutefois, d'après le service de météorologie de Dorval, la précipitation devait être plus abondante.

Aux États-Unis, presque toute la précipitation est tombée en pluie ou en neige fondante.

LA CLÔTURE

Le règlement 75-C peut être invoqué pour clôturer les débats si les partis d'opposition ne se sont pas entendus entre eux sur le temps à apporter aux discussions sur un projet de loi. Une possibilité est toutefois offerte aux partis d'opposition.

Ces partis peuvent en effet se prévaloir eux-mêmes des dispositions du règlement afin que le gouvernement ne choisisse pas unilatéralement une date pour la fin des débats. Mais, pour cela, les partis d'opposition doivent être unis, et ils ne semblent pas capables d'en venir à une entente.

Le règlement de clôture a pour but d'accélérer les débats. Il permettrait de limiter les débats si tous les leaders parlementaires étaient d'accord. Il permettrait aussi de limiter les débats si trois des quatre leaders parlementaires étaient d'accord.

Si les leaders parlementaires ne tombaient pas d'accord, le règlement 75-C autoriserait le gouvernement à fixer seul une limite aux discussions.

Le leader parlementaire du NPD, M. Knowles, a estimé que les leaders parlementaires des partis d'opposition pourraient difficilement s'entendre sur cette question parce qu'ils ne s'entendent pas sur le temps qu'il faut accorder aux discussions ainsi que sur les questions importantes du projet de réforme fiscale.

Les conservateurs, a-t-il déclaré, veulent un débat sur les taxes à imposer aux industries et aux corporations, alors que les néo-démocrates ne sont pas intéressés à discuter davantage de ces questions.

Les conservateurs soutiennent en outre que des sections du bill doivent être étudiées jusqu'en 1972 si nécessaire. Le gouvernement veut toutefois que le projet de réforme fiscale soit adopté avant la fin de l'année 1971.

Plus tôt cette semaine, les néo-démocrates et les créditistes n'ont pas appuyé les conservateurs sur cette question, et le gouvernement a rejeté hier la proposition conservatrice visant à fractionner le projet de loi sur la fiscalité.

Les conservateurs voulaient que certaines parties du projet soient approu-

vées dès maintenant afin qu'elles puissent entrer en vigueur le 1er janvier, et que d'autres sections plus contestées soient renvoyées à l'an prochain.

Depuis que M. MacEachen a échoué dans sa tentative d'amener les autres partis à fixer une limite de temps, depuis que les partis d'opposition ne se sont pas entendus entre eux, il semble probable que M. MacEachen impose sa propre limite.

Il a déclaré lundi que son but était de terminer ce débat d'ici un certain nombre de jours.

Plusieurs des mesures visées par le projet de loi n'ont pas encore reçu l'assentiment de la Chambre et pourraient faire l'objet d'heures additionnelles de débats. Il en est ainsi des dispositions touchant le gain de capital, le revenu des fermes, les profits provenant de l'exploitation des ressources minières et des coopératives.

Dans ce dernier cas, tous les partis d'opposition ainsi que les représentants du gouvernement Trudeau ont plaidé pour que les mesures fiscales du projet de loi favorisent les coopératives et les syndicats.

L'opposition a également manifesté l'unanimité pour amender le projet de loi de façon qu'il contienne des dispositions favorables concernant les revenus et taxes aux fermiers éleveurs de bétails.

Ces quelques points mis à part, le Nouveau parti démocratique s'est dissocié des autres partis d'opposition et a critiqué la plupart des autres aspects du projet de loi.

En Chambre hier, les parlementaires sont revenus sur un chapitre qui plus tôt la semaine dernière n'avait pu trouver consensus et avait provoqué un long débat. Il s'agit des dispositions qui prévoient des mesures administratives pour les contribuables qui désirent en appeler des décisions gouvernementales.

Alors que les points marginaux ont facilement recueilli l'assentiment de tous les députés, l'opposition s'est carrément élevée contre les points les plus importants. Ainsi, les conservateurs sont d'avis qu'il serait dangereux de donner au solliciteur général le choix de décider du genre de procédures dans les cas de poursuite d'un contribuable trouvé coupable.

Essentiellement, les conservateurs estiment que le pouvoir discrétionnaire que prévoit le projet de loi pour le solliciteur général peut mener à des abus de pouvoirs qui pourraient être utilisés pour aider un ami du gouvernement.

Pour sa part, le député conservateur d'Edmonton-Ouest, M. Marcel Lambert, a fait valoir qu'il s'agissait là d'un principe des plus répréhensibles de laisser à un ministre du gouvernement la liberté de décider si une infraction doit être punie par la prison ou l'amende. C'est à la cour de décider et non au ministre, a-t-il dit, en terme de conclusion.

LE PNB

Toutefois, la dépense des entreprises en installations d'usines et en outillage ne s'est pas accrue de façon significative au cours du troisième trimestre.

Cette augmentation ne dépasserait pas 0,4 pour cent et elle proviendrait entièrement de la hausse de 1,2 pour cent des dépenses en machines et outillage.

Le secteur extérieur, note SC, comme ce fut le cas au cours du premier semestre, a continué d'être "une source de faiblesse". La baisse de \$574 millions, enregistrée au troisième trimestre, dans le solde des transactions commerciales en biens et services, a provoqué un revirement en faisant passer celui-ci d'un excédent de \$464 millions à un léger déficit de \$60 millions.

C'est le premier déficit depuis le quatrième trimestre de 1969.

SC souligne que, quoique les exportations aient continué à monter de façon assez importante, les importations, en particulier celles des services, se sont accrues plus rapidement conduisant ainsi à des déclin dans le solde des marchandises et dans celui des non-marchandises.

SC note qu'il n'est pas encore possible de dire si les mesures économiques américaines, décrétées à la mi-août, ont eu une répercussion sur le volume et la composition des exportations canadiennes vers les États-Unis.

Les statistiques disponibles, relatives au commerce extérieur, montrent une expansion substantielle à la fois des exportations et des importations, mais celles-ci ont augmenté à un rythme plus rapide que les premières. Pour les neuf premiers mois de 1971, les exportations de marchandise se trouvent de 4,9 pour cent plus élevées que leur niveau de la période correspondante de 1970. La grande partie de cette augmentation provient des exportations d'orge et de blé, de pétrole et de gaz naturel, de bois d'oeuvre et autres produits en bois pour la construction.

Toutefois, on a enregistré des baisses dans les expéditions canadiennes de bois de pulpe et autres matières premières.

Quant aux importations canadiennes, la baisse de 7,4 pour cent a porté sur la plupart des produits.

LA FTQ

aux applaudissements de l'auditoire, mais pour nous empêcher de revendiquer.

Devant la collusion des gouvernements, de la haute finance et de la magistrature, a-t-il poursuivi, il n'y a pas mille manières de réagir, mais une seule: faire de l'action syndicale et de l'action politique un seul front.

M. Laberge a alors demandé aux militants s'il ne fallait pas précisément unir tous les travailleurs dans cette lutte, qu'ils soient de la FTQ ou d'ailleurs et s'il n'était pas possible à la majorité des Québécois de se donner un jour un gouvernement qui va travailler pour eux.

Sur ce dernier point, M. Laberge a déclaré qu'il pardonnait à M. René Lévesque, président du Parti québécois, ses "récentes divagations" sur les chefs syndicaux parce que son parti est quand même celui qui représente le mieux les intérêts des travailleurs.

Le président de la FTQ a pressé les militants de faire leur auto-critique à la lumière des douloureux événements des dernières années et de se donner des moyens d'action nouveaux.

Il faut d'abord rallier à la FTQ les 100.000 syndiqués québécois affiliés au Congrès du travail du Canada et absents de la centrale: puis il faut coûte que coûte traduire dans les faits les résolutions adoptées au congrès, contrairement à certaines habitudes des dernières années.

La grève générale, et s'il le faut un jour, la création d'un parti politique, sont parmi les moyens nouveaux qu'il ne faut pas craindre d'examiner.

Le texte écrit du discours précisait davantage cette nouvelle stratégie et donnait plus d'ampleur encore à la critique globale de la société québécoise actuelle. C'est d'ailleurs ce document écrit qui sera étudié aujourd'hui en comités par les délégués.

Dans ce texte intitulé "Un seul front", M. Laberge a dressé la liste des con-

flits de travail et des problèmes sociaux qui, depuis deux ans, ont montré le vrai visage d'une société où le pouvoir politique et judiciaire est subordonné au pouvoir économique.

Il a fait, à la lumière de ces événements, l'autocritique de la FTQ: il a parlé de ses faiblesses, de ses divisions, de son manque de cohésion et de ses difficultés de communication interne.

Il a enfin dégagé des grandes lignes d'action:

- ne participer aux mécanismes de consultation gouvernementaux qu'à certaines conditions;
- canaliser, au-delà des structures en vigueur, tous les mouvements légitimes de contestation, afin de réunir dans une même conscience collective syndiqués et non syndiqués, étudiants et assistés sociaux;
- enraciner la solidarité de la classe ouvrière dans une action régionale ouverte;
- appuyer un parti politique, s'il s'en trouve, et même ne pas exclure la possibilité d'en bâtir un si nécessaire;
- fournir à la FTQ les ressources matérielles et humaines telles qu'elles puissent assurer la formation des militants, coordonner les actions régionales et mobiliser tous ces militants en vue d'une action commune.

LE PNB

Toutefois, la dépense des entreprises en installations d'usines et en outillage ne s'est pas accrue de façon significative au cours du troisième trimestre.

Cette augmentation ne dépasserait pas 0,4 pour cent et elle proviendrait entièrement de la hausse de 1,2 pour cent des dépenses en machines et outillage.

Le secteur extérieur, note SC, comme ce fut le cas au cours du premier semestre, a continué d'être "une source de faiblesse". La baisse de \$574 millions, enregistrée au troisième trimestre, dans le solde des transactions commerciales en biens et services, a provoqué un revirement en faisant passer celui-ci d'un excédent de \$464 millions à un léger déficit de \$60 millions.

C'est le premier déficit depuis le quatrième trimestre de 1969.

SC souligne que, quoique les exportations aient continué à monter de façon assez importante, les importations, en particulier celles des services, se sont accrues plus rapidement conduisant ainsi à des déclin dans le solde des marchandises et dans celui des non-marchandises.

SC note qu'il n'est pas encore possible de dire si les mesures économiques américaines, décrétées à la mi-août, ont eu une répercussion sur le volume et la composition des exportations canadiennes vers les États-Unis.

Les statistiques disponibles, relatives au commerce extérieur, montrent une expansion substantielle à la fois des exportations et des importations, mais celles-ci ont augmenté à un rythme plus rapide que les premières. Pour les neuf premiers mois de 1971, les exportations de marchandise se trouvent de 4,9 pour cent plus élevées que leur niveau de la période correspondante de 1970. La grande partie de cette augmentation provient des exportations d'orge et de blé, de pétrole et de gaz naturel, de bois d'oeuvre et autres produits en bois pour la construction.

Toutefois, on a enregistré des baisses dans les expéditions canadiennes de bois de pulpe et autres matières premières.

Quant aux importations canadiennes, la baisse de 7,4 pour cent a porté sur la plupart des produits.

MME GANDHI

insoumis du Bangla Desh ceux-ci seraient réduits au silence avant deux semaines.

De son côté, l'agence indienne P.T.I. fait état d'affrontements entre les forces pakistanaïses et les combattants du Bangla Desh dans la région de Sylhet, dans le nord-ouest du Bengale. Elle cite aussi un commandant des maquisards selon lequel les autonomistes se seraient emparés de Radhanagar. L'agence ajoute que la chute de Kamalpur serait imminente.

Enfin, sur le front occidental deux "Sabre" pakistanaïses venant du Cachemire ont été repoussés sous la menace de la DCA et des chasseurs "Gnat" indiens, rapporte l'agence.

Mais c'est surtout l'antagonisme sino-soviétique allant crescendo qui attirait hier l'attention.

Lundi à Pékin, un double incident diplomatique a éclaté lorsque M. Li Hsien Nien, premier vice-président du conseil chinois, s'est élevé contre l'attitude de l'Inde et de l'Union soviétique, en réaffirmant le soutien de la Chine "au Pakistan contre l'agression étrangère". Hier, c'était au tour de "Chine nouvelle" de dénoncer l'URSS, accusée "d'accélérer



La conférence du groupe des dix s'est ouverte hier à Rome et se poursuivra aujourd'hui. Ci-dessus, on voit à la table de la conférence: le ministre des finances Edgar Benson et un membre non identifié de la délégation canadienne, puis le ministre italien du trésor, M. Mario Ferrari Aggradi, et le gouverneur de la Banque d'Italie, M. Guido Carli. Voir nos informations en page 9

l'expédition de ses fournitures d'armes et de matériel militaire au gouvernement indien" et de "continuer à exercer une pression diplomatique sur le Pakistan".

Ainsi, la Chine hausse le ton contre l'Inde et, après une période de prudente expectative, désigne pour la première fois l'Union soviétique qui, à son avis, attise le feu dans le sous-continent indien. Elle réclame en outre que soit "sérieusement prise en considération" la proposition pakistanaïse en faveur du retrait des troupes des deux pays de part et d'autre de la frontière.

Bien qu'officiellement Moscou reste encore silencieux, le ton des commentaires de la presse soviétique fait apparaître de plus en plus un parti-pris soviétique en faveur de l'Inde. Ainsi, les préparatifs militaires et les heurts au Pakistan oriental sont présentés de telle façon que la victime est l'Inde et que le lecteur soviétique est convaincu que celle-ci est menacée par un Pakistan militariste tout prêt à écraser son pacifique voisin.

GOLFE PERSIQUE

débarquement des forces iraniennes dans les trois îles du détroit d'Ormouz, Abou Moussa et les deux Tombs.

Selon la radio de Bagdad, le gouvernement irakien soutient que la Grande-Bretagne avait pris l'engagement auprès des émirats du Golfe de préserver le caractère arabe des trois îles, Abou Moussa et les deux Tombs. Dans les milieux diplomatiques londoniens, on estime que l'initiative de l'Iran a jeté l'inquiétude dans le monde arabe où l'on redoute qu'après le départ des troupes britanniques l'armée iranienne - la troisième par ordre d'importance au Moyen-Orient - ne cherche à prendre une place prépondérante dans la région.

L'occupation iranienne a également suscité de vives protestations de la part du gouvernement koweïtien.

"Bien que ces îles n'appartiennent pas au Koweït le gouvernement de la principauté estime de son devoir d'affirmer publiquement son opposition au principe de l'acquisition des territoires par la force et l'agression", a déclaré le cheikh Sabah Ahmed al Jaber, ministre koweïtien des affaires étrangères, en affirmant en outre le "caractère arabe" de ces îles.

De son côté, le gouverneur de Ras Al-Khaima, le cheikh Sakr Ben Mohamed Kassimi, a adressé des messages de protestation au secrétaire général de l'ONU, M. Thant, ainsi qu'aux représentants permanents des cinq pays membres du Conseil de sécurité, à la suite de l'occupation.

Le cheikh Kassimi a d'autre part adressé des messages à tous les rois et chefs d'Etat arabes leur demandant de soulever le problème de l'occupation iranienne de ces deux îles à l'assemblée générale de l'ONU, au Conseil de sécurité et à la Ligue arabe.

Survenue à quarante-huit heures de la proclamation de l'indépendance de la nouvelle Fédération du Golfe, qui regroupera six des neuf émirats de la région (Abou Dhabi, Dohab, Charjah, Ajman, Oum Al Gouweyn et Foudjeira), l'initiative de Téhéran paraît comme étant inévitable à Londres et le gouvernement britannique n'a pas l'intention d'intervenir dans cette affaire, laissait-on entendre à Whitehall. Le traité qui liait la Grande-Bretagne et l'émirat de Ras Al-Khaima, dont dépendent en principe les deux îles Tomb, prendra fin à partir d'aujourd'hui, en même temps que celui qui liait aux six autres émirats de la côte de la Tré-

Bien plus, le ministre a rappelé à la Chambre que cette procédure est employée fréquemment par le ministre, pour une foule de raisons.

Il a cité le cas d'une personne qui n'est plus apte à subir son procès, de même que le cas d'une personne qui a déjà subi un procès sur un chef d'accusation alors qu'il ne semble pas opportun au ministre de procéder sous d'autres chefs.

Autres exemples de précédents, celui des "mineurs" contre qui subsistait des causes devant les tribunaux lorsque le gouvernement, il y a quelques mois, amendait la loi des alcools. La loi était devenue désuète, puisque les débits de boisson se trouvaient ouverts aux mineurs. Le ministre a fait jurer là aussi la procédure de nolle prosequi.

M. Choquette s'est montré extrêmement réticent à commenter sa déclaration, hors de la Chambre, devant la presse parlementaire.

Il n'en a pas moins révélé que dans le cas des quelques 400 personnes arrêtées sans être accusées, le fait que le ministre ait assumé devant le Protecteur du citoyen le fardeau de la preuve, constituait dans les faits une recommandation tacite de procéder à une indemnisation à leur égard.

A la suite de cette recommanda-

tion le protecteur du citoyen avait réclamé et obtenu l'indemnisation de plus de 100 personnes, pour une somme dépassant \$30.000.

UN BUDGET

Suite de la page 3

les arrangements fiscaux de 1967 indiquent des revenus de \$699,8 millions plutôt que \$723,3 millions. Par contre, les arrangements provisoires sur les programmes établis devraient rapporter \$304,9 millions plutôt que \$265,4 millions par suite de l'augmentation des dépenses pour l'aide sociale. Au total, les revenus provenant du gouvernement fédéral seraient de \$1.050,7 millions.

De tous les chiffres émis par le ministre des finances, il ressort que les sommes à financer pour l'exercice financier courant s'établissent maintenant à \$508 millions plutôt que \$415 millions prévus en mars. Pour ce faire, le ministre a augmenté son programme d'emprunt de \$93 millions.

En plus de la récente émission d'obligations de \$75 millions, l'émission du début d'année a rapporté \$144 millions alors que le gouvernement avait fixé l'objectif à \$50 millions. En conséquence, le programme d'emprunt sur les marchés ordinaires, qui était de l'ordre de \$300 millions, ne sera pas augmenté.

La "naïveté" de la police

M. Choquette refuse de faire des commentaires

QUEBEC (PC) - Le ministre québécois de la justice a refusé hier de commenter devant l'Assemblée nationale les propos tenus au cours de la semaine dernière par le secrétaire d'Etat du Canada, M. Gérard Pelletier, sur "la grande naïveté" des forces de police québécoises.

Interpellé à ce sujet par le leader parlementaire péquiste, M. Robert Burns, le ministre a répliqué que chaque citoyen, et M. Pelletier en particulier, est libre de se faire l'observateur de la scène politique québécoise.

Au cours d'une conférence à laquelle participaient MM. Pelletier et Choquette, le ministre fédéral avait soutenu que la police du Québec a fait preuve d'une "grande naïveté" au sujet des activités du Front de libération du Québec, en octobre dernier.

Devant l'insistance de M. Burns, le

ministre de la justice a tout simplement déclaré que la question ne méritait pas de réponse. A cela, le whip en chef libéral, M. Louis-Philippe Lacroix, a répliqué:

"Gérard Pelletier ne serait-il même pas digne de siéger avec vous autres, il est trop fou pour cela."

Il va sans dire que M. Choquette s'est gardé de confirmer les propos tenus par son collègue des Iles-de-la-Madeleine.

"Même si la police du Québec a été critiquée en dehors de la province, a-t-il déclaré au sujet du dossier de la crise d'octobre 1970, je pense que les citoyens du Québec ont été en mesure de se rendre compte que le travail policier a été excellent, en grande partie, et que les policiers faisaient face à une situation complètement inédite dans notre histoire."

Le CDE de Montréal appuie le projet 28

La régionale de Montréal du Centre des dirigeants d'entreprise (CDE) accorde son appui à la restructuration scolaire sur l'île de Montréal proposée par le projet de loi 28.

Dans un communiqué remis à la presse, les dirigeants d'entreprise affirment en effet qu'ils appuient sans réserve le mémoire présenté à la Commission parlementaire sur l'éducation par le Comité consultatif de la CECM.

Ce comité consultatif regroupe des représentants des parents ayant des enfants à la CECM et des représentants des corps intermédiaires tels la Chambre de commerce, le Conseil central de la CSN, la Fédération des cegeps et le Centre des dirigeants d'entreprise.

Le mémoire présenté par le Comité consultatif de la CECM appuie les trois paliers administratifs proposés par le projet de loi 28, à savoir le Conseil scolaire de l'île, les commissions scolaires unifiées et les comités d'écoles.

On y demande cependant plus d'importance pour les comités d'écoles au sein desquels on exige la présence des enseignants à côté de celle des parents.

Tournée d'information de M. Caouette à Montréal

OTTAWA (PC) - M. Réal Caouette est arrivé à Montréal hier où il effectuera une tournée d'information de quelques jours.

Aujourd'hui le chef national du Crédit social prendra la parole à un dîner-causerie, devant les membres de l'Ouest commercial et professionnel Inc., à Verdun.

Demain, M. Caouette répondra par téléphone aux questions des auditeurs de CKVL, à l'émission de Frenchie Jarraud, de 6h45 à 9 hres.

Ce même jour, à midi, il sera l'invité du club Kiwanis Saint-Laurent, à l'hôtel Ritz Carlton.

Vendredi, le chef créditiste affrontera les étudiants des universités McGill à 13 hres, Sir George Williams à 15h, et les élèves du collège Loyola à 19h.

M. Caouette espère faire mieux connaître les théories de base du Crédit social.


Agresion contre le président Allende

VINA DEL MAR (Chili) (AFP) - M. Salvador Allende, président de la république du Chili, a été victime d'une agression commise hier à Vina del Mar, par deux individus qui ont pris la fuite.

Au passage de l'automobile présidentielle, dans une rue étroite de la station balnéaire, des pierres ont été lancées et ont blessé le chauffeur du président Allende. Ce dernier est aussitôt sorti de voiture, mais les agresseurs avaient pris la fuite et s'étaient noyés dans la foule.

Le président Allende était allé à Vina del Mar pour dîner avec le premier ministre cubain, M. Fidel Castro.

Les Antipropos
de
Jean Lévesque



Le parc Drapeau

Le gouvernement Bourassa vient prêter main-forte à l'administration Drapeau au sujet du droit de manifester sur la place publique. Le procureur-général du Québec, dans un factum visant à prouver la légalité du règlement anti-manifestation "3926", soutient que le droit de manifester dans la rue n'est pas un absolu. La Cour d'appel va statuer sur la demande de la Ville de Montréal, laquelle conteste un jugement de cour rendu antérieurement et qui rendait le règlement 3926 anti-constitutionnel.

Ce droit de manifester dans les rues n'est pas un droit qui passionne les foules, ici en tous cas. En soi, ce ne sont pas tous les Montréalais qui ont le goût et l'intention de manifester sur la place publique. Le climat nordique qu'est le nôtre, entre autres choses, ne pousse pas le Montréalais à trop d'exubérance, c'est vite vu. Mais, si la population laisse les "zotorités" ronger sur un droit par ici, un droit par là, qu'en restera-t-il un jour?

C'est entendu, la liberté est un privilège difficile à assumer. Si tels contestataires professionnels ne jurent que par les pancartes, ces contestataires sont des citoyens comme les autres et, en autant qu'ils n'empêchent pas sur les droits des autres, il faut leur reconnaître leurs droits. D'autre part, une société vraiment démocratique se conçoit-elle sans que ses citoyens puissent manifester ou leur joie ou leur colère sur les places publiques, admette la condition que cela doive se dérouler dans un certain ordre?

Face au besoin et au droit de manifester, l'Etat fait-il la preuve de plus de force que de faiblesse en refusant le droit des citoyens à s'exprimer?

On se complait à dire et à redire que le Canada est un pays traditionnellement tolérant et libéral. Cela est vrai à plus d'un égard et il faut s'en féliciter. Mais ce qui se passe dans la société canadienne-française, au niveau des droits fondamentaux, est inquiétant, ce goût absolu du maire Drapeau pour le règlement 3926 en étant un bon exemple.

A l'occasion de la manifestation contre La Presse, des chefs syndicaux se demandaient si les autorités "ne cherchaient pas à acculer les forces progressistes à la clandestinité". Cette inquiétude vivement exprimée des chefs de syndicats paraîtra exagérée à d'aucuns. Pas à nous.

Il faut connaître, de l'intérieur, la différence qu'il y a souvent entre le produit préparé par les journalistes, dans les salles d'information écrite et électronique, et le produit livré en public, au Québec français, pour savoir que le droit de s'exprimer librement dans notre petite société est loin d'être celui qu'on croit avoir.

Et, dans une démocratie capitaliste comme la nôtre, au Québec, il faut connaître, de l'intérieur, ce qui "grouille et grenouille" entre et surtout avant et pendant les élections, pour comprendre comment grande est l'emprise des pouvoirs d'argent sur les pouvoirs politiques.

Dans de telles circonstances, si M. Drapeau est aussi démocrate qu'il le dit, pourquoi mettrait-il en branle tout ce qu'il peut pour que le règlement 3926 demeure? Pourquoi, au contraire, le maire Drapeau ne regarderait-il pas ce qui se passe par exemple à Londres?

Chacun sait que Londres a un parc où tout un chacun peut aller exprimer, sur des tribunes érigées à cet effet, ses opinions sur ce qu'on voudra: politique, moeurs, etc. Aux gens qui s'intéressent aux discussions de s'y rendre, d'écouter et de dialoguer. Pourquoi, à Montréal, l'administration Drapeau ne nous consacrerait-elle pas un parc où les gens qui ont quelque chose à dire, ou qui croient avoir quelque chose à dire, pourraient monter sur une tribune et haranguer le public à leur gré? Le parc, entouré d'agents ou de murs, protégerait par son existence même, la liberté des autres citoyens de circuler dans les rues et dans les autres parcs.

Ce "Marble Arch" montréalais de la liberté serait sans doute très fréquenté. Pourquoi ne le nommerait-on pas, pour la gloire de la ville, le Parc Drapeau?

Finis les fiefs au sein de l'UQ (M. Loubier)

par Pierre-L. O'Neill

C'est au bout du fouet s'il le faut que Me Gabriel Loubier sortira les fieffés de son parti.

Interrogé par les journalistes, le chef d'Unité-Québec commentait ainsi les rumeurs de tiraillements au sein de son parti. Plus tôt, il s'était adressé aux membres du club Kiwanis de Montréal, à l'hôtel Reine-Élisabeth.

Me Loubier a admis que certains membres d'Unité-Québec refusent de se plier aux transformations qu'il tente de réaliser depuis son accession à la direction du parti. Ce mécontentement, a-t-il dit, se traduit de différentes façons à partir de menaces de démission jusqu'aux menaces

de décapitation du chet du parti.

Souignant toutefois, que cette contestation ne se situe pas au niveau des députés, Me Loubier a précisé que dans le passé "certaines personnes se sont créés des fiefs et qu'elles ne veulent plus aujourd'hui lâcher la proie". Mais devant ces menaces, le chef d'Unité-Québec affirme qu'il n'est pas du tout nerveux.

Qui sont-ils et que veulent-ils? Là-dessus, Me Loubier a refusé de préciser davantage. "Il y a d'anciens organisateurs et d'autres personnages qui détenaient des postes clés mais qui ont perdu de leur

pouvoir. Je ne me laisserai pas manipuler. Le Parti appartient aux militants."

Selon Me Loubier, ces personnes ne sont pas en mesure de faire du chantage et si elles ne devaient pas bientôt cesser leurs tractations et jeux de couilles, il se verra dans l'obligation de révéler tout le dossier à la population.

Dans quelle mesure le départ du député de Montcalm, M. Marcel Masse, a-t-il affecté le parti? Tout en soulignant qu'il ne veut pas être méchant, Me Loubier affirme que la question ne lui est même plus posée par les militants. Il ajoute que cela tient à la façon et aux raisons évoquées par M. Masse avant de quitter son parti.

Pour ce qui est des perspectives d'avenir, le chef d'Unité-Québec révélera demain matin à Québec les noms d'une vingtaine de penseurs qui ont accepté de collaborer avec le parti pour en définir l'orientation politique. Selon Me Loubier, ce nouveau grou-

pe d'experts comprend des universitaires, des syndicalistes et des représentants de l'entreprise privée. Une représentation de tous les milieux et de toutes les régions, a indiqué Me Loubier, ajoutant qu'il s'y trouvait même des anciens membres du Parti québécois et du Ralliement créditiste.

Me Loubier a néanmoins fait remarquer que ces penseurs ne sont pas "étiquetés" et qu'ils n'entendent pas démontrer par là leur adhésion à l'Unité-Québec.

"Ce ne sont pas d'aveugles partisans. Ils sont répétés pour leur compétence, leur intégrité et leur sérénité. Ils auront la responsabilité de définir les objectifs d'Unité-Québec en vue du congrès d'orientation qui se tiendra au début de mars 1972."

Concernant le quotidien Montréal-Matin, le chef du parti a laissé entendre que les études en cours sont susceptibles de conclure à la vente plutôt qu'à une réorganisation administrative de l'entre-

prise. Cependant, a-t-il fait observer, il est encore trop tôt pour prendre une décision.

Me Loubier dit attendre les recommandations d'un comité composé de trois administrateurs: Me Marcel Faribault, M. Guy Charette et M. Gilles Charron.

Enfin, Me Gabriel Loubier entend appliquer graduellement le principe d'auto-financement au sein d'Unité-Québec. Non pas parce qu'il croit à l'influence de la caisse sur les politiques du parti. Mais plutôt pour détruire le mythe voulant que les hommes politiques sont manipulés par des financiers. "Puis on donnera la preuve que les décisions du parti s'inspirent strictement des besoins et aspirations des Québécois."

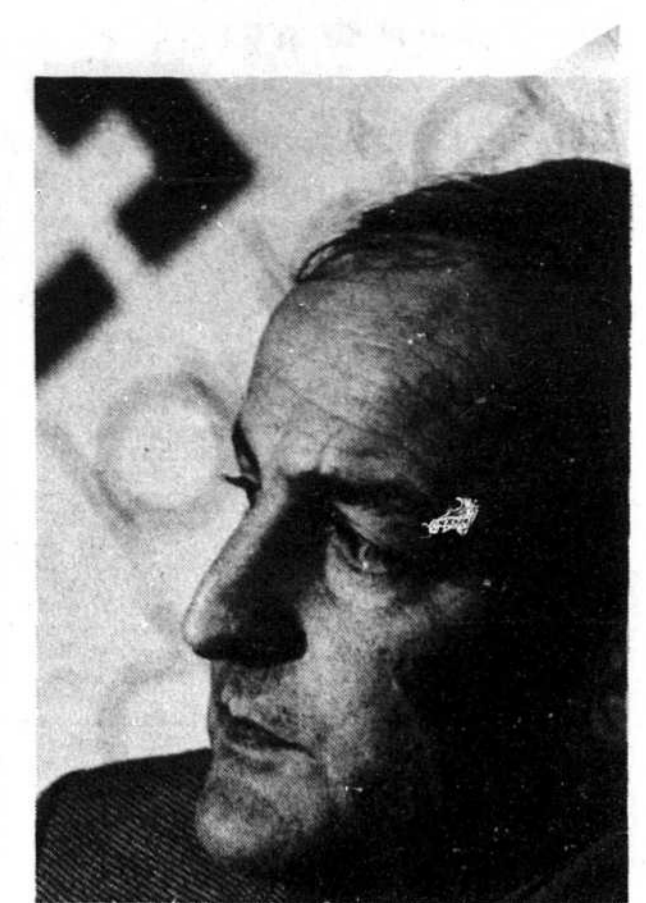
A ceux qui préconisent la formation d'un parti conservateur sur la scène provinciale, Gabriel Loubier répond que ce n'est pas sérieux. A titre de chef d'Unité-Québec il ne voit pas l'intérêt de participer à des élections fédérales que ce

soit au Canada ou en Inde. Et il ne voit pas non plus ce que les conservateurs viendraient faire dans la galère provinciale.

Au surplus, il souligne que E. Robert Stanfield n'est pas d'accord et que le député de Charlevoix, M. Martial Asselin, n'est pas le porte-parole du Parti conservateur.

Devant les membres du Kiwanis Club, à majorité anglophone, le chef d'Unité-Québec a essentiellement répété l'appel lancé, deux semaines plus tôt, aux membres du Club Richelieu. "Nous sommes arrivés à l'heure décisive, au carrefour, où ces choix s'imposent entre le séparatisme et le fédéralisme, la démocratie et la dictature, l'économie sociale et l'entreprise privée."

Tout en admettant la franchise et l'honnêteté au chef du Parti québécois, Me Loubier a accueilli M. René Lévesque et M. Michel Chartrand et Marcel Pepin qu'il qualifie d'extrémistes et accuse de contrôler et polluer le climat politique québécois.



L'assisté social, un citoyen à part entière

par Solange Chalvin

Deux représentants du Québec, Mme Rose Lacaille et M. Georges Champoux de Pointe-Saint-Charles, ont participé, en fin de semaine dernière, à Winnipeg, à la première rencontre nationale du comité anti-pauvreté.

Mise en commun de problèmes à peu près identiques d'un bout à l'autre du pays, nous dit Mme Lacaille, de retour à Montréal. Prise de position ferme sur le nouveau régime d'allocation familiale, lequel ne devrait, sous aucun prétexte, donner lieu à une réduction des allocations d'aide sociale que reçoivent déjà les assistés sociaux. "Ce serait injuste de donner d'un main un surplus d'allocation familiale, et de retirer de l'autre, une partie de l'allo-

cation sociale", dit Mme Lacaille. Le comité anti-pauvreté a fait de ce vœu une résolution que leurs représentants iront porter ces jours-ci au ministre John Munro, responsable de l'application du nouveau régime fédéral d'allocation familiale.

Le comité anti-pauvreté a également contesté un projet de loi présenté récemment par l'Union des municipalités, au Manitoba, lequel interdit aux assistés sociaux de briguer les suffrages, à titre de conseiller municipal. "En adoptant une telle loi, on jette les assistés sociaux dans un ghetto, on leur enlève un moyen normal et démocratique de contestation. On les pousse à la violence puisque les voies démocratiques leur sont interdites", nous dit Mme Lacaille.

De peur que d'autres municipalités ne s'inspirent de cette loi, le comité anti-pauvreté a engagé chacun des représentants des provinces à scruter de près toute atteinte à la liberté des citoyens. Les assistés sociaux sont des citoyens comme les autres, a-t-on répété, tout au cours de cette rencontre de trois jours.

Les représentants du Québec songent depuis plusieurs mois à l'organisation d'une rencontre provinciale permettant de regrouper en un seul organisme tous les comités de citoyens du Québec. Jusqu'à maintenant, leur demande répétée de subventions - de l'ordre de \$20,000 - pour l'organisation d'une telle rencontre, n'a pas reçu l'accueil favorable.

"Le fédéral est prêt à nous accorder une subvention, nous dit Mme Lacaille, mais exige l'autorisation du Québec. De son côté, le Québec se dit prêt à collaborer mais demande l'appui d'un comité provincial d'agences sociales. Bref, la bureaucratie et l'absence de planification entre Ottawa et Québec, empêchent la réalisation d'un tel projet", selon Mme Lacaille.

FASTEETH améliore la mastication

Saupoudrez votre dentier de FASTEETH et constatez les résultats: (1) vos dents supérieures et inférieures adhèrent mieux aux aliments, (2) elles ne gênent pas (3) vous mangez plus naturellement. Avec FASTEETH, aucun goût désagréable. Pour votre santé, votre dentier doit tenir fermement en place. Voyez votre dentiste régulièrement. Utilisez FASTEETH.

JOURNÉE DU QUÉBEC
9:30 hres - Français
11:30 hres - Films
Charlebois
Office National du Film
cours métrages
2:00 hres :
Guy Rocher
sur la démocratisation
des méthodes
d'enseignement.
F.C. Smith Auditorium
1er décembre
Entrée libre
Tout le monde est
bienvenu

Café-Thé
Confiserie
ADOPTEZ LES PRODUITS
DESJ
RECONNUS LES MEILLEURS
J.A. DESJ
MONTRÉAL
321-1104

Tel qu'annoncé à la TV

ERZON ÉLIMINE
● Toutes senteurs
● Parfumée (cigares, cigarettes)
● Odeurs (cuisine)
● Humidité
● Poussière
● Pas plus gros qu'un radio
● Aucun produit à ajouter
● Aucune installation
● Moins de 5 par semaine
● Satisfaction garantie

DEMANDEZ UN ESSAI GRATUIT
ERZON - Siège social: 692 ouest, Jean-Talon, Montréal
DISTRIBUTEURS ERZON
POUR VILLE DE QUÉBEC ET ENVIRONS: 529-3385
POUR TROIS-RIVIÈRES: 970 RUE STE-URSULE, TEL.: 375-0542
POUR L'ASSUMPTION ET ENVIRONS: 837-4224
POUR DRUMMONDVILLE: Studio Drummond, Place Drummond, 472-4888

Sans obligation de votre part postez ce coupon dès aujourd'hui pour obtenir plus de renseignements.
Nom
Adresse
Ville Tél. LD.

MONTROSE

ESCOMPTE EN VIGUEUR
12 MOIS PAR ANNEE

DISQUES EVEREST Sp. 239 LE DISQUE
12 STEREO

3001 PROKOFIEV - Chout ballet - London sym. arch.
3002 COPLAND - Appalachian Spring - Ballet-London sym. arch.
3003 MAHLER - Symphony no.1-Boult cond. Lander Phil. arch.
3004 RAPI VAUGHAN WILLIAMS - Symphony no.9-Boult cond. London Phil. arch.
3005 SHOSTAKOVICH - Symphony no.6 - Boult cond. London Phil. arch.
3006 HINDEMITH - Symphony en E Bemol - Boult cond. London Phil. arch.
3007 STRAVINSKY - Symphony en trois mouvements - Goossens cond. London sym. arch.
3008 SHOSTAKOVICH - Symphony no.5 - Stokowski.
3009 TCHAIKOVSKY - Francesca de Rimini. - Stokowski.
3010 ANTHELI - Symphony No.4.
3011 GINSTRAT - Estancia - Goossens.
3012 VILLA LOBOS - Bachianas - Brassilras no.1 - Prokofiev cinderella - Stokowski.
3013 MILHAUD - La création du monde - Stravinsky. L'histoire du soldat - London sym. arch.
3014 COPLAND - Symphony no.3 - London sym. arch.
3015 VAUGHAN WILLIAMS - Job - un masque paillard - Boult cond. London sym. arch.
3016 BENJAMIN - Concerto fantaisie pour piano et arch. - London sym. arch. et cond. Benjamin.
3017 ARNOLD - Quatre danses écossaises - Symphony no.3 - London Phil. arch.
3018 KODALY - Pálmus hungaricus - R. Nilsson.
3019 BARTOK danse suite - London phil. arch.
3020 RICHARD STRAUSS - Till Eulenspiegel's - Don Juan - Solti.
3021 VILLA LOBOS - Fantasia concertante pour arch. et violoncelles - Preludes et figures pour le clavier bien tempéré - arch. et violoncelle de Villa Lobos.
3022 RIMSKY ORSKOV - Sheherazade - Symphonie pour l'Orchestra - The thousand nights and a night - Goossens cond. London sym. arch.
3023 JOHANN STRAUSS - Une nuit dans Venise.
3024 CARLOS CHAVEZ - Symphony no.1,2,4 - Cond. C. Chavez.
3025 BRAHMS - Symphony no.3 Stokowski.
3026 WAGNER - Parsifal - L. Stokowski.
3027 SCRIBAIN - Le poème d'Estimote - Amirov, Azerbaïdjan - Stokowski.
3028 STRAVINSKY - Petrouchka - Goossens cond. London sym. arch.
3029 PROKOFIEV - Symphony no.5 - Sir M. Sargent cond. London sym. arch.
3030 TCHAIKOVSKY - Manfred - Goossens cond. London sym. arch.
3031 SCHUMANN - Concerto pour piano et arch. - Franck Variations sym. pour piano et arch. Goossens cond. London sym. arch.
3032 BERLIOZ - Symphonie fantastique - Goossens cond. London sym. arch.
3033 RICHARD STRAUSS - Ein Edelstein - Ludwig cond. London sym. arch.
3034 TCHAIKOVSKY - Symphony no.5 - Sir M. Sargent cond. London sym. arch.
3035 MOZART - Concerto pour violon et arch. no.3 - Goossens cond. London sym. arch.
3036 VILLA LOBOS - Le petit train du Caipira bachianas - Brasília no.2 - Pan. 11 - Goossens Cond. The London sym. arch.
3037 MOZART SERENADES - No.11 à 12 pour instrument à vents, Newell Jenkins.
3038 PROKOFIEV - Peter et le chien - Raconte par Keshav Shastri.
3039 GROFÉ - Suite du Grand canyon - Concerto pour piano et arch. - Grof cond.
3040 SCHUBERT - Symphony no.8 - MOZART - Symphony no.40 Ludwig cond. London sym. arch.
3041 STRAVINSKY - Le sacre du printemps - Goossens cond. London sym. arch.
3042 TCHAIKOVSKY - Concerto pour violon en re majeur - London sym. arch.
3043 RESPIGHI - Les fontaines de Rome. Les pins de Rome. Sargent cond. London sym. arch.
3044 KHACHATURIAN - Gayne balet suite - London sym. arch.
3045 MOUSSORGSKY - Pictures at an exhibition. A night in the bald mountain - London sym. arch.
3046 SHOSTAKOVICH - Symphony no.9 - Prokofiev - Lieutenant Kije suite, Sargent cond. London sym. arch.
3047 KHACHATURIAN - Concerto pour piano et arch. - London sym. arch.
3048 DVORAK - Symphonies no.5 - Ludwig cond. London sym. arch.
3049 MANUEL DE FALLA - The three cornered hat. ballet complet - London sym. arch.
3050 IRVING BERLIN - Great man of american music. une nouvelle interprétation. Polakín and son arch. et chorale etc.
3051 LILI BOULLANGER - Du fond de l'abîme. Proumes. 24 et 29 etc. Markévitch cond.
3052 BETHOVEN: Trios for Vin., Cello & Piano, Vol. II - Monnetales.
3053 HAYDN: String Quartets, Vol. II - Dekany Qt.
3054 HAYDN: String Quartets, Vol. III - Dekany Qt.
3055 HAYDN: String Quartets, Vol. IV - Dekany Qt.
3056 HAYDN: String Quartets, Vol. V - Dekany Qt.
3057 HAYDN: String Quartets, Vol. VI - Dekany Qt.
3058 MUSICAL OF THE ITAL BAROQUE - Baroque Trio - Montreal.
3059 MOZART: Four-Hand Piano Music (Some).
3060 MOZART: Grand Concerto in Violin, Concerto - Nhr.
3061 MOZART: Piano Trio, Mannheim Trio.
3062 MOZART: Music for Violin & Piano.
3063 MOZART: Chamber Music for Winds.
3064 MOZART: Chamber Music, Vol. I - Kohn Qt.
3065 MOZART: Chamber Music, Vol. II - Kohn Qt.
3066 MOZART: Chamber Music, Vol. III - Berke Qt.
3067 MOZART: Chamber Music, Vol. IV - Berke Qt.
3068 MOZART: Chamber Music, Vol. V - Berke Qt.
3069 MOZART: Chamber Music, Vol. VI - Berke Qt.
3070 MOZART: Chamber Music, Vol. VII - Berke Qt.
3071 MOZART: Chamber Music, Vol. VIII - Berke Qt.
3072 MOZART: Chamber Music, Vol. IX - Berke Qt.
3073 MOZART: Chamber Music, Vol. X - Berke Qt.
3074 MOZART: Chamber Music, Vol. XI - Berke Qt.
3075 MOZART: Chamber Music, Vol. XII - Berke Qt.
3076 MOZART: Chamber Music, Vol. XIII - Berke Qt.
3077 MOZART: Chamber Music, Vol. XIV - Berke Qt.
3078 MOZART: Chamber Music, Vol. XV - Berke Qt.
3079 MOZART: Chamber Music, Vol. XVI - Berke Qt.
3080 MOZART: Chamber Music, Vol. XVII - Berke Qt.
3081 MOZART: Chamber Music, Vol. XVIII - Berke Qt.
3082 MOZART: Chamber Music, Vol. XIX - Berke Qt.
3083 MOZART: Chamber Music, Vol. XX - Berke Qt.
3084 MOZART: Chamber Music, Vol. XXI - Berke Qt.
3085 MOZART: Chamber Music, Vol. XXII - Berke Qt.
3086 MOZART: Chamber Music, Vol. XXIII - Berke Qt.
3087 MOZART: Chamber Music, Vol. XXIV - Berke Qt.
3088 MOZART: Chamber Music, Vol. XXV - Berke Qt.
3089 MOZART: Chamber Music, Vol. XXVI - Berke Qt.
3090 MOZART: Chamber Music, Vol. XXVII - Berke Qt.
3091 MOZART: Chamber Music, Vol. XXVIII - Berke Qt.
3092 MOZART: Chamber Music, Vol. XXIX - Berke Qt.
3093 MOZART: Chamber Music, Vol. XXX - Berke Qt.
3094 MOZART: Chamber Music, Vol. XXXI - Berke Qt.
3095 MOZART: Chamber Music, Vol. XXXII - Berke Qt.
3096 MOZART: Chamber Music, Vol. XXXIII - Berke Qt.
3097 MOZART: Chamber Music, Vol. XXXIV - Berke Qt.
3098 MOZART: Chamber Music, Vol. XXXV - Berke Qt.
3099 MOZART: Chamber Music, Vol. XXXVI - Berke Qt.
3100 MOZART: Chamber Music, Vol. XXXVII - Berke Qt.
3101 MOZART: Chamber Music, Vol. XXXVIII - Berke Qt.
3102 MOZART: Chamber Music, Vol. XXXIX - Berke Qt.
3103 MOZART: Chamber Music, Vol. XL - Berke Qt.
3104 MOZART: Chamber Music, Vol. XLI - Berke Qt.
3105 MOZART: Chamber Music, Vol. XLII - Berke Qt.
3106 MOZART: Chamber Music, Vol. XLIII - Berke Qt.
3107 MOZART: Chamber Music, Vol. XLIV - Berke Qt.
3108 MOZART: Chamber Music, Vol. XLV - Berke Qt.
3109 MOZART: Chamber Music, Vol. XLVI - Berke Qt.
3110 MOZART: Chamber Music, Vol. XLVII - Berke Qt.
3111 MOZART: Chamber Music, Vol. XLVIII - Berke Qt.
3112 MOZART: Chamber Music, Vol. XLIX - Berke Qt.
3113 MOZART: Chamber Music, Vol. L - Berke Qt.
3114 MOZART: Chamber Music, Vol. LI - Berke Qt.
3115 MOZART: Chamber Music, Vol. LII - Berke Qt.
3116 MOZART: Chamber Music, Vol. LIII - Berke Qt.
3117 MOZART: Chamber Music, Vol. LIV - Berke Qt.
3118 MOZART: Chamber Music, Vol. LV - Berke Qt.
3119 MOZART: Chamber Music, Vol. LVI - Berke Qt.
3120 MOZART: Chamber Music, Vol. LVII - Berke Qt.
3121 MOZART: Chamber Music, Vol. LVIII - Berke Qt.
3122 MOZART: Chamber Music, Vol. LIX - Berke Qt.
3123 MOZART: Chamber Music, Vol. LX - Berke Qt.
3124 MOZART: Chamber Music, Vol. LXI - Berke Qt.
3125 MOZART: Chamber Music, Vol. LXII - Berke Qt.
3126 MOZART: Chamber Music, Vol. LXIII - Berke Qt.
3127 MOZART: Chamber Music, Vol. LXIV - Berke Qt.
3128 MOZART: Chamber Music, Vol. LXV - Berke Qt.
3129 MOZART: Chamber Music, Vol. LXVI - Berke Qt.
3130 MOZART: Chamber Music, Vol. LXVII - Berke Qt.
3131 MOZART: Chamber Music, Vol. LXVIII - Berke Qt.
3132 MOZART: Chamber Music, Vol. LXIX - Berke Qt.
3133 MOZART: Chamber Music, Vol. LXX - Berke Qt.
3134 MOZART: Chamber Music, Vol. LXXI - Berke Qt.
3135 MOZART: Chamber Music, Vol. LXXII - Berke Qt.
3136 MOZART: Chamber Music, Vol. LXXIII - Berke Qt.
3137 MOZART: Chamber Music, Vol. LXXIV - Berke Qt.
3138 MOZART: Chamber Music, Vol. LXXV - Berke Qt.
3139 MOZART: Chamber Music, Vol. LXXVI - Berke Qt.
3140 MOZART: Chamber Music, Vol. LXXVII - Berke Qt.
3141 MOZART: Chamber Music, Vol. LXXVIII - Berke Qt.
3142 MOZART: Chamber Music, Vol. LXXIX - Berke Qt.
3143 MOZART: Chamber Music, Vol. LXXX - Berke Qt.
3144 MOZART: Chamber Music, Vol. LXXXI - Berke Qt.
3145 MOZART: Chamber Music, Vol. LXXXII - Berke Qt.
3146 MOZART: Chamber Music, Vol. LXXXIII - Berke Qt.
3147 MOZART: Chamber Music, Vol. LXXXIV - Berke Qt.
3148 MOZART: Chamber Music, Vol. LXXXV - Berke Qt.
3149 MOZART: Chamber Music, Vol. LXXXVI - Berke Qt.
3150 MOZART: Chamber Music, Vol. LXXXVII - Berke Qt.
3151 MOZART: Chamber Music, Vol. LXXXVIII - Berke Qt.
3152 MOZART: Chamber Music, Vol. LXXXIX - Berke Qt.
3153 MOZART: Chamber Music, Vol. LXXXX - Berke Qt.
3154 MOZART: Chamber Music, Vol. LXXXXI - Berke Qt.
3155 MOZART: Chamber Music, Vol. LXXXXII - Berke Qt.
3156 MOZART: Chamber Music, Vol. LXXXXIII - Berke Qt.
3157 MOZART: Chamber Music, Vol. LXXXXIV - Berke Qt.
3158 MOZART: Chamber Music, Vol. LXXXXV - Berke Qt.
3159 MOZART: Chamber Music, Vol. LXXXXVI - Berke Qt.
3160 MOZART: Chamber Music, Vol. LXXXXVII - Berke Qt.
3161 MOZART: Chamber Music, Vol. LXXXXVIII - Berke Qt.
3162 MOZART: Chamber Music, Vol. LXXXXIX - Berke Qt.
3163 MOZART: Chamber Music, Vol. LXXXXX - Berke Qt.
3164 MOZART: Chamber Music, Vol. LXXXXXI - Berke Qt.
3165 MOZART: Chamber Music, Vol. LXXXXXII - Berke Qt.
3166 MOZART: Chamber Music, Vol. LXXXXXIII - Berke Qt.
3167 MOZART: Chamber Music, Vol. LXXXXXIV - Berke Qt.
3168 MOZART: Chamber Music, Vol. LXXXXXV - Berke Qt.
3169 MOZART: Chamber Music, Vol. LXXXXXVI - Berke Qt.
3170 MOZART: Chamber Music, Vol. LXXXXXVII - Berke Qt.
3171 MOZART: Chamber Music, Vol. LXXXXXVIII - Berke Qt.
3172 MOZART: Chamber Music, Vol. LXXXXXIX - Berke Qt.
3173 MOZART: Chamber Music, Vol. LXXXXXX - Berke Qt.
3174 MOZART: Chamber Music, Vol. LXXXXXXI - Berke Qt.
3175 MOZART: Chamber Music, Vol. LXXXXXXII - Berke Qt.
3176 MOZART: Chamber Music, Vol. LXXXXXXIII - Berke Qt.
3177 MOZART: Chamber Music, Vol. LXXXXXXIV - Berke Qt.
3178 MOZART: Chamber Music, Vol. LXXXXXXV - Berke Qt.
3179 MOZART: Chamber Music, Vol. LXXXXXXVI - Berke Qt.
3180 MOZART: Chamber Music, Vol. LXXXXXXVII - Berke Qt.
3181 MOZART: Chamber Music, Vol. LXXXXXXVIII - Berke Qt.
3182 MOZART: Chamber Music, Vol. LXXXXXXIX - Berke Qt.
3183 MOZART: Chamber Music, Vol. LXXXXXXX - Berke Qt.
3184 MOZART: Chamber Music, Vol. LXXXXXXI - Berke Qt.
3185 MOZART: Chamber Music, Vol. LXXXXXXII - Berke Qt.
3186 MOZART: Chamber Music, Vol. LXXXXXXIII - Berke Qt.
3187 MOZART: Chamber Music, Vol. LXXXXXXIV - Berke Qt.
3188 MOZART: Chamber Music, Vol. LXXXXXXV - Berke Qt.
3189 MOZART: Chamber Music, Vol. LXXXXXXVI - Berke Qt.
3190 MOZART: Chamber Music, Vol. LXXXXXXVII - Berke Qt.
3191 MOZART: Chamber Music, Vol. LXXXXXXVIII - Berke Qt.
3192 MOZART: Chamber Music, Vol. LXXXXXXIX - Berke Qt.
3193 MOZART: Chamber Music, Vol. LXXXXXXX - Berke Qt.
3194 MOZART: Chamber Music, Vol. LXXXXXXI - Berke Qt.
3195 MOZART: Chamber Music, Vol. LXXXXXXII - Berke Qt.
3196 MOZART: Chamber Music, Vol. LXXXXXXIII - Berke Qt.
3197 MOZART: Chamber Music, Vol. LXXXXXXIV - Berke Qt.
3198 MOZART: Chamber Music, Vol. LXXXXXXV - Berke Qt.
3199 MOZART: Chamber Music, Vol. LXXXXXXVI - Berke Qt.
3200 MOZART: Chamber Music, Vol. LXXXXXXVII - Berke Qt.
3201 MOZART: Chamber Music, Vol. LXXXXXXVIII - Berke Qt.
3202 MOZART: Chamber Music, Vol. LXXXXXXIX - Berke Qt.
3203 MOZART: Chamber Music, Vol. LXXXXXXX - Berke Qt.
3204 MOZART: Chamber Music, Vol. LXXXXXXI - Berke Qt.
3205 MOZART: Chamber Music, Vol. LXXXXXXII - Berke Qt.
3206 MOZART: Chamber Music, Vol. LXXXXXXIII - Berke Qt.
3207 MOZART: Chamber Music, Vol. LXXXXXXIV - Berke Qt.
3208 MOZART: Chamber Music, Vol. LXXXXXXV - Berke Qt.
3209 MOZART: Chamber Music, Vol. LXXXXXXVI - Berke Qt.
3210 MOZART: Chamber Music, Vol. LXXXXXXVII - Berke Qt.
3211 MOZART: Chamber Music, Vol. LXXXXXXVIII - Berke Qt.
3212 MOZART: Chamber Music, Vol. LXXXXXXIX - Berke Qt.
3213 MOZART: Chamber Music, Vol. LXXXXXXX - Berke Qt.
3214 MOZART: Chamber Music, Vol. LXXXXXXI - Berke Qt.
3215 MOZART: Chamber Music, Vol. LXXXXXXII - Berke Qt.
3216 MOZART: Chamber Music, Vol. LXXXXXXIII - Berke Qt.
3217 MOZART: Chamber Music, Vol. LXXXXXXIV - Berke Qt.
3218 MOZART: Chamber Music, Vol. LXXXXXXV - Berke Qt.
3219 MOZART: Chamber Music, Vol. LXXXXXXVI - Berke Qt.
3220 MOZART: Chamber Music, Vol. LXXXXXXVII - Berke Qt.
3221 MOZART: Chamber Music, Vol. LXXXXXXVIII - Berke Qt.
3222 MOZART: Chamber Music, Vol. LXXXXXXIX - Berke Qt.
3223 MOZART: Chamber Music, Vol. LXXXXXXX - Berke Qt.
3224 MOZART: Chamber Music, Vol. LXXXXXXI - Berke Qt.
3225 MOZART: Chamber Music, Vol. LXXXXXXII - Berke Qt.
3226 MOZART: Chamber Music, Vol. LXXXXXXIII - Berke Qt.
3227 MOZART: Chamber Music, Vol. LXXXXXXIV - Berke Qt.
3228 MOZART: Chamber Music, Vol. LXXXXXXV - Berke Qt.
3229 MOZART: Chamber Music, Vol. LXXXXXXVI - Berke Qt.
3230 MOZART: Chamber Music, Vol. LXXXXXXVII - Berke Qt.
3231 MOZART: Chamber Music, Vol. LXXXXXXVIII - Berke Qt.
3232 MOZART: Chamber Music, Vol. LXXXXXXIX - Berke Qt.
3233 MOZART: Chamber Music, Vol. LXXXXXXX - Berke Qt.
3234 MOZART: Chamber Music, Vol. LXXXXXXI - Berke Qt.
3235 MOZART: Chamber Music, Vol. LXXXXXXII - Berke Qt.
3236 MOZART: Chamber Music, Vol. LXXXXXXIII - Berke Qt.
3237 MOZART: Chamber Music, Vol. LXXXXXXIV - Berke Qt.
3238 MOZART: Chamber Music, Vol. LXXXXXXV - Berke Qt.
3239 MOZART: Chamber Music, Vol. LXXXXXXVI - Berke Qt.
3240 MOZART: Chamber Music, Vol. LXXXXXXVII - Berke Qt.
3241 MOZART: Chamber Music, Vol. LXXXXXXVIII - Berke Qt.
3242 MOZART: Chamber Music, Vol. LXXXXXXIX - Berke Qt.
3243 MOZART: Chamber Music, Vol. LXXXXXXX - Berke Qt.
3244 MOZART: Chamber Music, Vol. LXXXXXXI - Berke Qt.
3245 MOZART: Chamber Music, Vol. LXXXXXXII - Berke Qt.
3246 MOZART: Chamber Music, Vol. LXXXXXXIII - Berke Qt.
3247 MOZART: Chamber Music, Vol. LXXXXXXIV - Berke Qt.
3248 MOZART: Chamber Music, Vol. LXXXXXXV - Berke Qt.
3249 MOZART: Chamber Music, Vol. LXXXXXXVI - Berke Qt.
3250 MOZART: Chamber Music, Vol. LXXXXXXVII - Berke Qt.
3251 MOZART: Chamber Music, Vol. LXXXXXXVIII - Berke Qt.
3252 MOZART: Chamber Music, Vol. LXXXXXXIX - Berke Qt.
3253 MOZART: Chamber Music, Vol. LXXXXXXX - Berke Qt.
3254 MOZART: Chamber Music, Vol. LXXXXXXI - Berke Qt.
3255 MOZART: Chamber Music, Vol. LXXXXXXII - Berke Qt.
3256 MOZART: Chamber Music, Vol. LXXXXXXIII - Berke Qt.
3257 MOZART: Chamber Music, Vol. LXXXXXXIV - Berke Qt.
3258 MOZART: Chamber Music, Vol. LXXXXXXV - Berke Qt.
3259 MOZART: Chamber Music, Vol. LXXXXXXVI - Berke Qt.
3260 MOZART: Chamber Music, Vol. LXXXXXXVII - Berke Qt.
3261 MOZART: Chamber Music, Vol. LXXXXXXVIII - Berke Qt.
3262 MOZART: Chamber Music, Vol. LXXXXXXIX - Berke Qt.
3263 MOZART: Chamber Music, Vol. LXXXXXXX - Berke Qt.
3264 MOZART: Chamber Music, Vol. LXXXXXXI - Berke Qt.
3265 MOZART: Chamber Music, Vol. LXXXXXXII - Berke Qt.
3266 MOZART: Chamber Music, Vol. LXXXXXXIII - Berke Qt.
3267 MOZART: Chamber Music, Vol. LXXXXXXIV - Berke Qt.
3268 MOZART: Chamber Music, Vol. LXXXXXXV - Berke Qt.
3269 MOZART: Chamber Music, Vol. LXXXXXXVI - Berke Qt.
3270 MOZART: Chamber Music, Vol. LXXXXXXVII - Berke Qt.
3271 MOZART: Chamber Music, Vol. LXXXXXXVIII - Berke Qt.
3272 MOZART: Chamber Music, Vol. LXXXXXXIX - Berke Qt.
3273 MOZART: Chamber Music, Vol. LXXXXXXX - Berke Qt.
3274 MOZART: Chamber Music, Vol. LXXXXXXI - Berke Qt.
3275 MOZART: Chamber Music, Vol. LXXXXXXII - Berke Qt.
3276 MOZART: Chamber Music, Vol. LXXXXXXIII - Berke Qt.
3277 MOZART: Chamber Music, Vol. LXXXXXXIV - Berke Qt.
3278 MOZART: Chamber Music, Vol. LXXXXXXV - Berke Qt.
3279 MOZART: Chamber Music, Vol. LXXXXXXVI - Berke Qt.
3280 MOZART: Chamber Music, Vol. LXXXXXXVII - Berke Qt.
3281 MOZART: Chamber Music, Vol. LXXXXXXVIII - Berke Qt.
3282 MOZART: Chamber Music, Vol. LXXXXXXIX - Berke Qt.
3283 MOZART: Chamber Music, Vol. LXXXXXXX - Berke Qt.
3284 MOZART: Chamber Music, Vol. LXXXXXXI - Berke Qt.
3285 MOZART: Chamber Music, Vol. LXXXXXXII - Berke Qt.
3286 MOZART: Chamber Music, Vol. LXXXXXXIII - Berke Qt.
3287 MOZART: Chamber Music, Vol. LXXXXXXIV - Berke Qt.
3288 MOZART: Chamber Music, Vol. LXXXXXXV - Berke Qt.
3289 MOZART: Chamber Music, Vol. LXXXXXXVI - Berke Qt.
3290 MOZART: Chamber Music, Vol. LXXXXXXVII - Berke Qt.
3291 MOZART: Chamber Music, Vol. LXXXXXXVIII - Berke Qt.
3292 MOZART: Chamber Music, Vol. LXXXXXXIX - Berke Qt.
3293 MOZART: Chamber Music, Vol. LXXXXXXX - Berke Qt.
3294 MOZART: Chamber Music, Vol. LXXXXXXI - Berke Qt.
3295 MOZART: Chamber Music, Vol. LXXXXXXII - Berke Qt.
3296 MOZART: Chamber Music, Vol. LXXXXXXIII - Berke Qt.
3297 MOZART: Chamber Music, Vol. LXXXXXXIV - Berke Qt.
3298 MOZART: Chamber Music, Vol. LXXXXXXV - Berke Qt.
3299 MOZART: Chamber Music, Vol. LXXXXXXVI - Berke Qt.
3300 MOZART: Chamber Music, Vol. LXXXXXXVII - Berke Qt.
3301 MOZART: Chamber Music, Vol. LXXXXXXVIII - Berke Qt.
3302 MOZART: Chamber Music, Vol. LXXXXXXIX - Berke Qt.
3303 MOZART: Chamber Music, Vol. LXXXXXXX - Berke Qt.
3304 MOZART: Chamber Music, Vol. LXXXXXXI - Berke Qt.
3305 MOZART: Chamber Music, Vol. LXXXXXXII - Berke Qt.
3306 MOZART: Chamber Music, Vol. LXXXXXXIII - Berke Qt.
3307 MOZART: Chamber Music, Vol. LXXXXXXIV - Berke Qt.
3308 MOZART: Chamber Music, Vol. LXXXXXXV - Berke Qt.
3309 MOZART: Chamber Music, Vol. LXXXXXXVI - Berke Qt.
3310 MOZART: Chamber Music, Vol. LXXXXXXVII - Berke Qt.
3311 MOZART: Chamber Music, Vol. LXXXXXXVIII - Berke Qt.
3312 MOZART: Chamber Music, Vol. LXXXXXXIX - Berke Qt.
3313 MOZART: Chamber Music, Vol. LXXXXXXX - Berke Qt.
3314 MOZART: Chamber Music, Vol. LXXXXXXI - Berke Qt.
3315 MOZART: Chamber Music, Vol. LXXXXXXII - Berke Qt.
3316 MOZART: Chamber Music, Vol. LXXXXXXIII - Berke Qt.
3317 MOZART: Chamber Music, Vol. LXXXXXXIV - Berke Qt.
3318 MOZART: Chamber Music, Vol. LXXXXXXV - Berke Qt.
3319 MOZART: Chamber Music, Vol. LXXXXXXVI - Berke Qt.
3320 MOZART: Chamber Music, Vol. LXXXXXXVII - Berke Qt.
3321 MOZART: Chamber Music, Vol. LXXXXXXVIII - Berke Qt.
3322 MOZART: Chamber Music, Vol. LXXXXXXIX - Berke Qt.
3323 MOZART: Chamber Music, Vol. LXXXXXXX - Berke Qt.
3324 MOZART: Chamber Music, Vol. LXXXXXXI - Berke Qt.
3325 MOZART: Chamber Music, Vol. LXXXXXXII - Berke Qt.
3326 MOZART: Chamber Music, Vol. LXXXXXXIII - Berke Qt.
3327 MOZART: Chamber Music, Vol. LXXXXXXIV - Berke Qt.
3328 MOZART: Chamber Music, Vol. LXXXXXXV - Berke Qt.
3329 MOZART: Chamber Music, Vol. LXXXXXXVI - Berke Qt.
3330 MOZART: Chamber Music, Vol. LXXXXXXVII - Berke Qt.
3331 MOZART: Chamber Music, Vol. LXXXXXXVIII - Berke Qt.
3332 MOZART: Chamber Music, Vol. LXXXXXXIX - Berke Qt.
3333 MOZART: Chamber Music, Vol. LXXXXXXX - Berke Qt.
3334 MOZART: Chamber Music, Vol. LXXXXXXI - Berke Qt.
3335 MOZART: Chamber Music, Vol. LXXXXXXII - Berke Qt.
3336 MOZART: Chamber Music, Vol. LXXXXXXIII - Berke Qt.
3337 MOZART: Chamber Music, Vol. LXXXXXXIV - Berke Qt.
3338 MOZART: Chamber Music, Vol. LXXXXXXV - Berke Qt.
3339 MOZART: Chamber Music, Vol. LXXXXXXVI - Berke Qt.
3340 MOZART: Chamber Music, Vol. LXXXXXXVII - Berke Qt.
3341 MOZART: Chamber Music, Vol. LXXXXXXVIII - Berke Qt.
3342 MOZART: Chamber Music, Vol. LXXXXXXIX - Berke Qt.
3343 MOZART: Chamber Music, Vol. LXXXXXXX - Berke Qt.
3344 MOZART: Chamber Music, Vol. LXXXXXXI - Berke Qt.
3345 MOZART: Chamber Music, Vol. LXXXXXXII - Berke Qt.
3346 MOZART: Chamber Music, Vol. LXXXXXXIII - Berke Qt.
3347 MOZART: Chamber Music, Vol. LXXXXXXIV - Berke Qt.
3348 MOZART: Chamber Music, Vol. LXXXXXXV - Berke Qt.
3349 MOZART: Chamber Music, Vol. LXXXXXXVI - Berke Qt.
3350 MOZART: Chamber Music, Vol. LXXXXXXVII - Berke Qt.
3351 MOZART: Chamber Music, Vol. LXXXXXXVIII - Berke Qt.
3352 MOZART: Chamber Music, Vol. LXXXXXXIX - Berke Qt.
3353 MOZART: Chamber Music, Vol. LXXXXXXX - Berke Qt.

VENTE DE DISQUES

3060 DEBUSSY: Iberia Ravel: La valse Rapsodie espagnole - Bloomfield.
3062 FRANZ LISZT - Concerto pour piano et arch. no.1 Rapsodie hongroise - Jorge Bolet au piano.
3063 SYMPHONIE "Stephen Foster" - A symphonie story Jerome Knickerbocker cond. Pittsburgh sym. Orch.
3064 RECITAL AU PIANO DE LISET - Sonate en b mineur, Funérailles, Valse Mephisto - Bolet au piano.
3066 BRAHMS - Symphony no.4-W.Steinberg.
3067 GEORGE GERSHWIN - Rhapsody in blue. Un amériquin dans paris, W. Steiner.
3068 SIBELIUS - Symphony no.5 - Bloomfield.
3069 BARTOK - Concerto pour arch. - Stokowski.
3070 WAGNER - Wotan's farewell, magic fire - CHOPIN. Mazurka - Prelude, Valse no.2 - Thomas canting fantasia - Stokowski.
3071 R.A. BOHNKE - Jouv. Weber, Chopin, Schubert, Mendelssohn, Beethoven, Prokofiev, etc. - Au piano.
3074 B

Un document de la FTQ

En 6 mois, 15,000 mises à pied dont 13,000 dans le secteur manufacturier

par Gisèle Tremblay

Entre le premier novembre 1970 et le 14 mai 1971, des 15,000 cas de licenciement soumis au ministère du travail et de la main-d'oeuvre, 13,000 provenaient du secteur manufacturier auquel le ministère de l'expansion économique régionale avait accordé des subventions en vue de créer 6,000 emplois sur une période de trois ans.

D'autre part, entre octobre 1969 et avril 1971, les trois régions les plus défavorisées du Québec, soit la Gaspésie, le Lac Saint-Jean et le Nord-ouest, n'ont reçu que 14% des subventions distribuées par le même ministère dans l'ensemble de la province et n'ont bénéficié qu'à 11,1% des emplois ainsi créés.

Telles sont deux des constatations qui émergent d'une étude relative à la "Loi

sur les subventions au développement régional", publiée par l'équipe de recherche économique de la FTQ et remise cette semaine aux délégués de la centrale réunis en congrès.

Cette étude, ainsi qu'une autre sur les sources du chômage au Québec, servent à étayer, dans le même document, les thèses d'un manifeste politique intitulé "L'Etat, rouage de notre exploitation". Le manifeste tend à démontrer que l'intervention des gouvernements dans l'économie a pour effet d'accroître la concentration capitaliste et les dégâts humains qu'elle provoque.

Les auteurs de l'étude sur la loi des subventions préviennent qu'il s'agit là d'une seule loi parmi les quelque trois cents qui régissent l'aide publique à l'in-

dustrie et qu'il faudrait, par exemple, pouvoir analyser le coût social des exemptions d'impôts et de taxes accordées aux entreprises.

La période couverte par l'analyse de la FTQ s'ouvre à la fin d'octobre 1969, alors que le ministère de l'expansion économique régionale, dont le titulaire est M. Jean Marchand, a commencé à distribuer des subventions pour stimuler la création d'emplois et réduire les disparités régionales.

Jusqu'à mai dernier, c'est-à-dire en moins de deux ans, les entreprises installées au Québec ont reçu \$577 millions pour 213 projets appelés à créer 12,818 emplois directs. Dans la mesure où tous ces emplois existaient effectivement, il en aura ainsi coûté au pouvoir public environ \$450,000 par emploi ce qui représente \$450 millions pour 100,000 emplois, précisent les auteurs de l'étude.

Ces derniers reprochent en outre à cette politique de subventions de perpétuer le contrôle étranger sur l'économie québécoise.

Des dix entreprises qui ont reçu une subvention totale supérieure à \$1 million, on observe, aucune n'est québécoise et sept d'entre elles déclaraient, pour l'année fiscale 1970, un revenu net variant de \$14 millions à \$1 milliard.

Dans tous les cas où l'Etat a fourni une subvention supérieure à 20-25% du coût d'immobilisation, poursuivent les auteurs de l'étude, "on peut croire qu'il a investi autant que l'entrepreneur, et pourtant l'Etat n'a droit à aucun contrôle sur l'entreprise, même pas un contrôle proportionnel à sa participation".

La FTQ cite l'exemple de CIP-Systems Home-makers, qui a obtenu un capital public de \$1,749,200, soit 74,6% du coût d'immobilisation (\$2,346,000), pour lancer un nouveau produit dont elle conserve pourtant le contrôle entier sans que l'Etat s'interroge sur son utilité pour la population.

"Pourquoi faut-il de plus en plus entretenir de nos fonds, se demandent les auteurs de l'étude, une institution (l'entreprise capitaliste) qui veut demeurer 'sauvagement' privée? Qu'est-ce qui reste de 'privé' dans l'entreprise privée après toutes ces injections de capitaux publics?"

Évaluation foncière

De nombreux changements seront apportés au bill

par Paul Longpré, de la PC

QUEBEC - Le projet de loi-cadre sur l'évaluation foncière a subi avec succès l'épreuve de la consultation et reviendra sous peu devant l'Assemblée nationale, sensiblement modifié toutefois.

C'est ce qu'a déclaré hier matin le ministre des Affaires municipales devant la Commission parlementaire qui poursuivait, pour la cinquième séance, l'étude de ce projet de loi, dont le but principal est d'établir un rôle d'évaluation unique à l'échelle de la province pour le calcul des diverses formes d'impôts fonciers.

Le ministre a précisé que 101 articles du bill 48 seront modifiés, 27 autres annulés et 19 nouveaux articles seront introduits. Il estime être en mesure de présenter le projet de loi remanié et réimprimé aux membres de la commission parlementaire la semaine prochaine.

Ces modifications, si nombreuses qu'elles soient, ne touchent toutefois pas les principes de base du projet de loi, a-t-il dit. Elles visent à tenir compte des recommandations et des suggestions que lui ont fait parvenir une centaine de groupes et de personnes intéressées par cette réforme fiscale.

L'un des amendements les plus significatifs, a révélé M. Tessier, à l'issue de cette séance, met en cause l'Hydro-Québec.

En effet, l'article 134 de ce bill décrétait qu'à compter de 1972 les immeubles de l'Hydro-Québec et de ses filiales ne seraient plus portés au rôle municipal. L'Hydro aurait versé aux corporations municipales touchées des versements annuels décroissant de 5 pour cent par année, à partir des impôts fonciers payés en 1971, soit une somme globale de \$20 millions.

Plusieurs municipalités auraient été dans l'impossibilité de faire face à une telle perte de revenus, vue que la mesure touche également les barrages de la société hydro-électrique, ainsi qu'en font foi les mémoires soumis à la commission parlementaire.

La société d'Etat et le ministère des affaires municipales en sont donc venus à une entente pour reporter à dix ans cette période de retrait progressif de l'impôt foncier. Entre-temps, c'est-à-dire d'ici 1982, l'Hydro-Québec bénéficiera toutefois d'un gel de l'impôt foncier municipal sur la base des chiffres de l'exercice fiscal de 1971.

le monde de l'éducation

Fédération étudiante à Laval

Il existe présentement à l'université Laval un mouvement visant à remettre sur pied une association ou fédération regroupant tous les étudiants de cette université.

Depuis trois semaines, un groupe de présidents d'association de faculté étudie la possibilité de créer une fédération qui permettrait aux étudiants de faire front commun dans leurs revendications auprès de la direction de l'université. Une réunion publique est prévue pour lundi prochain afin d'étudier les formes à donner à cette fédération.

Par ailleurs, "les huit étudiants qui siègent au Conseil de l'université ont entrepris une campagne visant à sensibiliser les étudiants à la participation aux affaires universitaires.

Bien que leur objectif immédiat soit l'élection du nouveau recteur, ils espèrent promouvoir à long terme la résurrection de l'Association générale des étudiants de Laval (AGEL).

Musée de l'agriculture

La faculté d'agriculture de l'université Laval a obtenu l'accord du ministère de l'agriculture pour la création d'un musée de l'agriculture au Québec.

Un comité conjoint, formé de trois représentants du ministère et de trois représentants de la faculté, sera également formé prochainement afin de réaliser "une concertation articulée des énergies".

Les membres du comité seront, pour le ministère MM. Bertrand Forest, Marcel Chevrete et Gilles Lebel, pour la faculté MM. J. Benoit Dumais, Jean-Paul Julien et Paul Gervais.

Prêts et bourses

Le service des prêts et bourses du ministère de l'éducation a procédé à l'analyse de 50,000 demandes de prêts et bourses pour tous les niveaux d'études.

Environ 25,000 étudiants auront droit au prêt maximum de leur catégorie et à une bourse, sous réserve de confirmation de leurs revenus; environ 20,000 qu'on a jugé que leurs ressources, actuelles étaient suffisantes pour la poursuite de leurs études.

Caisse de dépannage

Dans le but de venir en aide aux étudiants, le Centre des études universitaires de Trois-Rivières a établi une caisse de dépannage, où l'on consent des prêts à courts termes (pas plus de trois mois) à un taux de 6%, pour des montants maximums de \$100 par emprunteur. Un montant de \$3,000 a été affecté à cette fin.

Tunisiens à SQWU

Un économiste de Sir George Williams University, M. André Martens, travaille présentement avec deux économistes du ministère tunisien de la planification. L'étude de ces trois spécialistes servira à l'établissement du plan de développement en Tunisie pour les années 1973-1980.

Le projet, qui se poursuit à SGWU, est financé par l'Agence canadienne de développement international (ACDI) et l'Institut international d'économie quantitative, organisme créé par SGWU et l'École des hautes études commerciales.

par Solange Chalvin

L'absence de conseil d'administration aux Services sociaux Saint-Henri ainsi que la main-mise de cette agence dans l'élaboration du futur temple communautaire ont été contestées, lundi soir, par une quarantaine de personnes qui assistaient à une réunion convoquée par cette agence.

Le but de la rencontre était de prévoir la gamme des services sociaux qui pourraient prendre place dans le futur centre local annoncé par le ministère des affaires sociales du Québec. La directrice de l'agence, Mlle Mariette Rivard, a effectivement présenté une liste de services qui avait été élaborée par le personnel de l'agence, sans consultation avec les citoyens.

Ces derniers en ont profité pour réclamer la formation d'un comité qui réviserait cette liste de services en collaboration avec la direction actuelle de l'agence. On voudrait faire échec à une liste fournie exclusivement par l'agence et qui ne tiendrait pas compte de services nouveaux réclamés par une partie de la population de Saint-Henri.

Les citoyens présents, qui avaient été convoqués sur invitation, ont également réclâmé la formation, le plus tôt possible, d'un conseil d'administration au sein duquel ils seraient majoritaires. Ce conseil aurait la responsabilité des Services sociaux Saint-Henri. On se rappellera que Le Devoir, dans une série de quatre articles sur Saint-Henri, avait fait état la semaine dernière, de l'absence de conseil d'administration à la tête des Services sociaux Saint-Henri, situation unique dans les agences subventionnées par le gouvernement du Québec.

La directrice des Services sociaux Saint-Henri, Mlle Rivard, qui assistait à cette rencontre avec plusieurs représentants de son personnel, n'a fait aucune



Congédié à cause de sa barbe, M. Gérard Gosselin (à droite) discute des mesures à prendre avec le président du Syndicat des enseignants de Champlain, M. Guy Bisailon.

Congédié à cause de la barbe

par Gérard LeBlanc

Genou couvert et menton nu, telle semble être la devise de certaines écoles de la rive-sud où l'on vient de congédier un enseignant pour le port de la barbe et où l'on défend le port de la mini-jupe aux enseignants.

M. Gérard Gosselin, professeur de catéchèse à la polyvalente du Sacré-Coeur à Granby, a en effet été congédié pour avoir refusé de se soumettre au règlement de la commission scolaire régionale qui interdit le port de la barbe aux professeurs et aux élèves.

Ce même règlement interdit d'ailleurs également aux garçons de porter les jeans et d'avoir les cheveux longs tandis que les filles se voient interdire le port de la mini-jupe, du pantalon et des chandails moulants.

La commission scolaire de Sainte-Madeleine, dans la régionale de Yamaska, ajoute à ces vêtements défendus le hot pant, les vêtements sans manche et précise que les jupes ne doivent pas s'aventurer à plus de quatre pouces au-dessus du genou.

Cette campagne de contrôle vestimentaire ne constitue d'ailleurs qu'une des nombreuses mesures contre lesquelles s'élève le Syndicat des enseignants de Champlain qui a rendu public, hier, son "Livre noir sur la rentrée scolaire 1971-1972".

Ce document de 12 pages relève une série de règlements et de carences qui dénotent, selon les enseignants, de la mauvaise administration dans les cinq commissions scolaires régionales à l'emploi desquelles se retrouvent les 6,000 enseignants du syndicat, à savoir Melville (Granby), Yamaska (Saint-Hyacin-

the), Salaberry (Valleyfield), Chambly (Longueuil) et Cowansville.

Parmi les griefs consignés dans ce livre noir, on retrouve les retards dans les versements de traitements et l'augmentation des heures de travail.

A la polyvalente de la Baie Saint-François à Valleyfield, toujours selon le livre noir, on a oublié de prévoir des salles de toilette au 2e étage, les douches ne sont pas encore installées dans les salles adjacentes au gymnase, il n'y a pas d'alarme en cas d'incendie et les extincteurs chimiques sont défectueux. A cette même polyvalente, les enseignants sont reçus l'offre salariale de la partie patronale en anglais.

Une enseignante de l'école Notre-Dame-de-Bellerive à Valleyfield a dû déménager trois fois d'école en une semaine. On note également la pénurie de professeurs, qui s'est, dans plusieurs cas, prolongée jusqu'à la mi-octobre.

En plus de ce livre noir, le Syndicat de Champlain a rendu public la 2e phase de sa campagne pour l'implantation du règlement no 7 qui entrera en vigueur en septembre 1972.

Adopté en avril 1971, ce règlement régit le calendrier scolaire, l'enseignement, les activités étudiantes, l'évaluation et la certification des études de la maternelle à la fin du secondaire.

Après avoir étudié ce nouveau règlement, les enseignants du Syndicat de Champlain organisent maintenant une série de rencontres avec les parents afin d'en préparer l'implantation et d'y apporter certaines corrections.

Fusion de 120 agences au sein de la Campagne des Fédérations

par Solange Chalvin

A partir du 1er avril prochain, la Campagne des Fédérations assumera non seulement la responsabilité de la campagne annuelle de souscription, mais aussi celle de l'administration, de la planification et de l'élaboration des budgets pour les quelques 120 agences qu'elle subventionne.

Le président sortant de charge de la Campagne des Fédérations, M. André Trudeau, a annoncé hier soir, cette fusion des Fédérations, à l'occasion de l'assemblée annuelle de la Campagne.

D'autre part, M. Trudeau a dit que l'organisme prendra toutes les mesures nécessaires pour que les services communautaires soient offerts aux citoyens dans la langue de leur choix, l'anglais ou l'anglais, en respectant, a-t-il dit, les exigences culturelles.

Citant le ministre des affaires sociales, M. Castonguay, M. Trudeau a rappelé que le secteur bénévole joue un rôle important dans les services sociaux. Toutefois, il a invité les groupes de citoyens à présenter des projets de services nouveaux répondant aux besoins de l'heure, surtout dans les zones défavorisées.

De son côté, le directeur général de la Campagne des Fédérations, M. George Hart, a félicité les citoyens à faible revenu qui ont réussi, malgré des conditions financières difficiles, à établir des projets d'entraide. Parmi les services qui devront rapidement s'agrandir, M. Hart a parlé du Centre de référence du grand Montréal qui constitue une banque centrale de données à la disposition de tous les citoyens.

Au plan financier, la Campagne des Fédérations a recueilli l'an dernier \$8,221,987, soit un million de moins que prévu. Cette somme, selon le président sortant de charge, M. Trudeau, n'est pas suffisante pour que les services communautaires puissent satisfaire aux besoins minimum et faire face aux dépenses accrues.

Comparaissant à la commission parlementaire sur les affaires sociales, les représentants de la Campagne des Fédérations ont demandé au gouvernement de participer à l'établissement des priorités et à l'élaboration de la politique sociale au Québec. Discutant des modalités d'application du bill 65, il y a quelques semaines, la Campagne des Fédérations a également recommandé que la représentation et la participation des citoyens tiennent une plus grande place dans les structures locales-tennent une plus grande place dans les structures locales et régionales prévues dans le projet de loi.

Le nouveau président de la Campagne des Fédérations est M. John M. Keith, élu à la tête du conseil d'administration de cet organisme pour l'année à venir.

Pour un conseil d'administration aux Services sociaux Saint-Henri

par Solange Chalvin

L'absence de conseil d'administration aux Services sociaux Saint-Henri ainsi que la main-mise de cette agence dans l'élaboration du futur temple communautaire ont été contestées, lundi soir, par une quarantaine de personnes qui assistaient à une réunion convoquée par cette agence.

Le but de la rencontre était de prévoir la gamme des services sociaux qui pourraient prendre place dans le futur centre local annoncé par le ministère des affaires sociales du Québec. La directrice de l'agence, Mlle Mariette Rivard, a effectivement présenté une liste de services qui avait été élaborée par le personnel de l'agence, sans consultation avec les citoyens.

Ces derniers en ont profité pour réclamer la formation d'un comité qui réviserait cette liste de services en collaboration avec la direction actuelle de l'agence. On voudrait faire échec à une liste fournie exclusivement par l'agence et qui ne tiendrait pas compte de services nouveaux réclamés par une partie de la population de Saint-Henri.

Les citoyens présents, qui avaient été convoqués sur invitation, ont également réclâmé la formation, le plus tôt possible, d'un conseil d'administration au sein duquel ils seraient majoritaires. Ce conseil aurait la responsabilité des Services sociaux Saint-Henri. On se rappellera que Le Devoir, dans une série de quatre articles sur Saint-Henri, avait fait état la semaine dernière, de l'absence de conseil d'administration à la tête des Services sociaux Saint-Henri, situation unique dans les agences subventionnées par le gouvernement du Québec.

La directrice des Services sociaux Saint-Henri, Mlle Rivard, qui assistait à cette rencontre avec plusieurs représentants de son personnel, n'a fait aucune

objection majeure à la constitution d'un tel conseil d'administration. Au cours d'une rencontre - que les citoyens souhaitent le plus tôt possible - le comité chargé de dresser la liste des services souhaités sera constitué et les citoyens feront connaître les noms des personnes qu'ils désirent proposer pour siéger

sur le conseil d'administration des Services sociaux Saint-Henri.

Toutes ces informations nous ont été communiquées et confirmées par cinq personnes qui ont assisté à la rencontre de lundi soir, puisque les journalistes n'avaient pas été invités à y participer.

TOUT PRÊTS

Juteux, délicieux, les pamplemousses de la Floride.

Économisez de 15 à 25% et... PARLEZ ANGLAIS

LPS® vous offre :

Enseignement visuel en classe
amélioration de la compréhension
laboratoire

ANGLAIS ESPAGNOL ALLEMAND

de 9h. à 21 h.

Sans obligation - Frais de scolarité déductible de l'impôt

LPS® MONTRÉAL 878-2821
Étage F Place Bonaventure

LPS® QUÉBEC, 529-0331
4e étage, 500 est Grande Allée

Institutions reconnues par le Ministère de l'Éducation

Apôtre des mass media

Décès à Rome du père Jacques Alberione

Le vendredi, le 26 novembre est décédé à Rome, à l'âge de 87 ans, le père Jacques Alberione, fondateur de cinq communautés religieuses et de trois instituts séculiers groupant environ 10,000 membres dans tous les continents.

Né le 4 avril 1884 à San Lorenzo di Fossano en Italie, le père Alberione est ordonné prêtre le 21 juin 1907. D'abord directeur spirituel au Séminaire d'Alba, il commence à s'intéresser au problème de la presse lorsqu'il assumait la direction du journal hebdomadaire diocésain. Conscient de l'impact formidable de la presse et des moyens de communication sociale qui venaient de voir le jour, le père Alberione cherche un moyen de les faire servir à la diffusion du message évangélique. C'est ainsi qu'il donne vie, en 1914, à la première de ses communautés religieuses: la Société de Saint-Paul, suivie de la Société des Filles de Saint-Paul et des Soeurs Disciples du Divin Maître. Ces trois communautés

ouvrent actuellement au Canada dans le domaine des communications.

Les réalisations du père Alberione et de ses communautés religieuses sont étonnantes: le plus grand hebdomadaire catholique existant: "Famiglia Cristiana", avec un tirage de 2 millions d'exemplaires; "Vidéo-Press", la toute nouvelle revue canadienne pour les jeunes, publiée par les Editions Paulines; une dizaine de stations radiophoniques au Brésil et au Japon; une entreprise cinématographique: la San Paolo Film; l'Organisation internationale des Editions Paulines qui publie au delà de 1,000 ouvrages par année, et ceci pour ne nommer que les réalisations les plus importantes.

La Société de Saint-Paul, les Filles de Saint-Paul, les Soeurs Disciples du Divin Maître se sont établies au Canada en 1947 et exercent leurs activités à Sherbrooke, Montréal et Toronto. Le père Alberione visita ces communautés

à plusieurs reprises, la dernière fois en 1963. Lors de cette visite, il rencontra le cardinal Paul-Émile Léger, alors archevêque de Montréal. Sa visite, ses paroles, ses projets apostoliques, sa présence toujours stimulante donneront chaque fois un nouvel élan aux trois communautés canadiennes.

Le père Jacques Alberione fut supérieur général de la Société de Saint-Paul jusqu'au chapitre général spécial de la Congrégation, en 1969, alors que déjà souffrant, il quitta son poste.

Le pape Paul VI, en 1969, lui a attribué la Croix "Pro Ecclesia et Pontifice": un signe de distinction qu'il n'accorde que très rarement et pour des mérites vraiment exceptionnels. Il se rendit également à son chevet quelques heures avant sa mort.

Le père Alberione refusa toujours toute publicité autour de lui, mais les oeuvres qu'il a réalisées resteront à jamais dans l'histoire de l'Église.

Shish Kebab — C'est C'qui est bon!

Une Spécialité de la Popina, restaurant Méditerranéen sur la Plaza de la Place Ville Marie.

Réervations: 861-3511

Administré par le Reine Elizabeth

informations

internationales

L'assassinat de Wasfi Tall

Amman s'interroge sur le rôle de l'Égypte

BEYROUTH (d'après AFP) — Les Égyptiens sont-ils complices de l'assassinat de Wasfi Tall, se demande-t-on à Amman.

Selon certains milieux jordaniens, l'absence de protection adéquate, la façon cavalière dont était traité Wasfi Tall au Caire et le fait d'avoir fermé l'œil sur des agissements pour le moins suspects, feraient peser de lourdes présomptions sur les services de renseignements égyptiens, selon le quotidien L'Orient-Le Jour.

«Malgré le message de Sadate, trop de points d'interrogation subsistent autour de l'affaire, précise le quotidien liba-

nais. Ainsi:

— Pourquoi Tall s'est-il trouvé à l'entrée du Sheraton face à ses meurtriers, comme devant un peloton d'exécution?

— Comment le hall d'un hôtel, d'ordinaire infesté d'agents des "Moukha barat" (services de renseignements), a-t-il pu être pratiquement investi par trois hommes armés sans que personne ne donne l'alarme?

— Comment les meurtriers sont-ils entrés en Égypte, avec de faux passeports et avec des armes dans leurs bagages, alors que les services de sûreté et de douane sont en général si vigilants et même sévères avec de simples touristes?

— Quel lien existe-t-il entre les appels répétés du colonel Kadhafi au meurtre de Hussein et de Tall et l'assassinat de ce dernier?

L'annonce que les meurtriers seront jugés publiquement aurait également indisposé les dirigeants d'Amman qui verraient un stratagème visant à transformer le tribunal en un forum palestinien.

D'autre part, "Septembre Noir", l'organisation clandestine qui revendique l'assassinat de Wasfi Tall au Caire, ferait partie intégrante du Fatah.

Cependant, si le retour à la clandestinité avait été envisagé par les diri-

geants du Fatah au lendemain des sanglants affrontements jordano-palestiniens de septembre 1970, la création de "Septembre Noir" serait l'oeuvre du commandement régional du Fatah au Liban, passant outre aux considérations de politique interarabe au nom desquelles le commandement supérieur du plus important des mouvements de résistance se serait opposé à l'adoption de la tactique de "terre brûlée" dont se réclame "Septembre Noir".

Cette formation clandestine grouperait quelque quatre cents jeunes militants ayant pour le plupart suivi des stages "d'entraînement" en Chine, en Algérie et en Syrie. "L'opération-suicide" couronnée de succès du Sheraton inaugurerait une nouvelle phase critique dans les relations des fedayine avec les régimes arabes et au sein de la Résistance elle-même.

Au Caire, la police égyptienne recherche activement un cinquième complice dans l'affaire du meurtre de Wasfi Tall.

Les quatre autres coauteurs de l'attentat qui se trouvent déjà sous les verrous, ont désigné ce cinquième complice sous le nom d'Abou Ahmed. Mais il s'agit probablement d'un nom de guerre. Il serait de petite taille et assez cupulent.

On apprend d'autre part que les quatre individus ont été incarcérés à la prison de la citadelle du Caire en attendant de comparaître devant le tribunal de sûreté de l'Etat.

Les Dix à Rome

Le rythme se précipite

ROME (AFP) — Le rythme se précipite à la conférence des ministres des finances des Dix pays les plus riches du monde réunis pour la troisième fois depuis le début de la crise monétaire.

Pour la première fois, les ministres se sont réunis hier soir pendant plus d'une heure et demie en séance restreinte, c'est-à-dire accompagnés seulement des gouverneurs de banques centrales, ce qui lui permet une beaucoup plus grande liberté de paroles.

M. John Connally, secrétaire américain au trésor, président de la réunion, a déclaré hier soir, au cours d'une conférence de presse que pour la première fois également le problème monétaire qui se pose à eux avait été vraiment défini et que les chiffres, y compris les parités, avaient été discutés. D'ailleurs, hier soir, on déclarait de source allemande que la glace avait été rompue entre Américains et Français au cours de la conversation qui a réuni en début d'après-midi à l'ambassade de France MM. Giscard d'Estaing, John Connally et Karl Schiller.

De son côté, M. Ferrari Aggradi, ministre italien du trésor, a déclaré que "des progrès ont été faits dans la mesure où les vrais problèmes ont été abordés".

Pourtant, en séance plénière le ton avait semblé monter et M. Ferrari Aggradi, parlant au nom des Six, avait lancé une véritable mise en garde aux Etats-Unis: "Nous devons nous rendre compte, a-t-il dit, que, s'il est impossi-

ble d'arriver à un accord très prochainement, l'Europe sera obligée d'instaurer un système monétaire régional qui pourrait être interprété par l'opinion publique comme quelque chose d'hostile aux Etats-Unis".

Selon certaines informations, les Six et la Grande-Bretagne auraient en effet décidé hier matin, en cas de désaccord prolongé avec les Etats-Unis, de constituer une zone monétaire régionale qui engloberait plusieurs pays extérieurs à la Communauté européenne. Un double marché des changes y serait créé, l'un pour les pays appartenant à cette zone, l'autre pour les pays extérieurs, ce qui pourrait naturellement gêner les Etats-Unis.

Au niveau des Dix, restent deux questions qui séparent les Etats-Unis de leurs neuf partenaires: il s'agit d'abord de la dévaluation du dollar par rapport à l'or, que les Etats-Unis refusent jusqu'à présent et que les neuf exigent.

Selon certaines informations d'ailleurs, la discussion en séance restreinte hier soir se serait bien passée, uniquement parce que ce problème épineux aurait été mis entre parenthèses. Il s'agit ensuite de la convertibilité du dollar suspendue depuis le 15 août. En cas de réalignement des monnaies, les Etats-Unis voudraient que le dollar reste inconvertible pendant un certain temps mais leurs partenaires demandent, si ce n'est que pour permettre au F.M.I. de reprendre ses activités normales, une certaine convertibilité de la monnaie américaine.

Fin du séjour de M. Scheel

Bonn et Moscou à un tournant décisif

MOSCOU (AFP) — M. Walter Scheel, vice-chancelier et ministre des affaires étrangères de la RFA a quitté hier matin Moscou pour Bonn par un avion militaire de la Bundeswehr, à l'issue d'une visite de 8 jours en Union soviétique.

Le communiqué publié à l'issue de ce séjour précise que les gouvernements de l'URSS et de la RFA considèrent comme "souhaitable la ratification au plus tôt du traité du 12 août 1970, par le Soviet suprême de l'URSS et par le Bundestag de la RFA.

"Les deux parties attendent de l'entrée en vigueur de ce traité, précise le communiqué diffusé par l'agence TASS, que l'amélioration des relations entre les deux pays prenne un tournant décisif, ce vers quoi aspirent les gouvernements de l'URSS et de la RFA dans l'intérêt de la paix en Europe et pour le bonheur des générations futures".

L'Union soviétique et l'Allemagne fédérale confirment leur "détermination d'agir en faveur de l'admission de la RDA et de la RFA à l'ONU. Dans le cadre du processus de la détente en Europe", poursuit le communiqué soviéto-allemand.

Les deux pays considèrent, d'autre part, que "l'établissement des relations entre la RDA et la RFA sur la base de la pleine égalité, de la non-discrimination et du respect mutuel, de l'indépendance et de l'autonomie de chacun des deux Etats dans les affaires du ressort de leur compétence intérieure, auraient une grande importance pour l'assainissement de la situation en Europe".

Les deux parties estiment également que l'accord quadripartite du 3 septembre 1971 sur Berlin-Ouest "constitue un important pas en avant vers la détente en Europe centrale". Elles "espèrent que les négociations en cours, liées à cet accord, "seront menées à bien dans un avenir très proche".

L'URSS et la RFA ont "une nouvelle fois déclaré qu'elles useront de toute leur influence pour garantir le succès de la conférence sur la sécurité et la coopération avec la participation des Etats européens, de même que des Etats-Unis et du Canada", poursuit le communiqué soviéto-allemand.

En ce qui concerne le problème de la limitation des forces armées et des arme-

ments en Europe, les deux parties sont d'accord pour considérer qu'"une entente à ce sujet, qui ne porterait pas préjudice aux gouvernements participants, constituerait un apport fondamental, à la consolidation de la sécurité en Europe et, ce faisant, à la détente à long terme", ajoute le communiqué.

Quant aux relations bilatérales, les deux parties se sont félicitées de leur "développement favorable". Elles ont convenu d'ouvrir le plus tôt possible leurs consulats généraux respectivement

à Leningrad et à Hambourg.

L'URSS et la RFA ont confirmé leur intention de conclure dans un bref délai, un accord commercial et de préparer notamment un accord concernant le développement de la coopération dans les domaines scientifique et technique.

Le communiqué ajoute que M. Andrei Gromyko, ministre des affaires étrangères de l'URSS, a accepté l'invitation qui lui a été faite de se rendre en visite officielle en République fédérale allemande.

L'accord inter-allemand est attendu aujourd'hui

BERLIN (AFP) — Lors de leur 31ème rencontre aujourd'hui à Berlin-Est, les secrétaires d'Etat Egon Bahr (RFA) et Michael Kohl (RDA) pourraient aboutir à un arrangement sur la libéralisation du transit entre la République fédérale d'Allemagne et Berlin-Ouest, telle qu'elle est prévue par l'accord quadripartite sur Berlin du 3 septembre dernier.

S'il en était ainsi, le paraphe des textes Bahr - Kohl aurait lieu peut-être dès demain, après une réunion extraordinaire du conseil de cabinet à Bonn et une mise au courant des alliés occidentaux (Etats-Unis, Grande-Bretagne, France).

La signature effective des accords interviendrait ajoutée-t-on dans ces milieux, après la conclusion positive de négociations parallèles entre le Sénat de Berlin-Ouest et le gouvernement de la R.D.A. Celles-ci portent sur le droit de visite des Berlinois de l'Ouest en R.D.A. et à Berlin-Est. Ces pourparlers, qui se poursuivent également aujourd'hui à Berlin-Est, sont moins avancés que les entretiens inter-allemands.

On s'attend cependant à un compromis prochain et même à des laissez-passer exceptionnels pour les fêtes de Noël. Du côté est-allemand, on procède depuis quelques semaines à des travaux d'aménagement aux points de passage du "MUR".

Parmi les "dernières difficultés" que

à Leningrad et à Hambourg.

L'URSS et la RFA ont confirmé leur intention de conclure dans un bref délai, un accord commercial et de préparer notamment un accord concernant le développement de la coopération dans les domaines scientifique et technique.

Le communiqué ajoute que M. Andrei Gromyko, ministre des affaires étrangères de l'URSS, a accepté l'invitation qui lui a été faite de se rendre en visite officielle en République fédérale allemande.

Réunion des 7 du Pacte à Varsovie

VARSOVIE (AFP) — Les sept pays européens membres du Pacte de Varsovie — URSS, Pologne, RDA, Tchécoslovaquie, Hongrie, Roumanie, Bulgarie — sont réunis au siège du conseil polonais des ministres, à Varsovie, depuis hier à 13h30.

M. Andrei Gromyko, chef de la diplomatie soviétique, est arrivé par avion spécial de Moscou dans la matinée après avoir salué M. Walter Scheel, à l'issue de la visite officielle de ce dernier en Union soviétique.

La rencontre de Varsovie sera brève: 24 heures.

L'objet de la réunion est de discuter la préparation de la conférence européenne sur la sécurité et la coopération préconisée de longue date par l'URSS. Parmi les problèmes qui sont liés à cette préparation se trouvent évidemment les problèmes militaires dans le cadre de la politique des blocs.

MM. Egon Bahr et Michael Kohl doivent encore régler, la principale concerne l'application intégrale du droit est-allemand sur les voies de transit, compte tenu du fait que l'accord quadripartite prévoit la répression des "sens dument établis".

aux 4 coins du monde

Couvre-feu imposé à Ankara

ANKARA (AFP) — Le couvre-feu a été imposé jusqu'à nouvel avis à Ankara à la suite de l'évasion de cinq "terroristes" à Istanbul dans la nuit de lundi à mardi.

Il s'étendra de une heure à quatre heures du matin à partir de cette nuit, annonce le commandement de l'état de siège d'Ankara.

Le général Cushman à la tête des 'Marines'

WASHINGTON (AFP) — Le président Nixon a désigné hier le général Robert E. Cushman jr. au poste de commandant du corps des "Marines". Le général Cushman, qui est âgé de 56 ans, succédera dans ces fonctions au général Leonard F. Chapman jr. qui prend sa retraite le 31 décembre.

La désignation du général Cushman à la tête des "Marines" va entraîner celle d'un nouveau directeur adjoint de la C.I.A., les services de renseignement et de contre-espionnage américains, poste qu'il occupait depuis 1969.

Contre l'accord sur Okinawa

TOKYO (AFP) — Vingt deux étudiants ont été arrêtés au cours de nouvelles manifestations contre l'accord américain japonais sur Okinawa, adopté le 24 novembre par la chambre basse.

174.600 socialistes, communistes et syndicalistes ont manifesté dans 38 préfectures du Japon. A Tokyo, les trois groupes de gauche se sont regroupés, par une marche vers la Diète.

Près de 600 étudiants extrémistes ont édifié une barricade au centre de Tokyo, près de la gare de Ochanomizu, jetant des cocktails molotov sur les autobus. Ils ont rapidement été dispersés par les policiers.

Thaïlande: l'assassin de Funk exécuté

BANGKOK (AFP) — La première exécution capitale depuis la promulgation de la loi martiale en Thaïlande a été ordonnée hier par le maréchal Thanom Kittikachorn, président du conseil exécutif national, a annoncé la radio thaïlandaise. Le condamné, nommé Thep Kwankeo, avait tué samedi dernier le lieutenant-colonel américain Harry Funk.

Thep Kwankeo avait abattu l'officier américain de trois balles pour le voler, alors que ce dernier circulait sur une autoroute près de la base navale de Sattahip.



le FM qui parle et qui chante

COMPTABLES AGRÉÉS

| | |
|--|--|
| BELZILE, CARDINAL, ROY & CIE Comptables agréés ALAIN BELZILE, C.A. PIERRE CARDINAL, C.A. CLAUDE ROY, C.A. RONALD PERRON, C.A. 2345 est. Bélanger Montréal 729-5226 | LUCIEN DANMÉ, C.A. Comptables agréés 276 ouest, rue St-Jacques Suite 110 845-4194 |
| PROVOST & PROVOST Comptables agréés ROGER PROVOST, C.A. ROLAND PROVOST, C.A. 235 ouest, Boul. St-Joseph 274-6513 | VIAU & ROBIN Comptables agréés LUCIEN D. VIAU, C.A. R. LIGNEE ROBIN, C.A. JACQUES B. CHAMBERLAIN, C.A. ARMAND H. VIAU, C.A. J. SERGE GERVAIS, C.A. WAGHIM BOULOS, C.A. 4926 ave. Verdun, Verdun 769-3871 |

Duval, Buteau & Cie
 COMPTABLES AGRÉÉS
 159 ouest, rue Craig, Montréal 126 861-9987

Thorne, Gunn & Cie
 Comptables Agréés
 800, PLACE VICTORIA, Suite 2604 - Montréal 115
 Tél.: 878-3011
 Bureaux à travers le Canada et correspondants dans le monde entier.

SAMSON, BÉLAIR, CÔTÉ, LACROIX ET ASSOCIÉS
 comptables agréés
 Suite 3100, Place Victoria, Montréal 115 861-5741
 71, rue Saint-Pierre, Québec 2 692-1201
 184, avenue de la Cathédrale, Rimouski 724-4136
 108 nord, rue Wellington, Sherbrooke 567-5259
 324, rue Des Forges, Trois-Rivières 378-4541

aux 4 coins du monde

Rhodésie: non des nationalistes noirs

SALISBURY (AFP) — Les nationalistes rhodésiens noirs ont rejeté totalement hier l'accord anglo-rhodésien, apprenant auprès d'anciens membres des deux partis nationalistes noirs interdits, l'Union nationale africaine du Zimbabwe (ZANU) et l'Union du peuple africain du Zimbabwe (ZAPU).

Seule, parmi les non-blancs, l'Association nationaliste des gens de couleur (les métis), s'est déclarée "décidée à travailler selon les propositions".

Équipement US pour l'URSS

MOSCOU (AFP) — Les représentants de plusieurs importantes firmes américaines ont signé hier à Moscou des contrats de fournitures d'équipements pour l'URSS d'une valeur globale de 125 millions de dollars, indique l'agence Tass. Les contrats, précise-t-elle, protent notamment sur des équipements américains pour les industries minière et pétrolière.

L'Union soviétique fournira en échange aux Etats-Unis des contingents de métaux non ferreux.

Le groupe d'hommes d'affaires américains qui séjourne actuellement à Moscou comprend des représentants des sociétés I.B.M., General Food et Esso Chemical.

3 morts à la frontière syro-jordanienne

AMMAN (AFP) — Un soldat et deux fedayine ont été tués hier soir au cours d'un accrochage entre une patrouille des forces royales et un groupe d'éléments armés qui avaient franchi la frontière syro-jordanienne pour commettre des actes de sabotage dans le royaume, a déclaré un porte-parole militaire.

TOUT FRAIS

et gonflés de soleil... les pamplemousses de la Floride.

COGNAC MARTELL

plus de 250 ans de tradition française

VENDU DANS LES MAGASINS DE LA S.A.O.

★ ★ ★ 12 oz 124D - 25 oz 124E
 MÉDAILLON VSOP - 124F
 CORDON BLEU - 124H

Importé de France

Pour renseignements:
 SOCIÉTÉ GÉNÉRALE D'IMPORTATION • TÉL: 932-7249

"L'ART DE LA TABLE"

Une exposition d'objets culinaires et de gastronomie du 18e S. au 19e S.

Illustré un casse-noix de bétel en fer et en bronze à l'image de deux divinités embrasées. Inde XVIIIe S.

LUCAS

1476 ouest, rue Sherbrooke • Stationnement gratuit

par Georges Wolff, de l'AFP

Accompagné de Mme Nixon

Le président Nixon passera une semaine en Chine

WASHINGTON (AFP) — Le séjour du président Nixon en Chine durera une semaine, du 21 au 28 février, a annoncé hier la Maison-Blanche.
A la demande du gouvernement populaire chinois, Madame Nixon accompagnera le président des Etats-Unis.
Au cours de son séjour en Chine, le président Nixon visitera, outre Pékin, Hankeou et Changhaï. M. Henry Kissinger, principal conseiller de M. Nixon, qui a donné après-midi ces détails au cours d'une conférence de presse, a précisé que le président, qui habitera dans l'une des maisons réservées aux

invités de marque, passera au moins quatre jours à Pékin à échanger des vues avec les dirigeants chinois, notamment avec le président Mao Tsé-toung, M. Chou En-lai et le vice-premier ministre, Li Shieh Shin.
M. Kissinger a souligné que les conversations porteraient essentiellement sur des questions bilatérales mais n'a pas exclu la possibilité que des affaires concernant des pays tiers soient soulevées. En ce qui concerne Formose, il a répété que cette question devait être réglée entre la République populaire de Chine et la Chine nationaliste de Tai-

peh.
Les activités touristiques seront réduites au strict minimum et, dans chacun des endroits qu'il visitera, le président des Etats-Unis aura des entretiens politiques. M. Kissinger a précisé que le président consacra la plupart de son temps aux conversations avec les dirigeants chinois. "Sur la foi de ma propre expérience, a souligné M. Kissinger, ces conversations prendront beaucoup de temps!"
Ni à l'aller ni au retour de Chine, le président Nixon ne s'arrêtera dans un autre pays. Les seules escales, techniques

ou autres, qu'il fera se situeront en territoire américain, Hawaii ou Alaska vraisemblablement. A l'aller, a indiqué M. Kissinger au cours de sa conférence de presse, M. et Mme Nixon feront sans doute un arrêt prolongé destiné à les habituer au changement d'heures.

Mme Meir en route pour Washington

LONDRES (AFP) — Mme Golda Meir, premier ministre d'Israël, a fait escale pendant trois heures hier à l'aéroport londonien de Heathrow, où les autorités avaient mis en place un dispositif important pour assurer sa sécurité.
Mme Meir est repartie peu après pour les Etats-Unis. A New York l'attendra l'avion spécial du président Nixon qui la conduira immédiatement à Washington.
A son départ à Tel Aviv, le premier ministre israélien n'a fait aucune déclaration, se bornant à répondre en souriant, à un journaliste qui lui demandait si elle pensait rapporter des "Phantoms". "J'ai un grand sac..."

NATIONS UNIES, N.Y. — Il y a une crise des Nations unies. On ne le dit pas ouvertement, personne ne l'évoque dans les débats de l'Assemblée générale ou du Conseil de sécurité, mais cette crise est grave et on ne décèle aucun effort pour y remédier.

Elle revêt deux formes: la plus apparente est la paralysie qui a frappé l'aéropage des grandes puissances que constitue ou devrait constituer le Conseil de sécurité devant une guerre indo-pakistanaise dont les dimensions et les aspects sur le plan humain causent à travers le monde une angoisse grandissante. Cette paralysie, selon toutes les apparences, provient de la primauté constante et absolue que les grandes puissances confèrent à leurs intérêts politiques, idéologiques et stratégiques particuliers, sans oublier, pour l'une ou l'autre d'entre elles, le simple amour-propre. Plus, peut-être, qu'à n'importe quel autre moment de l'histoire des Nations unies n'est apparu dans la plénitude de ses effets le vice originel de construction de l'organisation mondiale: son fonctionnement, sur le plan politique et pour la sauvegarde de la paix, a été conçu par les auteurs de la charte de San Francisco comme fondé sur la pérennité de l'accord entre les grandes puissances victorieuses de la deuxième guerre mondiale. Ce fut un mythe en quelque sorte inné. La guerre indo-pakistanaise confirme maintenant que l'authenticité enfin conférée à la représentation de la Chine aux Nations unies a transposé devant les tribunes internationales de New York non seulement l'antagonisme sino-américain mais aussi (les récentes joutes oratoires à l'Assemblée générale en témoignent vigoureusement) l'hostilité politico-idéologique entre la Chine et l'URSS.
Rien ne permet de prévoir que l'une

ou l'autre des grandes puissances sentirait, quoi qu'il arrive dans la péninsule indo-pakistanaise, à passer outre à cette transposition et l'ONU, déjà confinée à des besoins strictement et faiblement humanitaires, ne pourra que rester absente de la guerre, et par conséquent, de la recherche de la paix. En fait, on pense de plus en plus dans les milieux spécialisés de l'ONU que, sur le plan de la politique internationale, il ne reste plus à l'organisation mondiale qu'à se spécialiser exclusivement dans les problèmes de l'apartheid, de la Namibie des territoires sous administration portugaise et de la Rhodésie du Sud. L'autorité mondiale des Nations unies, politiquement et psychologiquement, n'y survivrait pas.

L'autre forme de la crise où est plongée l'ONU est moins spectaculaire mais n'en est pas moins alarmante: il reste, à la session de l'Assemblée générale, moins de trois semaines à courir et, que l'on sache, rien n'a été fait pour trouver un successeur à U Thant qui doit quitter ses fonctions le 31 décembre. Les grandes puissances, la Chine, bien entendu y compris, ne se sont pas encore concertées sérieusement à ce sujet et c'est de leur accord que doit émerger l'homme providentiel chargé d'être la cheville ouvrière politique de l'organisation mondiale. En fait, on entend à nouveau dire dans les milieux diplomatiques de l'ONU que certaines délégations s'apprentent à demander une fois de plus à U Thant d'envisager de rester temporairement à son poste, ne serait-ce que pour trois mois. Pour ceux qui connaissent l'état d'esprit d'U Thant, et aussi son état de santé, une telle démarche auprès de cet homme épuisé, malade, aspirant presque désespérément à quelque repos, friserait l'indécence.

Le M-0 à l'ONU

Le débat abordé sans perspective de règlement

NATIONS UNIES (AFP) — Plongées dans l'impasse en ce qui concerne la plupart des importantes questions politiques dont elles sont saisies, les Nations unies abordent le débat de leur Assemblée générale sur le Moyen-Orient en l'absence de toute perspective d'en pouvoir dégager des facteurs politiques nouveaux susceptibles de stimuler la recherche d'un règlement du conflit israélo-arabe. Arrivée discrètement lundi à New York, le médiateur des Nations unies

pour le Proche-Orient, M. Gunnar Jarring, sera présent au siège des Nations unies pendant le débat et bien des observateurs sont tentés de constater que cette présence sera pour la bonne forme ou, au mieux, à toutes fins utiles.

Ce débat aura été voulu par l'Egypte et il pose déjà la question de savoir à quelles intentions politiques correspond l'intérêt du Caire au déclenchement du processus à la fois publicitaire et diplo-

matique que représente un débat à l'Assemblée générale plénière de l'ONU: démontrer l'isolement politique d'Israël parait le but le plus apparent de la diplomatie égyptienne avec, comme corollaire, l'obtention d'une réprimande de l'obstination israélienne à refuser toute évacuation des territoires occupés dont le gouvernement de Jérusalem ne fixerait pas lui-même le calendrier, les modalités politiques et stratégiques, et surtout, les limites.

Un travail d'équipe ouvre de nouveaux horizons. Et c'était bien là l'esprit qui nous a animés en 1971.

À tout point de vue, nous avons vos affaires à coeur. C'est pourquoi on nous appelle "l'équipe à l'esprit ouvert". Et c'est aussi pourquoi nous nous efforçons de vous réserver un accueil toujours plus ouvert.
Chacun de nos employés s'est engagé à mieux comprendre ce que vous voulez, ce dont vous avez besoin.
Les chiffres de notre bilan parlent d'eux-mêmes. Mais nous voulons souligner deux éléments qui n'y apparaissent jamais: la compétence de notre personnel et la bonne entente qu'engendre une équipe à l'esprit ouvert.

L'aspect financier de nos affaires, présenté en termes simples.

| | Au 31 octobre (en millions de dollars) | |
|---|---|-----------------|
| | 1971 | 1970 |
| Les fonds qui nous sont confiés. | | |
| Dépôts d'épargne personnels au Canada, en dollars canadiens. | \$ 4,199 | \$ 3,813 |
| Dépôts commerciaux et autres, en dollars canadiens. | 3,474 | 2,655 |
| Dépôts personnels, commerciaux et autres, en monnaies étrangères. | 4,100 | 3,836 |
| Engagements garantissant les transactions d'affaires de clients au Canada et à l'étranger, et divers comptes payables. | 512 | 514 |
| Fonds en réserve pour pertes possibles sur prêts et placements. | 186 | 160 |
| Fonds résultant de l'achat de nos débiteurs. | 76 | — |
| Fonds des actionnaires: le capital utilisé pour gérer nos affaires. | 408 | 391 |
| Total des fonds qui nous sont confiés | \$12,954 | \$11,369 |
| Que deviennent ces fonds? | | |
| Argent liquide pour satisfaire à la demande quotidienne de notre clientèle. | \$ 3,003 | \$ 2,649 |
| Prêts à vue sur nantissement au Canada, valeurs des gouvernements du Canada et des provinces et placements dans d'autres valeurs canadiennes. | 2,196 | 1,930 |
| Prêts personnels, prêts hypothécaires et prêts aux petits commerçants, aux corporations, aux gouvernements municipaux et provinciaux, en dollars canadiens. | 5,201 | 4,329 |
| Prêts et placements en monnaies étrangères. | 1,837 | 1,783 |
| Investissements dans les terrains, les édifices et l'équipement requis pour fournir un service de premier ordre dans chacun de nos 1366 bureaux et succursales. | 117 | 97 |
| Autres éléments d'actif, comprenant surtout des engagements de clients pour des transactions d'affaires au Canada et à l'étranger. | 600 | 581 |
| Total de nos ressources | \$12,954 | \$11,369 |

Les résultats d'une année bien remplie.

| D'où proviennent nos revenus? | 1971 | | 1970 | |
|---|---------------|---------------|------|----|
| | \$ | \$ | \$ | \$ |
| Revenus de prêts personnels, prêts hypothécaires et prêts aux petits commerçants, aux corporations, aux gouvernements municipaux et provinciaux. | 664 | 686 | | |
| Revenus de placements (surtout en valeurs du Gouvernement requises par les exigences gouvernementales) et d'autres investissements qui pourraient se convertir rapidement en argent comptant. | 120 | 112 | | |
| Revenus des nombreux autres services rendus. | 89 | 86 | | |
| Total | \$ 873 | \$ 884 | | |
| Qu'en avons-nous fait? | | | | |
| Intérêt payé sur les dépôts qui nous sont confiés. | 462 | 488 | | |
| Salaires versés aux quelques 24,000 employés de la Banque, contributions à la caisse de retraite et autres bénéficiaires. | 166 | 150 | | |
| Autres frais d'exploitation de la Banque au Canada et à travers le monde. | 112 | 101 | | |
| Provision de l'année (après impôts) pour pertes possibles sur prêts et placements. | 27 | 25 | | |
| Impôts sur le revenu payés aux gouvernements du Canada, des provinces et des autres pays où nous sommes établis. | 69 | 75 | | |
| Dividendes payés à nos 32,239 actionnaires. | 29 | 29 | | |
| Réserve pour l'expansion future. | 18 | 16 | | |
| Total | \$ 873 | \$ 884 | | |

La Banque Royale du Canada W. Earle McLaughlin J. K. Finlayson
Siège social: Montréal. Chairman et président Vice-président et directeur général en chef

UNE ÉQUIPE À L'ESPRIT OUVERT
BANQUE ROYALE

Les écoles Anbar

Les parents veulent construire des résidences pour déficients mentaux adultes

par Solange Chalvin

L'Institut Anbar avec ses sept maisons réparties à Montréal et dans les environs reçoit 1.200 enfants, adolescents et jeunes adultes dont le quotient intellectuel est au-dessous de 75. La majorité des parents qui y ont placé leurs enfants ne paient pas la pension complète, celle-ci étant assurée par le ministère des affaires sociales. Plusieurs n'ont rien à payer pour leurs enfants qui y demeurent à longueur d'année.

parents des écoles Anbar-Voyer, prévoient plusieurs types d'institutions auprès de l'enfant arriéré mental afin que les parents demeurent libres de choisir pour leurs enfants l'institution de leur choix. Le bill 65 veut réorganiser les services sociaux et de santé.

qui constitue l'essence du budget d'opération de l'Institut est une contribution accordée aux parents, non à l'école, soutiennent les parents.

dre plus de six mois avant de trouver place à l'Institut Anbar.

C'est pour trouver une solution à ces jeunes adultes arriérés mentaux que l'Association des parents a demandé récemment au ministère des affaires sociales, l'autorisation de créer une Fondation familiale apte à construire ou à acheter des propriétés qui serviraient d'ateliers protégés et de résidences pour les jeunes adultes. L'Association souhaite obtenir prochainement les permis nécessaires afin de construire à ses frais des résidences et ateliers répondant aux besoins de 300 déficients mentaux adultes.

Toutefois, cette Fondation réclame l'aide du gouvernement qui serait appelé à négocier un per diem normal pour les frais de résidence, de nourriture d'éducation et de loisirs en collaboration avec l'Institut. L'Association désire également continuer à exercer un droit strict de surveillance des soins à l'intérieur de ces résidences et ateliers et conteste au gouvernement le droit d'exercer seul cette surveillance.

Jusqu'à maintenant les parents d'enfants déficients devaient assumer, selon leurs revenus, les frais de pension dans des instituts spécialisés comme Anbar. L'Association des parents demande que tout enfant exceptionnel soit l'objet d'une assistance financière entière, sans autre participation des parents au per diem, quels que soient leurs moyens financiers. Les parents considèrent qu'ils remplissent leur devoir civique, en payant leurs impôts comme tout le monde.

La création d'ateliers protégés et de résidences pour déficients mentaux a été maintes fois réclamée non seulement par les parents mais aussi par les éducateurs et travailleurs sociaux. Déjà quelques ateliers entièrement subventionnés par le gouvernement existent mais ils sont trop peu nombreux pour répondre à la demande. Quant aux résidences, elles sont inexistantes et faute de protection ou de surveillance, de nombreux adultes déficients mentaux commettent des délits qui les conduisent quelquefois en prison plutôt que dans des institutions leur permettant de vivre librement.

Notons qu'il y a au Québec environ 170.000 enfants déficients mentaux ayant besoin de protection et d'abris, en dehors du milieu familial.



Manger peut devenir une opération fort difficile pour certains enfants. Aussi le système de cafétéria permet-il, au jour le jour, l'apprentissage du service autonome, sous la surveillance de monitrices.

(Photo Le Devoir par Claude Léger)

Le premier concile de T.-Rivières: quand la contestation s'en mêle...

par Gilles Provost

"Le concile pastoral de Trois-Rivières, c'est comme une carotte qu'on met devant le nez d'un âne pour le faire avancer", ont répondu au Devoir les pasteurs de la paroisse Saint-Sauveur de Shawinigan. Cette paroisse est une des deux seules qui ont officiellement refusé de collaborer au concile diocésain.

Pressés de s'expliquer, le curé Bellemare et l'abbé Lacombe ont ajouté que la consultation actuelle n'est que de la pou-

dre aux yeux et que les prêtres de paroisses n'ont pas besoin d'une consultation diocésaine pour savoir ce que les gens pensent.

A leurs yeux, il est utopique de vouloir engager les fidèles dans l'Eglise en les entraînant dans une consultation à l'échelle diocésaine.

"Pour qu'il y ait vraiment participation, a expliqué le curé, il faut que les participants soient en mesure de sur-

veiller eux-mêmes tout le processus et de s'assurer que leurs opinions sont vraiment respectées dans les décisions qui seront prises. Or le chrétien normal n'a aucun pouvoir au niveau diocésain ou même les prêtres ne peuvent vraiment participer.

"Cette aventure ne fera qu'encourager les gens qui se seront démenés sans constater aucun résultat concret, estimant aussi ces deux prêtres d'âge mûr la moyenne d'âge du clergé de ce diocèse est de 53 ans et dans six ans, elle sera de 60 ans. Dans bien des paroisses, les curés n'ont participé au concile qu'à la suite du chantage de l'autorité. Quand les paroissiens voudront dire leur mot au niveau local, le naturel reviendra au galop et on accélérera l'hécatombe actuelle des chrétiens convaincus qui se découragent."

Ces deux prêtres ont aussi critiqué la "structure" de l'Eglise. On en est presque au point où il y a plus de monde dans la hiérarchie pour planifier qu'il n'y en a à la base pour exécuter les plans. Nous, on a déjà deux fois plus de travail qu'on en peut faire et on aimerait bien que les spécialistes de l'évêché mettent leurs compétences à notre disposition plutôt que de gaspiller leurs efforts sur une consultation qui n'apprend rien de neuf à personne sauf peut-être aux fonds-de-cuir de l'évêché.

Le diagnostic très sévère de ces prêtres est, paradoxalement, en partie corroboré par le responsable de l'organisation du concile pastoral, l'abbé Landry: "Les gens ont souvent réagi avec fatalisme à la participation, a-t-il reconnu. Beaucoup sont même "écoeurés" et estiment que cela ne donne rien, qu'une telle consultation ne mène nulle part. Plusieurs organismes ont présenté rapports et mémoires à la commission Dumont et, depuis lors, ils n'ont entendu parler de rien."

Pour l'abbé Landry, par contre, le concile pastoral devrait normalement avoir plus d'effets locaux que le rapport de la commission Dumont. Dans l'entrevue qu'il a accordée au Devoir, l'abbé Landry a aussi signalé des faiblesses importantes dans la consultation entreprise: les immigrants, les universitaires, les cégépiens, les professionnels et les non-pratiquants n'ont absolument pas été atteints: leurs besoins religieux ne sont donc pas exprimés. Selon l'abbé Landry, ces lacunes amènent à se poser des questions sur les structures officielles de l'Eglise et sur leur aptitude à rejoindre vraiment la population.

Le responsable de l'organisation du concile a aussi signalé le manque de participation de plusieurs mouvements chrétiens engagés sur le plan profane: le Mouvement des travailleurs chrétiens et la Jeunesse ouvrière catholique, par exemple, ont refusé de reprendre la consultation après de leurs militants, se contentant plutôt de renvoyer les autorités au mémoire qu'ils ont déjà soumis à la commission Dumont. L'abbé Landry voit un signe que ces mouvements ne rejoignent pas vraiment la jeunesse.

D'autres, comme les prêtres de la paroisse Saint-Sauveur, y voient au contraire un indice de la désillusion des chrétiens vraiment engagés devant la pseudo-participation à l'intérieur de l'Eglise. Peut-être même est-ce là la raison pour laquelle les opinions exprimées lors de la consultation sont beaucoup plus conservatrices que ne l'avaient prévu les organisateurs au départ.

Et l'injustice sociale?

(par Gilles Provost) - En mars dernier, au moment de lancer l'idée d'un concile du diocèse de Trois-Rivières, les autorités religieuses locales avaient prié leurs fidèles d'indiquer "les problèmes qui les prennent aux tripes" et d'exprimer les besoins, les difficultés et les obstacles qu'ils rencontrent dans leur vie de chrétiens.

Depuis lors, plus de 31.000 personnes ont exprimé leur opinion de diverses façons. Tous ces matériaux ont été compilés sur des dizaines de milliers de fiches dont on n'a pas encore fait la synthèse. Jusqu'à maintenant, toutefois, on n'en a pas trouvé une seule qui parle de l'action des chrétiens en faveur d'une société plus juste.

Environ une dizaine de ces fiches indiquent pourtant que "l'Eglise" devrait être plus présente aux problèmes sociaux. Une autre fiche, que les compilateurs ont signalé à l'attention du Devoir, signale que certains employés d'une compagnie ont accepté une baisse de salaire de 6% pour permettre l'embauche d'un plus grand nombre d'employés.

De même, les fiches regroupées au chapitre "pauvreté" sont assez peu nombreuses. On y insiste sur le contraste entre la richesse de l'Eglise et la pauvreté de certaines personnes, sur les complexes qui empêchent les pauvres d'aller à la messe, sur la nécessité de multiplier les quêtes en faveur des pauvres, sur les efforts que l'Eglise devrait faire pour mieux comprendre les défavorisés, etc.

Tout aussi rares sont les fiches sur l'action pastorale des laïcs. A l'exception d'une ou deux qui insistent sur la présence de l'Eglise dans le monde du travail, elles ne considèrent que l'insertion des laïcs dans les structures ecclésiastiques: catéchèse, administration, diaconat et sacerdoce d'hommes mariés, distribution de l'eucharistie par des laïcs, admission de la femme à l'autel, absence de participation, désir de consultation sur la nomination des curés, etc.

Pour respecter les préoccupations des fidèles, et pour encourager leur initiative, l'organisation concrète de cette consultation se faisait au niveau local. Les moyens utilisés ont été fort variés: assemblées paroissiales, sondages, tables rondes, discussions en ateliers, visites familiales, porte-à-porte, etc.

Certaines paroisses ont donc fait des sondages plus précis. Une rapide consultation permet de voir que les deux tiers des répondants à ces sondages estiment que l'Eglise n'a pas sa place dans l'action politique. Pourtant, la moitié estime qu'elle est loin des misères de la population. Environ les deux tiers estiment aussi que l'Eglise ne devrait pas se mêler de syndicalisme.

Par contre, la population a été bien plus loquace sur d'autres questions comme la modification du rite de communion (qui a été implantée au printemps

dernier), les problèmes familiaux, la réforme liturgique, l'habit clérical, etc. Plusieurs avouent aussi "être bien mêlés" à cause de tous les changements apportés à la liturgie. "Il n'y a plus de péché", se plaignent plusieurs autres. Sur la foi, on retrouve à peu près toutes les opinions qui ont été exprimées ces dernières années mais peu d'idées originales.

Les gens ont aussi beaucoup de choses à dire sur les messes, les sermons, la musique go-go, les problèmes familiaux, la crise de la jeunesse. Plusieurs ont parlé de l'autorité qui disparaît dans l'Eglise aussi bien que dans la famille. Un certain nombre en sont désempés et aspirent à l'unanimité doctrinale d'antan. La majorité (80%) réclame une attitude moins hautaine de l'autorité ecclésiastique ou accueille avec joie cette liberté nouvelle.

Le prêtre est évidemment placé au coeur de ces questions. Plusieurs disent n'avoir plus aucune confiance dans le degré qui les a trop souvent "dupés". Plusieurs signalent l'incompétence des prêtres ou proposent un recyclage obligatoire. Certains veulent des prêtres plus engagés socialement ou politiquement et moins hautains alors que d'autres veulent au contraire que le clergé reste dans la sacristie et garde ses distances par rapport au "monde". Plusieurs parlent en bien ou en mal de l'habit ecclésiastique, du mariage des prêtres, etc. Au milieu de cela, un témoignage d'une personne qui se dit remise en question par une attitude "trop évangélique" d'un prêtre.

Selon le responsable de l'organisation du Concile pastoral Trois-Rivières l'abbé Paul-Emile Landry, la phase de consultation, maintenant terminée, était la première étape de tout un cheminement. Dès maintenant, plusieurs commissions spécialisées ont entrepris de faire la synthèse des opinions formulées, d'en faire la critique et éventuellement de compléter la consultation pour combler les "trous". Vers Pâques, elles doivent soumettre un rapport et des recommandations précises.

Une fois que ces recommandations auront suscité quelques réactions de la population, le conseil de pastorale du diocèse les étudiera méthodiquement pour décider des suites à leur donner. En somme, la démarche a été très semblable à celle suivie dans le diocèse de Rimouski où la consultation a déjà attiré 25.000 réponses en 1969. Les 13 commissions ont terminé leurs rapports à l'automne 1970 et depuis lors, l'assemblée synodale étudie ces recommandations.

"Nous n'avons pas voulu faire comme Ottawa qui a d'abord étudié les textes conciliaires pour chercher ensuite comment les appliquer", a expliqué l'abbé Landry. "Nous avons voulu voir la situation concrète de chez nous et l'éclairer ensuite au besoin par les documents conciliaires."

NE L'OUBLIEZ PAS
LA CROIX
ROUGE
AGIT EN
VOTRE NOM

LOYOLA

JOURNÉE DU QUÉBEC

9:30 hres - Français Teach-In
11:30 hres - Films Charlebois
Office National du Film courts métrages

2:00 hres :
Guy Rocher sur la démocratisation des méthodes d'enseignement.

F.C. Smith Auditorium
1er décembre
Entrée libre
Tout le monde est bienvenu

LOYOLA

L'ENCAN DES LIVRES DE MONTRÉAL
1529 OUEST SHERBROOKE, MONTRÉAL
Tél. : 932-6261

LIVRES D'ART RARES

En général des doubles de la Bibliothèque de Référence du Musée des Beaux-Arts de Montréal

CANADIANA

L'Histoire d'une Belle Amitié en 40 Lettres

LA CORRESPONDANCE INTIME & INÉDITE
1891 - 1893

Sir Wilfrid Laurier - Madame Joseph Lavergne

"Je l'ai aimé, mais quoi qu'on ait dit, notre amitié a toujours été propre..." Madame Lavergne.
Lavergne, Renaud. Histoire de la Famille Lavergne. (Montréal, 1970) p. 51.

Seront vendus à l'Encan par

L'ENCAN DES LIVRES DE MONTRÉAL
à l'HÔTEL RITZ CARLTON
Rue Sherbrooke Ouest à Montréal
Jeudi le 2 décembre 1971
à 8h. p.m. précise

Les volumes seront en montre à l'Hôtel Ritz Carlton
Mercredi le 1er décembre de midi à 9h. p.m. et jeudi le 2 décembre de 10h. a.m. à 4h. p.m.

Catalogues sur demande

TRUST GÉNÉRAL DU CANADA

paie sur les dépôts de 5 ans

10
200

TRUST GÉNÉRAL DU CANADA
100 OUEST BOUL. DORCHESTER, MONTRÉAL • 862-5611
10 OUEST, RUE SAINT-JACQUES, MONTRÉAL • 844-2861

Vous pouvez utiliser ce coupon et le poster avec votre chèque à l'un de nos bureaux.

Ci-inclus mon chèque au montant de \$ (minimum \$500.00) pour lequel vous voudrez bien émettre un certificat de dépôt garanti pour une durée de 5 ans, au

Nom de Rue
No
Ville Date

Signature
Ces taxes sont susceptibles de changer sans avis mais n'affectent pas le capital investi.

arts

spectacles

"Il Trittico" de Puccini

Une aventure lyrique qu'il faut vivre

par Jacques Thériault

Pour la première fois depuis sa fondation, l'Opéra de Québec nous offre la possibilité d'assister à deux représentations de théâtre lyrique pour le prix d'une seule. Le premier spectacle (un suspense, qui fait froid dans le dos) se joue en coulisse, dans une mise en scène du conseil d'administration de l'OQ. Le second, beaucoup plus divertissant, est présenté sur la scène de la salle Wilfrid-Pelletier, avec le concours d'une distribution entièrement québécoise. Ces spectacles, il faut le dire tout de suite, n'ont dépendant rien en commun, sinon qu'ils sont tous les deux présentés en première canadienne.

On ne connaît malheureusement pas encore le dénouement de l'histoire qui entoure la démission de Léopold Simoneau, de son poste de directeur artistique de l'Opéra de Québec. Ça viendra, semblait-il, avec un peu de patience. Mais, c'est avec beaucoup de plaisir que j'ai assisté à la première du "Trittico" de Puccini, lundi soir. La présentation de ces trois petits opéras en un acte a été menée de main de maître par tous les membres de la production: chanteurs, instrumentistes, metteur en scène, décorateur, costumier, etc.

Le sujet des volets du "Trittico", étant peu connu, voyons brièvement ce qu'il en est. "Il Tabarro" (La houppelande), le seul ouvrage de Puccini qui ne contienne aucun air proprement dit, présente une scène d'une extrême violence entre deux hommes à la fin de laquelle le patron étrangle son marinier, parce qu'il n'aime pas qu'on l'orgne de trop près dans le corsage de sa femme. En contraste avec ce drame réaliste, "Suor Angelica" est d'essence mystique: l'action se déroule dans un couvent où une jeune nonne repentante se suicide elle-même pendant une vision miraculeuse avant de mourir, en apprenant la mort de son enfant abandonné. Le tableau final, "Gianni Schicchi", rayonne de bonne humeur et de truculence, dans la meilleure tradition de l'opéra bouffe italien. Se substituant à un riche défunt qui lègue sa fortune



Une scène de "Gianni Schicchi". De gauche à droite, on aperçoit Claude Létourneau, André Lortie, Paule Verschelden, Roger Gosselin, Fernando Chiochio, Claude Corbeil, Napoléon Bisson dans le rôle de Schicchi et Yolande Deslauriers.

aux moines, le rusé Schicchi profite de la situation pour s'attribuer la grosse part de l'héritage et rouler les héritiers naturels qui souhaitaient falsifier le testament à leur avantage.

Tout se passe sous vos yeux, dans une présentation scénique qui restitue le mieux possible la véritable dimension de ces tableaux pucciniens. Et ce qui est étonnant somme toute, c'est qu'on soit arrivé à faire du "Trittico" un spectacle beaucoup plus séduisant, beaucoup plus dramatique, beaucoup plus "musical" que le morne "Samson et Dalila" de Saint-Saëns.

Une partie du mérite revient

évidemment à la mise en scène éclairée (et éclairante) de Carlo Maestrini, mais c'est d'abord à l'excellence des chanteurs que j'attribuerai le succès de cette soirée. Contrairement à ce qui s'est produit dans "Samson et Dalila", la distribution vocale est homogène, sans faux-fuyant, tout à fait dans l'esprit des magnifiques décors de Robert Prévost. Ce dernier a, d'ailleurs, signé des costumes qu'on ne peut s'empêcher

de trouver beau: ils ne "fleurent" pas la poussière, ni les fonds de tiroirs, ni le rapiécé, ni le déjà vu.

Parler des chanteurs est beaucoup plus difficile. Ces pucciniens éloquent ont donné le meilleur d'eux-mêmes, en tenant compte à la fois des exigences scéniques et vocales. Pas un seul n'a paru ressentir la moindre difficulté. Ils ont vécu leur personnage

avec naturel, en insistant ici et là sur des traits de composition (notamment dans "Gianni Schicchi") qui ont suscité les rires de la salle et provoqué une sorte de complicité de bon aloi. La présentation du "Trittico" constituait une gageure. On pouvait se casser magistralement la figure en tombant dans le ridicule, ou faire l'unanimité. L'Opéra de Québec, avec une verve qui n'était pas sans rappeler le Piccolo Teatro Musicale de Rome, a cependant réussi à aviver sans cesse l'intérêt jusqu'à ce que le rideau se referme pour la dernière fois, vers environ minuit.

Ma plus grande déception, c'est de ne pas avoir la possibilité de parler de tous les solistes, de dire en détails combien ils collaient à leur personnage. Je pense aux envolées de Clarice Carson, Bernard Turgeon, Fernando Chiochio, Sylvia Saurette, Claude Corbeil, Napoléon Bisson, Micheline Tessier, Jean-Louis Pellerin, Jean Bonhomme, etc. A les entendre, à constater leur volonté de dépassement et leur quête éperdue de l'essentiel, on comprendrait encore mieux leur

désir de posséder, enfin, une maison d'opéra bien à eux. Ils ont prouvé également qu'ils peuvent tenir d'autres rôles que ceux de valets ou de soubrettes. Et c'est le cas notamment de Fernando Chiochio qui nous a favorablement impressionnés.

Les plus jeunes nous réservaient aussi des surprises: Paule Verschelden, Bruno Laplante, Yolande Deslauriers et Denise Martineau-Lévac. Voilà, se disait-on, les premiers fruits seulement de la rénovation lyrique qui s'imposait au Québec. Il ne faudrait pas que cet enthousiasme soit freiné par des conflits internes.

Les musiciens de l'OSM ont également mené une dure bataille sous la direction de Franz-Paul Decker. Ce dernier n'a peut-être pas toujours pris la musique à bras le corps pour (comme Liszt selon Debussy) l'asseoir sur ces genoux, mais il a veillé constamment à se rapprocher le plus possible de l'action qui se déroulait sur la scène.

Dommage que le "Trittico" ne soit pas présenté à Québec: c'est une aventure lyrique qui vaut d'être vécue.

14 ANS
Elliott Gould
 Un film de Ingmar Bergman
"The Touch"
 2e sem.
YORK 937-8978
 1487 STE-CATHERINE O.
 HORAIRES: 1.00, 3.00, 5.05, 7.10, 9.20 P.M. DERNIERE REPRESENTATION 9.00 P.M.

Cinéma ODEON
LE FILM QUI FAIT L'UNANIMITE!
18 ANS
 5e SEMAINE
"Le Souffle au Coeur"
 FILM DE LOUIS MALLE
 1:00 - 3:05 - 5:15 - 7:25 - 9:30
CREMAZIE
 ST-DENIS-CREMAZIE 388-4210
Le Beatles "Let It Be"
 EN COULEURS
1e DAUPHIN 7:30 - 9:30
Le Messenger
 EN COULEURS
8e SEM. POUR TOUS
 FILM DE JOSEPH LOSEY
1e DAUPHIN 7:30 - 9:30
 BEAUBIEN - D'YVERVILLE 771-1000

LES ARCHANGES
 de Dario Fo
 Mise en scène: Olivier Reichenbach
 Décors: Guy Neveu
 Costumes: Wendell Dennis
 Musique: Fiorenzo Carpi
 avec: Jean Besré, Jacques Brouillet, Angèle Coutu, Marc Favreau, Michel Hinton, Ninon Lévesque, Nadine Marchand, Benoît Maréau, Jean-Louis Millette, André Montmorcency, Yvan Sainonge, Jean-Claude Sawyer et Marie Varesquière.
 Tous les soirs à 20 h 15; samedi: matinée 16 h 45, soirée 20 h 45. Relâche dimanche et lundi. Billets à \$1.50 taxe incluse, en vente 15 minutes avant chaque représentation (et disponibles) pour étudiants et détenteurs de la carte "Jeunes Travailleurs" du TNM.
 Seulment 17 représentations
 Réservations: 288-6139
THEATRE PORT ROYAL
 PLACE DES ARTS, Montréal 129 (Québec) Tel: 842-2112

Présente
UN FESTIVAL INTERNATIONAL
 Du CAMBODGE BALLET CLASSIQUE KHMER
 L'Orient dans toute sa splendeur
Salle Wilfrid Pelletier
 Dimanche 5 déc. 8h. 30 P.M.
 Billets: \$3.00, 3.50, 4.50, 5.50, 6.50
DE RUSSIE: LE LAC DES CYGNES (AU COMPLET)
 Musique de Tchaïkovsky
 La Compagnie de Ballet Kirov de Leningrad
 La Philharmonie de Leningrad
 Un film inoubliable en couleur Eastman - son stéréophonique
SALLE WILFRID PELLETIER
 Ven. 7 jan. - 8:30 p.m. Sam. 8 jan. - 2:30, 7:00 et 10:00 p.m.
 Prix: \$2.00 - \$3.00 - \$4.00
 Demi-tarif pour enfants et étudiants
 Âge d'or (\$1.00) s'adresser en personne à CCA seulement
 En vente: Guichets Place des Arts, CCA 1822, ouest Sherbrooke (guichets sous-sol) ou par commande postale avec chaque mandat, chèque et enveloppe retour affranchie. Les Grands Ballets, 3415 Queen Mary Road, Éggleston; Archambault, 500, est Ste-Catherine; Sauvé Frères, 6534, St-Hubert & Galeries d'Anjou; Coisse Populaire, Longueuil; B.J. Legault Rosemont; Ecole Conduite Métro, Station Métro, Longueuil; B.J. Charlebois 1087 Notre-Dame, Lachine; Bander 1188, ouest Bernard; B.J. Charlebois 2115, est Jean-Talon; Galoppe Musique, 1480, est Fleury; Lib. Adonick 10827, bd Pie IX; Phar. Nuckle, Centre d'Ashef Level, 11600 bd LeCarbustier & le Perrot; Salon Marie Line, 590, Ingrid, Fabreville; Aub. Coupou, 176, St-Eustache, St-Eustache.
 LOCATION PAR TELEPHONE: 932-2171
PLACE DES ARTS

POUR TOUS
 Prix du gagnant du Prix Nobel de Littérature 1970
ALEXANDER SOLZHENITSYNS
 12:55, 2:55, 4:55, 7:05, 9:15 P.M. Dernier spectacle complet 9:03 P.M. Som. spectacle à 11:20 P.M.
ONE DAY
 EN THE LIFE OF IVAN DENIKOVSKI
 Mat. \$1.00, Soir. \$1.50
A L'AFFICHE
Cinéma
 PLACE VILLE MARIE 866-2644
 Représentations: 12:55, 2:55, 4:55, 7:05, 9:15 P.M. Dernier spectacle complet 9:03 P.M. Som. spectacle à 11:20 P.M.

LE FESTIVAL DES FILMS à 99c
 CE SOIR (Mercredi 1er déc) de Luciano Visconti (en français)
7:00 LE GUEPARD
 Burt Lancaster, Alain Delon, Claudia Cardinale (EN COULEURS)
 le plus beau film de FELLINI
9:30 JULIETTE DES ESPRITS (en français) avec Giulietta Masina, Sandra Milo
 Jeudi 7:00 James Dean **EAST OF EDEN**
 Jeudi 9:30 Clint Eastwood **THE BUCILED**
 1248 Bernard **OUTREMONT**
 277-4145

Gagnant des prix Golden Hugo
 pour le meilleur film et Silver Hugo pour le meilleur scénario au 7e Festival de Chicago.
LE QUÉBEC C'EST... MON ONCLE ANTOINE
 POUR TOUS
 OUVERT: LUNDI AU SAMEDI INCL. 10.00 A.M. A 6.00 P.M.
2060 MACKAY 937-1530
LE BAL DES VAMPIRES
 Vos incisives me chatouillent... la gorge!
 la très belle Sharon Tate dans l'immortelle comédie de son époux ROMAN POLANSKI
SAINT-DENIS
 100, ST-DENIS, 84-011

Les P'tits enfants Laliberté dans Rodéo et Juliette ou Théâtre d'aujourd'hui
 Réservation: 523-1211

SALON DES MÈTRES D'ART DU QUÉBEC
 Studio A ANGLAIS 18 ANS
Entertaining Mr. Sloane
 de DOUGLAS HICKOX
 Sur scène, début des représentations à 20:20
Les Cinémas du Vieux Montréal
 136, est St-Paul
 861-7863

REPRESENTATION SPECIALE A MINUIT ENTERTAINING MR. SLOANE
Se SEMAINE POUR TOUS les maudits sauvages
 de Jean-Pierre Lefebvre
 avec Pierre Dufresne, Nicole Pilon, Rachel Caillier
 EASTMANCOLOR
 Studio A
14 ANS
adrift
 Paula Prentiss
JAN KADAR
 EASTMANCOLOR
 sous-titres anglais
14 SEMAINE
 un drôle de rire dans un drôle de film
LE DISTRAIT
 Un film de PIERRE RICHARD EASTMANCOLOR

BILLETTS RESERVES EN VENTE TOUS LES JOURS de 12.30 p.m. à 9.30 p.m.
 MATINEES Mercredi - Samedi, 2:00 P.M. \$3.00
 Dimanche - Jours feries 2:00 P.M. \$4.00
 PRE-SOIREES Vendredi - Samedi 5:30 P.M. \$4.00
 Soires Lundi à Jeudi incl. 8:00 P.M.
 Vendredi - Samedi 9:00 P.M.
 Dimanche 7:30 P.M. \$4.00
 REPRESENTATIONS SUPPLEMENTAIRES JOURS FERIES 2:00 P.M. tout les jours du 27 dec. au 30 dec. \$4.00
 VEILLES DE NOEL ET DU PREMIER DE L'AN 3:30 P.M. 9:00 P.M. \$4.00
 JOUR DE NOEL & PREMIER DE L'AN 2:00 P.M. 3:30 P.M. 9:00 P.M. \$4.00
 Commande postale - Service prompt
 1010 LAGAUCHETIERE QUÉBEC PLACE DU CANADA 861-1431
Première MONTREALISE le 14 DEC.
 United Artists

Fiddler on the Roof
 On The Screen
13,14,15 & 16 JANVIER
JEU. ET VEN. \$2.50 À 5.50
SAM. ET DIM. \$3.00 À 6.00
 Billets également en vente chez Sayve Frères, et aux comptoirs TRS

Comédie Canadienne
 184 ouest, Ste-Catherine Tél. 861-3476
 dès DIMANCHE: "ROSEMARY'S BABY" en français
SALLE WILFRID PELLETIER
 PLACE DES ARTS, Montréal 129 (Québec) Tel: 842-2112

Théâtre du rideau vert
6 DERNIÈRES
 du MARDI au VENDREDI 20h.
SAMEDI: 19h. et 22h., Dimanche 19h.
barouf à chioggia
 de goldoni
 Mise en scène GIOVANNI POLI
 avec Jean-Marie Lamieux, Mireille Lachance, Guy Hoffman, François Lemieux, Jean Perreault, Marthe Choquette, Georges Carrière, Arlette Sanders, Hubert Gagnon, Lennie Scoffie, Victor Desy, Ronald France, Jacques Thisdale
SOIRÉE DE GALA AU BÉNÉFICE DE VENISE
 Place des Arts
7 décembre 20h. 30
 Billets: \$10.00
 Rés.: 844-1793
 4664, rue St-Denis
 Mtro Laurier, sortie Gifford

LOYOLA
JOURNÉE DU QUÉBEC
 9:30 hres - Français Teach-In
 11:30 hres - Films Charlebois
 Office National du Film courts métrages
2:00 hres: Guy Rocher
 sur la démocratisation des méthodes d'enseignement.
F.C. Smith Auditorium
1er décembre
 Entrée libre
 Tout le monde est bienvenu
LOYOLA

"Un chef-d'oeuvre" le Figaro 18 ANS Adultes
VIVA LA MUERTE
 11e Sem. Version Française
Artabal
FESTIVAL 1206, E. STE-CATHERINE 525 8600

GALERIE DE MONTREAL
RIOPELLE
 (FORMATS DIVERS)
 OUVERT LUNDI AU SAMEDI INCL. 10.00 A.M. A 6.00 P.M.
2060 MACKAY 937-1530

POUR TOUS
"C'EST TRÈS DRÔLE"
 Sous Titres Anglais
 un film de Jacques Tati
VENDÔME
 LE CINEMA DE LA PLACE VICTORIA
 12 45, 2 55, 5 55, 7 15, 9 30
 TEL: 819-1411

POUR TOUS
la maison sous les arbres
 REPRÉSENTATION 12.45, 2.55, 5.05, 7.15 & 9.25 P.M.
IMPERIAL 1430, BUREAU, 788-7102
ROYAL/Drummondville

18 ANS
BRIGITTE BARDOT
Y'A PLUS DE TROU A PERCÉ!
RHUM
Midi-Minuit Pigalle
 133, SHERBROOKE, 525-8222

POUR TOUS
Quand tu fais LA, LA, LA... pense aux conséquences!
LOUIS DE FUNES
L'homme ORCHESTRE
 10.30, 12.30, 2.35, 4.40, 6.55, 9.05
LE PARISIEN
 1333, SHERBROOKE, 525-8222

Au Patriote à Clémence

Une machine qui tourne à vide

par Michel Beaulieu

Tout le monde est heureux? Texte: Luc Durand; musique: Luc Cousineau; paroles des chansons: Léandre Bergeron; mise en scène: Daniel Roussel; d'après l'Histoire du Québec de Léandre Bergeron et Robert Lavall. Avec Michèle Craig, Yvon Dufour, Luc Durand, Marc Legault, Luc et Lise Cousineau et leurs musiciens. A l'affiche du Patriote à Clémence.

La recette est mûre, éprouvée par les années; elle tient en trois mots: poudre aux yeux. Un célèbre législateur romain affirmait déjà en son temps qu'il suffit d'offrir au peuple du pain et des jeux; comme on imagine que le public du théâtre n'est pas particulièrement affamé, on lui offre les jeux qu'ailleurs on appelle du boulevard: amusez-le, faites-lui passer le temps sans trop qu'il s'en rende compte avec un gadget qui le ramènera chacun chez soi la tête aussi vide qu'au départ. Moins le texte tient, plus il est nécessaire de l'étoffer par toutes sortes d'illusions, d'apparences toutes justes bonnes à tenir en respect certaine dimension critique. Ajoutez pour épicer le tout le mot magique, le bon vieux Québec, puis un peu du non moins bon vieux Québécois: on applaudira à tout rompre et ça fera passer le reste. Eh bien non.

Tout le monde est heureux? ! on l'aura compris, suit le large sentier de la fausse représentation et de la mé-

docrité. Il s'agit d'un spectacle frêlé, bourré de naïves bonnes intentions, d'un niveau primaire, enrobé de la guimauve d'une musique stéréotypée telle qu'écrite par Luc Cousineau, telle qu'interprétée par ses musiciens (admirez au passage ce révélateur possessif), musique devenue du truc, de même que les innombrables accessoires qui visent à faire une grosse machine d'un spectacle profondément mesquin et rétrograde, axé sur de soi-disant grandes vérités aussi mensongères que le sont toutes les grandes vérités qui ne se soumettent pas à l'examen objectif.

L'entreprise de démythification qu'est pour le Québec la récupération de son histoire en-dehors des clichés tourne donc à vide dès le moment où une simplification extrême des données vient fausser le jeu, surtout quand ces données n'arrivent pas à produire des archétypes, mais bien plutôt une sorte de magma informe et sans ligne directrice autre que le fait pour les américains et les classes laborieuses de s'être fait systématiquement disponibles, l'américain nous étant présenté selon le cliché bien connu du "bon sauvage" et le "colon" comme un crétin à peu près bucolique. Le tout est émaillé de gags et de calembours tous plus faciles les uns que les autres pour bien faire rire son monde. L'histoire du Québec a le dos large, semble-t-il, et l'entreprise de démythification devient à son tour une entreprise de mystification. L'entreprise apparemment libératrice du

Petit manuel d'histoire du Québec, dont on a tiré une bande dessinée dont Luc Durand s'est servi pour faire ses textes, ne devient en somme que le renversement d'une situation donnée, au profit des américains et des défricheurs, cette fois, et si l'histoire était tronquée dans un sens, elle l'est maintenant dans l'autre; c'est l'histoire écrite sur le dos de nouveaux boucs émissaires et qui doit à tout prix justifier une prise de position initiale, ce qui est contraire à toute approche un tant soit peu scientifique. Le mythe des "bons" et des "méchants" est une de ces "grandes vérités" dont on ne peut que difficilement tenir compte sans tomber dans la justification par là de tous les excès.

L'histoire du monde est celle de la lutte des opprimés contre les oppresseurs, ce n'est pas nouveau. Mais nous n'en sommes encore qu'au niveau de la prise de conscience et non à celui de cette basse caricature: le ridicule tue, mais encore faut-il qu'il soit un peu plus près de ce qu'il veut tuer.

Tout ça dans une mise en scène, qui relève plutôt d'une mise en place, assez sommaire, de Daniel Roussel, avec un Yvon Dufour parfois surprenant, souvent drôle, et un Marc Legault qui nous fait souvenir avec nostalgie de ses meilleurs jours, un Luc Durand qui se prend très très au sérieux et une Michèle Craig beaucoup trop scolaire.

Tout le monde est heureux? ! est un spectacle profondément réactionnaire.

radio / télévision

Exit (?) Pierre Charbonneau

par Gilles Constantineau

Ce qui était attendu depuis des semaines à Radio-Canada s'est enfin produit: novellistes et reporters de la Société à Montréal ont pu prendre connaissance hier d'une note de service signée du directeur général du réseau français, M. Raymond David, annonçant à tous qu'à compter d'aujourd'hui Marc Thibault lui-même, le grand manitou des services d'information, assumait personnellement la direction du service des nouvelles.

"Pour une période indéterminée", ajoutait la note en invitant tout le monde à faire preuve, dans les circonstances, du meilleur esprit de collaboration possible envers le nouveau venu.

Quant au reste, motus et boule de gomme. Qu'était-il advenu du directeur en place, Pierre Charbonneau? On savait que parvenu au point tournant d'une crise qui s'aggravait depuis plus d'un an et qui avait des effets dévastateurs sur la qualité de l'information tant radio que télé, le directeur des nouvelles avait été prié de démissionner par la haute direction du réseau français. On savait que prévoyant le coup, Pierre Charbonneau avait fait tenir au président de Radio-Canada, M. George Davidson, un long mémorandum d'une trentaine de pages où il défendait ses principes (notamment celui du "mandat national" auquel les employés du service attribuaient la détérioration de l'information québécoise) et dénonçait l'incompétence de ses directeurs à lui (c'est-à-dire rien de moins que la haute direction en bloc). On savait aussi qu'il avait sollicité à plusieurs reprises, à Ottawa, le soutien des amateurs de vases chinois, dans l'entourage du premier ministre.

Mais ce qu'il faut également savoir, c'est que le président George Davidson avait, voici une semaine, remis l'affaire au complet entre les mains de son vice-président Laurent Picard, ce qui en un sens revenait à faire demander, par Pierre Charbonneau, la tête de Marc Thibault à Marc Thibault lui-même.

Au milieu de la semaine dernière, les innombrables superviseurs adjoints dont Pierre Charbonneau avait fait le service de nouvelles ne se gênaient pas pour déclarer qu'il n'y avait "plus de direction".

Retour d'Ottawa où il avait passé deux jours, vendredi soir, le directeur des nouvelles refusait toujours de démissionner. Mais la crise avait évolué, comme le signalait Le Devoir vendredi matin, au point que convoqué, dans la journée de samedi, à des entretiens auxquels participaient non seulement les membres de la haute direction, mais aussi les cadres du service concerné, à l'extérieur de Radio-Canada (dans un endroit "neutre"), Pierre Charbonneau y était de nouveau prié, cette fois de façon pressante, de résigner ses fonctions. On lui donnait jusqu'à lundi pour le faire.

Pris, dit-on, de "malaise", le directeur limogé avait été

transporté chez lui par des collègues, samedi soir. Dimanche, de nouvelles consultations réunissaient, à la nouvelle Maison de Radio-Canada cette fois, plusieurs dirigeants à l'échelon de MM. David et Thibault. Seul "étranger" présent: Phed Vosniakos, qui avait cédé ses fonctions à Pierre Charbonneau en juin 1969, et s'était alors exilé à Londres où on lui confiait en partie la direction du bureau de la Société.

(Phed Vosniakos était revenu à Montréal "en secret" voici trois semaines. Deux années londoniennes constituant pour lui un maximum, il réintégrait le siège montrealais de Radio-Canada. Deux jours après son arrivée, tout le monde savait, dans les couloirs de la Société, qu'il demandait officiellement d'être relevé des services d'information, qu'il traitait une throphobilité... et qu'il jouait le rôle de conseiller officieux auprès de Marc Thibault).

Lundi, nouveaux entretiens. Dans les bureaux mêmes de Raymond David. A la direction des nouvelles, il n'y avait vraiment plus personne: tout le monde était dans "l'autre" immeuble. Seul absent: Pierre Charbonneau. Au début de la soirée, Marc Thibault déclarait au Devoir qu'on était depuis samedi soir sans nouvelles du présumé démissionnaire.

Hier matin, on avait pu rejoindre Pierre Charbonneau chez lui. Ce dernier, qui avait été pendant quelques années adjoint spécial du directeur général de l'époque, le célèbre Marcel Oumet, refusait de démissionner, même s'il devait évacuer les lieux. Dans le cours de l'après-midi, la note de service annonçant l'interdiction. La haute direction, qui se proposait de publier un communiqué officiel dès l'instant de la démission de Pierre Charbonneau, n'a rien pu annoncer (on comprend pourquoi).

On relève un directeur de service de ses fonctions, mais comment le dire? Jamais, de mémoire de fonctionnaire, Radio-Canada n'a connu de situation si embarrassante: celle où la place Pierre Charbonneau en refusant la classique permutation faussement honorable.

Ce qui, à vrai dire ressemble à un geste désespéré.

télévision

CBFT 2

- 8.55 Aujourd'hui à CBFT
- 9.00 En mouvement
- 9.15 Les Oubliés
- 9.30 L'école chez vous
- 10.15 Les 100 tours de contour
- 10.30 La souris verte
- 10.30 Monsieur Pipo
- 11.00 Événement
- 11.15 L'Attaque du soleil levant
- 11.30 L'Unité
- 12.00 Les chevaliers du ciel
- 12.30 Bou-Bou dans l'émotion
- 1.30 Cinéma
- "Le comte de Monte-Cristo" (film d'aventures)
- 3.00 Femme d'aujourd'hui
- 4.00 Bohème
- 4.30 Fantôche
- 5.00 Walt Disney présente
- "Ils étaient trois"
- 6.00 Le gourmet farfelu
- 6.30 Téléjournal
- 6.50 Nouvelles du sport
- 7.00 Format 30
- 7.30 Ma sorcière bien-aimée
- 8.00 La soirée du hockey: Los Angeles à Montréal
- 10.30 Téléjournal
- 10.30 Nouvelles du sport
- 11.00 Ce soir, Jean-Pierre
- 11.30 Rencontre: "Emilie Dion"
- 12.00 Cinéma
- "Le Don paisible" (drame conjugai-Russé 1957)
- 1.30 Téléjournal

- 7.00 Le 10 infos informe
- 7.25 Les commémorations de Me
- Alban Flamand
- 7.30 Le ranch à Wilby
- 8.00 Les grandes productions
- "La rage de survie" (film d'aventure-Américain 1966)
- 10.00 Équipes spéciales
- 10.30 Les nouvelles T.V.A.
- 11.00 La couleur du temps
- 11.15 En pantoufles
- "Le dernier des corsaires" (aventure Américain 1950)
- 12.45 Dernière édition
- 12.50 Fin des émissions

CBMT 3

- 8.25 Standby six
- 8.35 Mr. Dress-up
- 9.00 Québec School Télécast
- 10.30 Friendly Giant
- 10.45 Chez Hélène
- 11.00 Séance Street
- 12.00 L'dream ou Jeanie
- 12.30 Elwood Glover's luncheon date
- 1.00 One o'clock report

- 1.15 Standby noon
- 1.30 Family court
- 2.00 Sea Hunt
- 3.00 Take Thirty
- 3.30 Edge of Night
- 4.00 Paul Bernard psychiatrist
- 4.30 Tommy Tompkins-Wildlife
- 5.00 Videovox
- 5.30 Get smart
- 6.00 The munters
- 6.30 Hourglass
- 7.30 Singalong jubilee
- 8.00 This land
- 8.30 No, that's me over here
- 9.00 The tenth decade
- 10.00 Talking to a stranger
- 11.00 The National
- 11.25 Viewpoint
- 11.30 Night Report
- 11.45 CinéSix
- "Four boys and a gun" (1943)
- 1.00 Final report and weather

CFCF 12

- 7.15 Montreal bulletin, board
- 7.45 University of the air

- 8.15 Rupert Bear
- 8.30 Hercules
- 9.00 Magic Tom
- 9.30 Yoga
- 10.00 The AM Show
- 11.00 All about faces
- 11.30 McGowan and Co
- 12.00 The Flintstones
- 12.30 Mattered with Van
- "Show down at Athlete" western (1956)
- 2.30 Man trap
- 3.00 Another world
- 3.30 Anything you can do
- 4.00 The Dick Van Dyke Show
- 4.30 Lassie: "Our gal"
- 5.00 Truth or consequences
- 5.30 Beat the cook
- 6.00 Pulse
- 7.00 As it is
- 8.00 Hockey night in Canada: Los Angeles à Montréal
- 9.15 Sportscast 71
- 11.00 The CTV national news
- 11.18 Pulse
- 12.00 Wednesday movie
- "Has anybody seen my gal" (comédie musicale 1952)
- 2.00 Sign off

cinéma

- ALOUETTE: "Hello Dolly" 12.30, 3.00, 5.45, 8.20
- ANJOU: "Les petites filles modèles" et "Château" 8.15
- ARLEQUIN: "Couple marié cherche couple marié" 1.25, 4.45, 8.05, et "Lesbos, l'Amour au soleil" 2.50, 6.10, 9.30
- ATWATER: (Cinéma I) "The French Connection" 1.00, 3.15, 5.20, 7.25, 9.15
- ATWATER: (Cinéma II) "Cary on again, doctor" 7.30, 9.35
- BERRI: "Le mirage de la vie" 2.00, 5.55, 9.45, "Un soupçon de vision" 12.20, 4.05, 8.00
- BILOU: "Le Spécialiste" 1.10, 4.40, 8.10, et "Sept fois par jour" 2.53
- BONAVENTURE: "Interplay" 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.00
- CANADIEN: "Le mariage collectif" 1.30, 4.25, 7.25, 10.20, "Sœurs de chasse en Bavière" 12.00, 2.55, 5.50, 8.40
- CAPITOL: "Man in the Wilderness" 12.30, 2.50, 5.00, 7.10, 9.20
- CHAMPLAIN: "Love Story" 12.50, 3.00, 5.15, 7.20, 9.45

- CHATEAU: "Les anges nus" 12.40, 3.35, 6.35, 9.40, et "Avides de sensations" 2.00, 5.00, 8.00
- CINEMA COTE-DES-NEIGES: (Cinéma I) "Brotherhood of Satan" 2.45, 6.00, 9.20, et "Fragment of fear" 1.10, 4.25, 7.40
- CINEMA COTE-DES-NEIGES: (Cinéma II) "Camal knowledge" 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.00
- CINEMA DE PARIS: "Les mariés de l'an 2" 12.00, 2.00, 4.00, 6.00, 10.00
- CINEMA V: "Viva la Muerte" 7.30, 9.35
- COMEDIE CANADIENNE: "Le Bal des Vampires" 7.30, 9.30
- CREMAZIE: "Le soufflé au cœur" 1.00, 3.05, 5.15, 7.25, 9.30
- DAUPHIN: "Salle Renoir" "Let it be" 7.30, 9.30
- ELCITRA: "Le message" 7.30, 9.30
- ELECTRA: "Le message" 7.30, 9.30
- ELYSEE: "Salle Einstein" "Vent d'Est" "Salle Renoir" "Le distrait" 7.30, 9.30, "pour les deux salles"
- FLEUR-DE-LEYS: voir Cinéma Cinq
- FESTIVAL: voir Cinéma V
- SALLE HERMES: "Flesh" 8.00, 10.00
- IMPERIAL: "La maison sous les arbres" 12.45, 2.55, 5.25, 7.30, 9.30
- JEAN-TALON: "Georges et Frederic" 8.15, et "Laissez-vous croquer petite chatte" 6.45, 10.20
- KENT: "Ben Dover Solong" 1.30, 3.25, 5.25, 7.25, 9.25
- LEWIS: "The Organisation" 10.25, 12.45, 3.00, 5.10, 7.20, 9.35
- LUCERNE: "Soldier Blue" et "Stiletto" 5.35
- MERCIER: "Peux croisés sur Broadway" 8.10, et "La bataille de Neretva" 5.55, 9.45
- MONKLAND: "The cat and the Pussy Cat" 3.00, 6.30, 10.05, et "Doctor's wives" 1.15, 4.45, 8.15
- MAISONNEUVE: voir Jean-Talon
- MIDIMINUIT: "Ya plus de trou à percé" 2.05, 5.35, 9.40, et "Boulevard du Rhum" 12.00, 2.45, 7.35
- OUTREMONT: "Le Goupard" 7.00, et "Juliette des Esprits" 9.30
- PALACE: "Stewardess" 12.50, 2.15, 3.40, 5.10, 6.40, 8.10, 9.40
- PAPINEAU: "Point limite zero" 2.45, 6.05, 9.25, et "Et... M... je t'aime" 1.00, 4.20, 7.45

- PIGALLE: voir Midiminit
- PARISEN: "L'homme orchestre" 10.30, 2.35, 4.40, 6.55, 9.10
- PLACE DU CANADA: "The Go-Bytween" 5.30, 7.55, 10.30
- PLACE VILLE-MARIE: "Petit cinémas" "Born to win" 1.00, 2.55, 4.45, 6.35, 8.35
- PLACE VILLE-MARIE: "Grand cinémas" "One day in the Life of Ivan Demisovitch" 12.55, 3.55, 6.55, 10.15
- PLAZA: "Voix Canadiennes" "Pussycat" "Yellow bird" 12.15, 2.40, 5.10, 7.35, 10.00, et "A piece of her action" 1.30, 3.55, 6.25, 8.50, 11.15
- RIVOLI: "Voix Arlequin" "Saint-Denis: "Mon oncle Antoine" 12.35, 2.55, 5.15, 7.35, 9.40
- SEVILLE: "Loving and laughing" 1.25, 3.25, 5.25, 7.25, 9.25
- SNOWDON: "Come back Peter" 1.40, 3.40, 5.40, 7.40, 9.40
- VAN HORNE: "Devil" 1.15, 3.15, 5.10, 7.10, 9.10
- VENDOMME: "Traff" 12.45, 3.00, 5.15, 7.20, 9.45
- VERSAILLE (salle rouge): voir Château
- VERSAILLE (salle bleue): voir Papineau
- VIEX MONTREAL: "Les maudits sauvages" 5.20, 7.45, 9.45
- STUDIO 8: "Entertaining Mr Sloane" 5.20, 7.30, 9.40
- VENISE: "Le clan des Siciliens" 7.30, 9.30
- VILLERAY: "Les fous volants" 5.50, 8.45
- WESTMOUNT SQUARE: "The right noise" 1.25, 3.25, 5.25, 7.25, 9.30
- WESTMOUNT: "Joe Hill" 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.00
- YORK: "The touch" 1.00, 3.00, 5.05, 7.10, 9.20

DEMANDE D'EMPLOI

AVOCAT

désire se joindre à étude légale ou contentieux de compagnie à Montréal. Intérets en droit statutaire, notamment corporatif et civil. Expérience générale d'un an dans importante étude. Bon dossier académique Université de Montréal.

Pour renseignements, envoyer no de téléphone ou écrire à: Case 1634, Le Devoir



Le seul vieilli sous les voûtes séculaires du Château de Cognac

les MOTS CROISÉS du Devoir

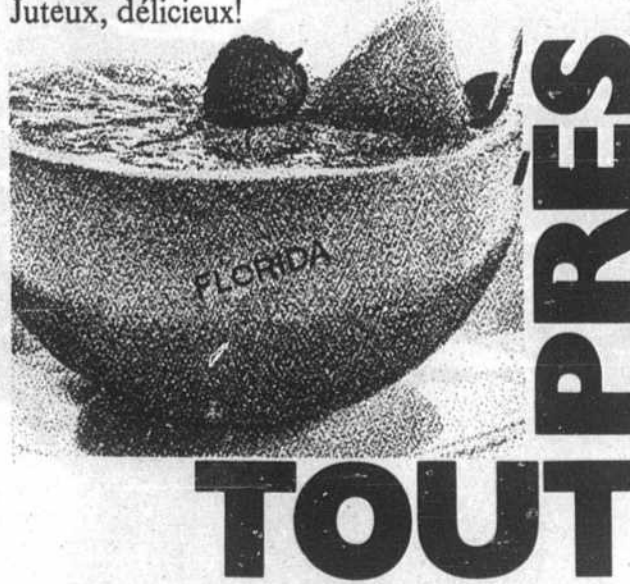
| | | | | | | | | | | | |
|----|---|---|---|---|---|---|---|---|----|----|----|
| 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 | 11 | 12 |
| 1 | | | | | | | | | | | |
| 2 | | | | | | | | | | | |
| 3 | | | | | | | | | | | |
| 4 | | | | | | | | | | | |
| 5 | | | | | | | | | | | |
| 6 | | | | | | | | | | | |
| 7 | | | | | | | | | | | |
| 8 | | | | | | | | | | | |
| 9 | | | | | | | | | | | |
| 10 | | | | | | | | | | | |
| 11 | | | | | | | | | | | |
| 12 | | | | | | | | | | | |

- Horizontalement**
- Garnir un voilier, un mât de ses voiles, poulies, cordages, etc.—Action de scier.
 - Eponge des mers chaudes.
 - Caractère du niais.—Magnésium.
 - Suis une action en justice.—Intérieur et profond.
 - Roi de Juda—Utilises.—Unité monétaire d'Extrême-Orient.
 - Manque de célérité.—Molybde.
 - Ville de Suisse.—Ancien bouclier.—Brome.
 - Gallium.—Saint.—Poisson des mers chaudes.
 - Fille de Cadmus.—Lac des Pyrénées.
 - Microbe du groupe des coques.
 - Tellure.—En passant par.—D'un verbe gai.—Strontium.
 - Indispensables
- Verticalement**
- Personne qui dresse les généalogies de la famille.
 - Qui ruissellent.
 - Merveilleux.—Métal précieux.

Solution d'hier

1 MURAILLE SPA
2 ENOCLEER OR
3 DIEU SVELTES
4 LIF LOTAL ISSU
5 CENTRE AT USE
6 ACIERE AVINER
7 MALT VATAJON
8 ETRE STRIFILE
9 NIECE IAN HIC
10 TOUR STERERA
11 ENISLER IAN
12 ETAPE SANG

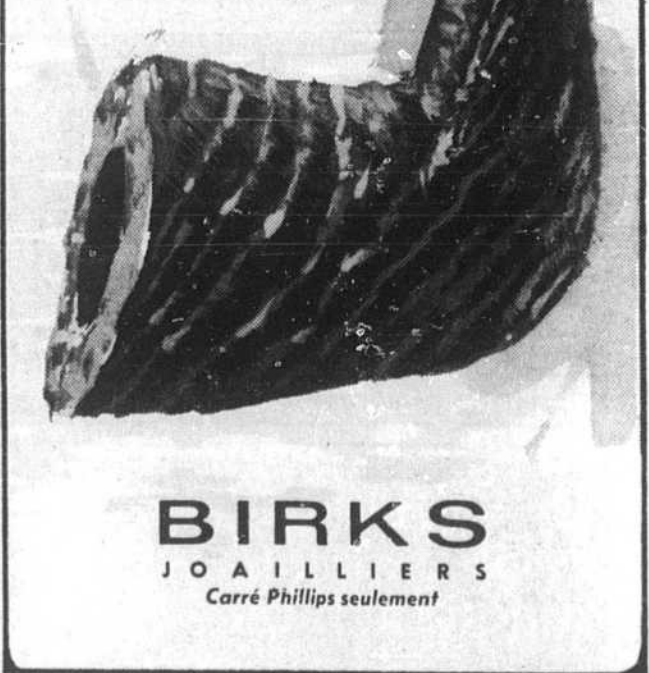
Les pamplemousses frais de la Floride



TOUT PRÈS

Assiette de Noël 1971 de Royal Copenhagen

Ces assiettes bleues du Danemark, devenues très populaires comme pièces de collection depuis la sortie de la première en 1908, sont fabriquées selon la célèbre technique danoise de peinture sous couverte. Le thème de l'assiette 1971 est le lièvre. \$11.



l'actualité

M. Ron Basford

Il n'est pas question de retirer le projet de loi sur la concurrence

par Michel Lefèvre

Il n'est aucunement question de retirer même temporairement le projet de loi sur la concurrence mais il est cependant acquis que dans certains cas, des changements seront opérés au cours de la révision.

C'est ce qui ressort principalement des propos tenus hier par M. Ron Basford, ministre fédéral de la consommation et des corporations, au cours d'un déjeuner causé à l'hôtel Château Champlain.

S'adressant à quelque trois cents membres de l'Association des Manufacturiers canadiens, le ministre a précisé que les circonstances présentes, tout retard ne semble pas très pratique ou très réaliste.

«La vérité sans tard, c'est que nous faisons face sur notre marché à des problèmes dont les solutions se font attendre depuis trop longtemps. Il ne s'agit plus d'éliminer quelques abus, il s'agit de la conservation à très long terme de la libre entreprise au Canada, a-t-il dit.

M. Basford répondait ainsi en quelque sorte à M. Gérard Filion, président de l'Association des Manufacturiers canadiens, qui avait suggéré tout dernièrement que l'on retire le projet de loi «jusqu'à un moment plus propice».

Le ministre a profité de l'occasion pour souligner clairement que de nombreux mois s'écouleront avant l'adoption définitive de la loi sur la concurrence.

En effet une version révisée du projet

de loi sera soumis au Parlement au cours de l'an prochain après que le ministère de la consommation et des corporations aura eu l'occasion d'examiner les observations et les suggestions qui lui auront été présentées.

Cette mesure ne constitue toutefois que la première étape d'un processus fort long. Le Parlement et le Sénat auront encore à en discuter et à en débattre publiquement, ce qui devrait en définitive prendre un temps assez considérable.

«Nous avons choisi la méthode d'approche la plus prudente et la plus sérieuse que puisse suivre un gouvernement dans la présentation de mesures législatives de ce genre, tout particulièrement si l'on tient compte de la longue période de temps qui doit s'écouler avant l'entrée en vigueur de la loi», a-t-il dit.

En ce qui concerne les articles qui seront sujets à changement, M. Basford a mentionné notamment que l'article 17 qui porte sur la monopolisation illégale et l'article 38 sur la question de la discrimination en matière de prix manquent de précision et de se fait seront remaniés.

Au sujet de l'article 17 le problème se pose quant à la signification du terme «délibérément» auquel le rédacteur entendait donner un sens plus large que celui qui l'évoque dans l'esprit de la plupart des gens.

«Ce que nous cherchons à éliminer ici, a précisé le ministre, c'est le genre de



Ron Basford

situation où une société, en position de monopole, a recours à la contrainte et à des pratiques malhonnêtes pour affaiblir ou détruire la concurrence.

L'article 17 doit s'appliquer expressément à ce genre de situation et en conséquence, le libellé de l'article manque de précision et devra être remanié de façon à en rendre la portée plus explicite.

En ce qui concerne l'article 38 portant sur la discrimination en matière de prix, M. Basford a souligné la difficulté de distinguer entre les avantages de prix spéciaux sur une économie de frais réels, réalisable au cours de certaines transactions spéciales et les concessions de prix injustifiées qui constituent un abus des pouvoirs du marché.

Pour stimuler les exportations

Un programme DISC pour le Canada?

par Denis Giroux

Le gouvernement canadien devra mettre au point une politique de subventions aux exportations qui soit beaucoup plus attrayante que ce qui existe actuellement s'il veut que le commerce extérieur continue de compenser une demande intérieure défallante.

C'est ce qu'a déclaré hier en substance M. Otto Thür, vice-président et directeur du Conseil Economique du Canada au cours d'un déjeuner tenu sous les auspices de la Montreal Economics Association.

Explicitant ce que souligne le plus récent rapport du CEC paru avant-hier, M. Thür a insisté sur le fait que «les années 60' pouvaient être décrites comme une période d'expansion-par-les- exportations» mais qu'à l'avenir, la détérioration du commerce international et les pratiques restrictives de certains pays face aux importations étrangères rendent très problématique toute augmentation de la demande étrangère.

«L'adoption possible du programme américain DISC (destiné à stimuler les exportations faites par des compagnies américaines plutôt que par leurs filiales à l'étranger) sera très ennuyeuse pour nous. Pourtant les Américains ont raison d'agir ainsi: les japonais et de nombreux pays européens le font et le Canada devrait les suivre dans cette démarche».

Une autre solution pour le Canada s'il veut atteindre ses objectifs économiques pourrait être de stimuler la demande intérieure qui est fort mal en point. C'est d'ailleurs ce que

souligne le tout dernier rapport du CEC sur la Performance et le potentiel de l'économie canadienne en 1971.

Rappelons que dans ce rapport, le Conseil Economique du Canada fixe comme objectifs au gouvernement canadien: la création de 1,4 millions d'emplois d'ici 1975, un taux de croissance réel du produit national brut de 6% par année pour cette période, un taux de chômage ramené à 3,8% et une relance de la demande intérieure.

«Pour assurer ses objectifs il est probable que le Canada devra accepter un taux d'inflation qui dépasse ce qu'Ot-tawa a été prêt à accepter depuis 1970».

«Car d'autre part s'il est vrai que les dépenses personnelles de consommation ont atteint au deuxième trimestre de 1971 un niveau qui se rapproche du potentiel estimé (et cela après deux ans de tenue très en-dessous de ce potentiel), le niveau des profits et le volume des dépenses en immobilisations qui est souvent relié directement aux marges bénéficiaires, restent en très-endeçà d'une performance satisfaisante».

«En pourcentage du P.N.B., les profits sont à leur plus bas niveau d'après-guerre... Pour empêcher toute nouvelle baisse dans les profits il faudra une forte hausse du taux de croissance de la productivité, taux qui s'est chiffré de 1965 à 1969 à 3,1% et qui devra passer à près de 5% ou bien il faudra que le taux de croissance de la rémunération horaire des salariés

tombe de 8,3 à environ 6,5% ou enfin, il faudra que le rythme d'augmentation des prix passe de 3,5% à près de 5%».

«En pratique, il est probable que nous nous trouverons en face d'une combinaison quelconque de ces trois façons d'accroître les marges bénéficiaires».

M. Thür ne croit pas d'autre part que le récent sondage qui ne faisait état que d'une hausse de 3% des investissements en 1972 soit réaliste. «Ce sondage, fait en octobre, est outrancièrement pessimiste et la hausse des investissements devrait être supérieure à 3%». Toutefois, le vice-président du Conseil économique du Canada croit que le niveau des investissements sera lié très intimement aux mesures que prendra Ottawa pour assurer aux manufacturiers canadiens une position concurrentielle sur les marchés étrangers, d'où sa suggestion d'accroître les subventions aux exportateurs.

Dans un autre ordre d'idée, M. Thür n'a pas voulu prendre position au nom du CEC sur la nécessité d'établir un contrôle gouvernemental des prix et des salaires.

«Quoiqu'il en soit cependant, je ne crois pas que les hommes politiques d'Ottawa considèrent sérieusement cette alternative», a-t-il dit.

Rappelons qu'il y a quelques semaines seulement, coup sur coup, l'économiste américain John Kenneth Galbraith et l'économiste montréalais et nouveau président du CEC, André Raynaud avaient préconisé l'instauration d'un contrôle gouvernemental des prix et des salaires du Canada.

Politiques d'ensemble

Prenant elle aussi, la parole au déjeuner-causé de la Montreal Economics Association, Mme Sylvia Ostry, directrice du Conseil Economique du Canada a mis en relief la nécessité pour le gouvernement fédéral d'élaborer des politiques globales dans tous les secteurs de l'activité économique.

Cependant, ces politiques doivent être élaborées après des consultations avec les divers paliers gouvernementaux pour être efficaces. Ces politiques doivent choisir entre trois objectifs que l'on puisse assigner à l'économie canadienne: la stabilité, la croissance accélérée et l'équité dans la distribution des revenus parmi la population».

«Malheureusement, la plupart des stratégies gouvernementales sont conçues et appliquées sans souci de faire connaître clairement les buts visés parmi les trois qui viennent d'être nommés. La politique gouvernementale en matière de main-d'œuvre fait exception, car il a été déclaré ouvertement par les responsables que cette politique visait à favoriser la croissance de l'économie avant toute autre chose. Ceci est plutôt surprenant et unique en son genre puisque dans la plupart des pays industrialisés les politiques de main-d'œuvre sont conçues comme une forme de lutte à la pauvreté».

«Mais au moins, les priorités sont établies et connues, ce qui est très important, surtout quand on estime, comme nous le faisons au CEC, que la compréhension du public est essentielle au succès d'une politique gouvernementale à portée étendue».

Les marchés boursiers

A l'occasion d'un marché peu achalandé à la Bourse de Montréal, hier, les prix qui avaient ouvert en hausse pour fléchir légèrement vers la mi-séance ont finalement effectué un ralliement et affiché à la fermeture des gains modestes.

Le volume combiné des actions transigées à la Bourse de Montréal et à la Bourse Canadienne s'est élevé à 880-600 au regard de 987.600, lundi.

On a enregistré 115 déclinés et 101 gains tandis que 76 titres sont demeurés inchangés.

Parmi les valeurs qui ont enregistré les gains les plus élevés à la Bourse de Montréal, signalons Bank of Nova Scotia, en hausse de 5-8 à \$30; Newfoundland Light, 1-2 à \$10; Canada Permanent, 1-2 à \$17 3-4; Bank of Commerce, 1-2

à \$23 1-8; Laurentide Financier, 1-2 à \$10 1-8; Bank of Montreal, 3-8 à \$16 3-4 et Grafton Group, 3-8 à \$20.

Toronto

Pour la quatrième séance consécutive, la plupart des compartiments à la Bourse de Toronto ont clôturé hier en hausse, dans une séance modérément animée.

Le volume s'est inscrit à 1,56 million d'actions d'une valeur globale de \$15,7 millions, contre 1,73 million d'actions d'une valeur de \$15,3 millions la veille.

Les gains l'ont emporté sur les pertes par 267 à 187, avec 255 valeurs restées inchangées. Les banques, les boissons, les communications, les marchandises, et les raffineries

de pétrole ont fortement avancé, parmi les 11 des 17 sous-groupes de l'indice des industrielles qui étaient en hausse.

Les chimiques, les immobilières, les industries minières et les services publics ont légèrement fléchi.

New York

Les cours ont à nouveau progressé à Wall Street, mardi, mais les gains ont été modestes. Le marché a été affecté en début de séance par des prises de bénéfices consécutives aux récentes hausses. Les blue chips ont été particulièrement affectées, mais la tendance s'est redressée dans l'après-midi, les investisseurs restant fondamentalement optimistes. La cote a aisément refait le terrain perdu et a clôturé avec une large prédominance de hausses. Les affaires sont restées très actives.

Les pharmaceutiques, les automobiles et les grands magasins ont été très soutenus et l'on a noté les bonnes avancées d'IBM, Burroughs et Honeywell, parmi les ordinateurs. Les alimentaires et les aérospatiales, à l'exception de Lockheed, ont progressé modérément, tandis que les transports aériens, les chimiques, les mécaniques et les cuprifères se sont améliorés par endroits. En revanche, les pé-

troles ont été hésitants. Walt Disney Productions a gagné trois dollars parmi les cinémas, et les gains l'ont emporté parmi les matériaux de construction, les télévisions et les sidérurgiques. Les chemins de fer et les pneumatiques ont été irréguliers.

Le volume des transactions a été de 1,932 millions d'actions contre 1,891 millions lundi à BNY et de 4,17 millions contre 4,27 millions la veille à BA.

ACHAT ET VENTE D'OBLIGATIONS

CRÉDIT - QUÉBEC INC.
Courtiers en valeurs

200, rue ST-JACQUES - Montréal - Tél. 849-5361
Succursale Québec - 71, rue St-Pierre - Tél. 692-0745

btm

COURTIERS D'ASSURANCE AGRÉÉS
BRUNELLE, TRUDEL & MONETTE INC.
1395 EST, RUE FLEURY, MONTRÉAL 359, QUÉ. / TEL. 384-7950

St-Léger un scotch de grande lignée

ST LEGER
LIGHT DRY
BLENDED SCOTCH WHISKY

Léger, clair et sec,

c'est le scotch de qualité pour ceux qui le préfèrent ainsi.

Distillé en Écosse par Hill Thomson & Co. Ltd. et distribué par IMPORTATIONS DURAND LTÉE.

les indices

| MONTREAL | | | | | |
|--------------|----------|-------------|---------|---------|--------|
| | 65 | 13 | 7 | 8 | 85 |
| | Industr. | Serv. publ. | Banques | Papiers | Comb. |
| Changement | +0.17 | +0.60 | +3.53 | +0.22 | +0.59 |
| Clôture | 169.17 | 145.67 | 214.84 | 68.71 | 169.74 |
| Sem. der. | 162.59 | 143.09 | 206.77 | 66.73 | 163.80 |
| Mois dernier | 164.01 | 143.77 | 200.09 | 65.65 | 164.29 |
| 1971 haut | 189.09 | 161.53 | 218.23 | 95.75 | 185.16 |
| 1971 bas | 161.91 | 140.84 | 172.04 | 65.92 | 163.22 |

| TORONTO | | | | | |
|---------------|---------------|-----------|--------|---------|--|
| | Industrielles | Aurifères | Métaux | Pétales | |
| Changement | +0.58 | -0.71 | -0.11 | +0.60 | |
| Clôture | 166.16 | 151.79 | 70.12 | 195.36 | |
| Semaine dern. | 161.01 | 148.96 | 69.81 | 181.67 | |
| Mois dernier | 159.41 | 133.36 | 67.90 | 197.55 | |
| 1971 bas | 158.33 | 132.40 | 67.86 | 180.30 | |
| 1971 haut | 188.94 | 202.66 | 103.01 | 242.60 | |

| DOW JONES | | | | | |
|-------------|--------|--------|--------|--------|--------|
| | Ouv. | Haut | Bas | Clôt. | Chang. |
| Industr. | 831.41 | 837.03 | 819.22 | 831.34 | +1.61 |
| Transport | 221.29 | 223.54 | 217.54 | 222.32 | +1.71 |
| Serv. publ. | 109.60 | 110.75 | 108.86 | 111.37 | +0.93 |
| Ensemble | 286.97 | 289.37 | 282.94 | 287.68 | +1.35 |

CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES

Brevets d'invention
MARQUES DE COMMERCE
Marion, Robic & Robic
ci-devant
Marion & Marion
2100, rue DRUMMOND
Montréal, 25 288-2152

MEUBLES DE BUREAUX
VENEZ CHOISIR VOTRE AMEUBLEMENT SUR LES LIEUX
STATIONNEMENT
Canada Dactylographe Inc.,
7035 AVE. DU PARC
270-1141

LISEZ ET FAITES LIRE LE DEVOIR

PERREAU & ASSOCIÉS
381-5811

Les réserves monétaires E.-U. ont diminué de \$1.4 milliard

WASHINGTON (AFP) — Les réserves de change des Etats-Unis ont diminué de 1373 millions de dollars dont 300 millions en or au cours du troisième trimestre de cette année et se trouvaient ramenées à la fin de septembre à 12,131 millions de dollars, indique la Trésorerie.

Depuis le début de l'année, les réserves de changes des Etats-Unis ont ainsi baissé de 2,356 millions de dollars dont 865 millions en or. Depuis le 15 août, date à laquelle la convertibilité du dollar en or a été suspendue, une seule transaction, de 1,5 million de dollars, a été réalisée par la Trésorerie, sur son stock d'or dont le bénéficiaire n'est pas mentionné.

Au cours du troisième trimestre, les autres réserves ont évolué de la façon suivante: droits de tirage spéciaux: moins 150 millions de dollars, avoirs en devises étrangères: moins 72 millions, position de réserve au FMI: moins 851 millions de dollars correspondant au tirage effectué en francs belges et en florins par les Etats-Unis en juillet.

La Trésorerie donne d'autre part le détail des ventes d'or effectuées depuis le début de l'année. Celles-ci se répartissent comme suit par ordre d'importance:

France: 473 millions de dollars (282 millions au second trimestre et 191 au troisième).
Suisse: 175 millions (75 millions au premier trimestre et 50 au second et troisième).
Belgique: 110 millions au deuxième trimestre.

C'est avec de l'argent...

... qu'on fait de l'argent. Par où commencer? Par des "dollars garantis" qui vous donnent la sécurité, et par des "dollars investis" qui travaillent à grossir votre capital. Vous pouvez toujours en parler avec l'agent de la Manufacturers. C'est un ami... qui s'y connaît!



ANDRÉ MAILLOUX
Suite 1660
Edifice C.I.L.
630 ouest, boul. Dorchester
Montréal 101
875-5540

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE MANUFACTURERS

Vous serez rentier... demain!

C'est quand demain? C'est très bientôt. Il serait peut-être bon de connaître toutes les prestations auxquelles vous et votre famille avez droit en vertu du Régime de rentes du Québec. Vous pouvez toujours en parler avec l'agent de la Manufacturers. C'est un ami... qui s'y connaît!



ROGER TARTRE
Suite 1660
Edifice C.I.L.
630 ouest, boul. Dorchester
Montréal 101
875-5540

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE MANUFACTURERS

l'association des publicitaires professionnels de montréal vient d'élire son conseil d'administration.

Président: **JACQUES LEFÈVRE** (Bourgeois Lefèvre)

Vice-président: **MADELEINE SAINT-JACQUES** (Young & Rubicam)

Administrateur: **DENIS BRUNET** (Bell Canada)

Administrateur: **SIMON DORVAL** (Public Media Inc.)

Administrateur: **MICHEL FRAPPIER** (J. W. Thompson Lefèvre)

Vice-président: **RICHARD L'APLANTÉ** (Lafont & J. W. Thompson Lefèvre)

Vice-président: **ROGER L'INGOUREAU** (Publicité Canada Lefèvre)

Administrateur: **JEANNE GUÉLIN** (De Leeuw & Bergson Lefèvre)

Administrateur: **GILLES LACHANCE** (Langlois & Co. Lefèvre)

Administrateur: **JEAN-PAUL LADOUCEUR** (P. P. Lefèvre)

Président: **JACQUES BRUNELLE** (Bourgeois Lefèvre)

Vice-président: **J. ANDRÉ CONSTANT** (Bourgeois Lefèvre)

Administrateur: **CLAUDE LECARVALIER** (McClelland & Co. Lefèvre)

Administrateur: **GÉRARD NORMANDIN** (Lefèvre & Lefèvre)

Administrateur: **GÉRALD ROSS** (J. W. Thompson Lefèvre)

Une association au service des publicitaires et des consommateurs depuis 1959, le Publicité-Club de Montréal a pour but principal d'encourager le perfectionnement professionnel de ses membres. En leur offrant des cours, des causeries, un programme d'information et un concours annuel mettant en valeur les meilleures campagnes de publicité française, le Publicité-Club rend service aux publicitaires. Toutefois une publicité saine et de qualité bénéficie surtout à ceux à qui elle s'adresse: les consommateurs. Pour tous renseignements, communiquer avec

le publicité-club de montréal

1010 rue Sainte-Catherine ouest, Bureau 912, Montréal (110), Qué.

FORD MOTOR COMPANY OF CANADA, LIMITED



Roy F. Bennett

William L. Hawkins

Le conseil d'administration de la Ford Motor Company of Canada, Limited annonce que M. le président Roy F. Bennett de Mississauga occupe maintenant les fonctions de président du bureau exécutif. Il succède à M. Karl E. Scott de Toronto qui prend sa retraite après 25 années de service. Par ailleurs, M. William L. Hawkins de Burlington vient d'être élu vice-président et administrateur. Il occupe les fonctions de directeur général, division des ventes.

M. Bennett est un comptable agréé natif de Winnipeg. Il entra chez Ford en 1956. Elu vice-président, finances, en 1965, il devint administrateur en 1966 et président en 1970. M. Scott est né à Parry Sound en Ontario et débute chez Ford en 1946. Il fut élu vice-président exécutif de Ford Canada en 1959, puis président en 1960 et enfin président du conseil en 1970. Il demeure administrateur. M. Hawkins natif de Hamilton, débute chez Ford en 1950. Après avoir travaillé au Canada et en Australie, il fut nommé administrateur des ventes et du marketing en octobre dernier.

toronto

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Table of stock market data for Toronto, including various stock indices and individual stock prices.

Nomination à Rubberset Co. (Canada) Ltd.



Marcel Papillon

Rubberset Co. (Canada) Ltd. annonce la nomination de Marcel Papillon au poste de Surveillant des Ventes pour la province de Québec et la vallée de l'Ottawa. Ses nouvelles fonctions comprendront, également, la direction des bureaux et le transfert de la succursale Rubberset Co. de Montréal, située au 740 avenue Renaud, Dorval. Il aura son bureau au même endroit. M. Papillon apporte à ses nouvelles fonctions une carrière de vente fructueuse et une grande connaissance de commerce de la quincaillerie et de la peinture.

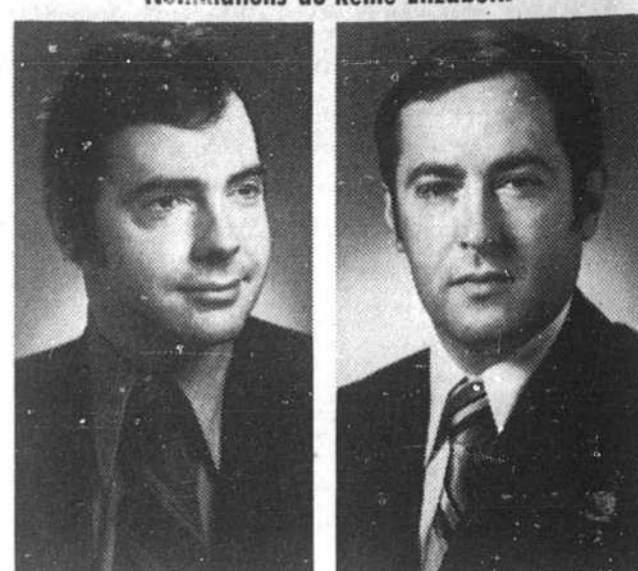
montréal

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Bourse de Montréal

Table of stock market data for Montreal, including various stock indices and individual stock prices.

Nominations au Reine Elizabeth



PATRICK KELLY

GEORGE G. LAVIE

Reginald K. Groome, vice-président à la direction de Hilton Canada et directeur du Reine Elizabeth, annonce que MM. Patrick Kelly et George G. Lavie ont été nommés directeurs adjoints aux ventes de l'hôtel.

M. Kelly occupait auparavant le poste de coordonnateur des congrès à l'hôtel. M. Lavie possède plusieurs années d'expérience dans la vente, la promotion et le marketing des services auprès des consommateurs. Il était auparavant au service d'une compagnie aérienne d'importance internationale.

Bourse canadienne

Ventes Haut Bas Ferm. Ch.

Table of Canadian stock market data, including various stock indices and individual stock prices.

fonds mutuels

Table of mutual fund data, including fund names, assets, and performance metrics.

au comptoir

Table of commodity prices, including various goods and their current market values.

CHICAGO EN B747 PAR AIR FRANCE... SEULEMENT PAR AIR FRANCE! Advertisement for Air France flights to Chicago.

Le B747 d'Air France vers Chicago tous les jours* Départs: Vers Chicago: 13h35 Vers Montréal: 16h20 *Service B707 le mardi. Advertisement for Air France B747 flights to Chicago.

Si vous connaissez un des étages du '625'... vous les connaissez tous! Advertisement for the 625 Avenue du Président Kennedy building, highlighting its modern features and location.

Agents de location: LA COMPAGNIE IMMOBILIERE WESTMOUNT. 1008-1008 rue Sherbrooke. Courriel: Raymond St-Cyr (842-8451) ou Téléphone 935-8541 - un conseiller votre courtier. Real estate advertisement for Westmount.

Avis légaux - Avis publics - Appels d'offres

Prenez avis que la compagnie "J.A. ST. LAURENT MOTOR SALES INC."...

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 21 octobre 1971...

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 23 novembre 1971...

AVIS est par les présentes donné conformément à l'article 1571 (4) du Code Civil...

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL COUR SUPERIEURE

DAME AZANNE NEAL DE BLOIS, ménagère domiciliée et résidant au 202, rue Duhamel...

JEAN LOUIS DE BLOIS, résident inconnu. Défendeur PAR ORDRE DE LA COUR

Le défendeur, JEAN LOUIS DE BLOIS a l'intention de déposer une requête de comparution dans un délai de trente jours...

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL COUR SUPERIEURE

FRANCOIS SEGUN, résident et domicilié au 4151 54ème rue à St-Léonard district de Montréal.

JULES PITRE, autrui, résidant et domicilié au 8917 23ème avenue à St-Leonard, district de Montréal...

IL EST ENJOINT à JULES PITRE à l'intention d'acquiescer au bref et de la déclaration à été déposée au greffe de cette Cour...

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL COUR SUPERIEURE

DAME JUAN GLENEA, réceptionniste, résidant et domiciliée au 2800 rue Provost...

DAVID WALSH, vendeur, résident et domicilié dans la cité et district de Montréal...

Par ordre de la Cour, l'intime, David Walsh, est par les présentes requis de comparaitre dans un délai de soixante (60) jours...

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL COUR SUPERIEURE

DAME ZINA FLETCHER, ménagère, épouse de Jack Rabow, demeurant dans la cité de Hampstead, district de Montréal.

IL EST ENJOINT à PIERRE DAGENAIS à l'intention d'acquiescer au bref et de la déclaration à été déposée au greffe de cette Cour...

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL COUR SUPERIEURE

AVIS DE L'ACTE DE TRANSPORT. Avis est par les présentes donné que le contrat en date du 18 mai 1971 par lequel Gerald Cooper...

AVIS DE 60 JOURS. Avis est donné aux défendeurs SZYJA ABRAMCZYK, DAVID KOZICKI, ZVI H. EISENSTADT...

AVIS DE 60 JOURS. Le présent avis de 60 jours concerne une partie de terrain connu comme étant partie du lot original no. 214 des Plans et Livres de Révois Officiels...

GARY CLARK, travailleur de vitres, autrui, domicilié au 363 rue Papineau, app. 509, Montréal, district de Montréal...

IL EST ENJOINT à GARY CLARK à l'intention d'acquiescer au bref et de la déclaration à été déposée au greffe de cette Cour...

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL COUR SUPERIEURE

Mes Bherer, Bernier, Gâté, Ouellet & Ass. 580 est Grande-Allée suite 140 Québec 4

AVIS BEALMONT MINING CORPORATION LTD. (L.R.P.)

Avis est donné que la compagnie Bealmont Mining Corporation Ltd. (Libre de Responsabilité Personnelle) distribuera son actif entre ses actionnaires proportionnellement au montant d'actions qu'ils détiennent dans la compagnie...

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL COUR SUPERIEURE

DAME J. O'BRIEN, épouse séparée de biens de M. O'Brien, autrui, résidente et domiciliée au 144 rue Mackay à Montréal...

IL EST ENJOINT à DAME J. O'BRIEN à l'intention de laquelle une copie du bref et de la déclaration a été déposée au greffe de cette Cour...

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL COUR SUPERIEURE

BARBARA DUGAN, autrui, résidant et domiciliée au 3800 rue Esplanade, app. 1, dans la cité et district de Montréal.

Par ordre de la Cour, l'intime Barbara Dugan, est par les présentes requise de comparaitre dans un délai de soixante (60) jours...

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL COUR SUPERIEURE

DAME TERRY SMILEY, autrui, demeurant et domiciliée au 628 Westlake Ave., Cité St. Luc, district de Montréal...

IL EST ENJOINT à DAME TERRY SMILEY à l'intention de laquelle une copie du bref et de la déclaration a été déposée au greffe de cette Cour...

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL COUR SUPERIEURE

ALAIN CHARRON, journaliste, résident et domicilié au 4655 de la rue Papineau, appartement 208, à Montréal, district de Montréal.

GILBERT B. GRIFFITHS, autrui, résidant et domicilié au 8149 de l'avenue Bloomfield, à Montréal, district de Montréal...

IL EST ENJOINT à GILBERT B. GRIFFITHS à l'intention d'acquiescer au bref et de la déclaration à été déposée au greffe de cette Cour...

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL COUR SUPERIEURE

P. VON VINCENTY, autrui, résident et domicilié au 86 Racaille Rd à Montréal-Ouest district de Montréal...

IL EST ENJOINT à P. VON VINCENTY à l'intention d'acquiescer au bref et de la déclaration à été déposée au greffe de cette Cour...

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL COUR SUPERIEURE

DAME CLARISSE LAROSE, présentement de lieux inconnus.

Prenez avis, qu'une requête pour garde d'enfant articles 827 C.P.C. sera présentée pour adjudication que celle devant cette Honorable Cour Supérieure de Montréal, le 10 Craig est, le 6ème jour de janvier 1972...

Une copie de ladite requête affidavit et avis a été déposée au greffe de la Cour Supérieure à votre intention.

MONTREAL, le 29 novembre 1971. MARIUS D'AMOURS, P.C.S.M.

Prenez avis, qu'une requête pour garde d'enfant articles 827 C.P.C. sera présentée pour adjudication que celle devant cette Honorable Cour Supérieure de Montréal, le 10 Craig est, le 6ème jour de janvier 1972...

Une copie de ladite requête affidavit et avis a été déposée au greffe de la Cour Supérieure à votre intention.

MONTREAL, le 29 novembre 1971. MARIUS D'AMOURS, P.C.S.M.

Prenez avis, qu'une requête pour garde d'enfant articles 827 C.P.C. sera présentée pour adjudication que celle devant cette Honorable Cour Supérieure de Montréal, le 10 Craig est, le 6ème jour de janvier 1972...

Une copie de ladite requête affidavit et avis a été déposée au greffe de la Cour Supérieure à votre intention.

MONTREAL, le 29 novembre 1971. MARIUS D'AMOURS, P.C.S.M.

Prenez avis, qu'une requête pour garde d'enfant articles 827 C.P.C. sera présentée pour adjudication que celle devant cette Honorable Cour Supérieure de Montréal, le 10 Craig est, le 6ème jour de janvier 1972...

AVIS BEALMONT MINING CORPORATION LTD. (L.R.P.)

Avis est donné que la compagnie Bealmont Mining Corporation Ltd. (Libre de Responsabilité Personnelle) distribuera son actif entre ses actionnaires proportionnellement au montant d'actions qu'ils détiennent dans la compagnie...

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL COUR SUPERIEURE

AGENCE D'INVESTIGATION CITADELLE LTEL, corporation légalement constituée ayant son siège social à Montréal, district de Montréal, présentement de lieux inconnus.

PAR ORDRE DE LA COUR: La défenderesse AGENCE D'INVESTIGATION CITADELLE LTEL, est par les présentes requise de comparaitre dans un délai de trente (30) jours...

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL COUR SUPERIEURE

POSTELNIK POSTELNIK & WEARER H.N. Procureurs de la requête, 300 Place d'Armes, suite 1358 Montréal 128, P.Q.

APPEL D'OFFRES CCP-71-10385 pour 10h30 a.m. heure de Montréal le mardi 21 décembre 1971

Poste Bois-Francs (Comté d'Arthabaska) CONSTRUCTION DU BATIMENT DE COMMANDE ET AMENAGEMENT DE LA COUR

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour examen et peut être obtenu contre un paiement NON REMBOURSABLE de \$25 pour chaque exemplaire complet, chèque visé ou mandat payable à l'Hydro-Québec...

Direction des Contrats Bureau no 809 HYDRO-QUEBEC 75 ouest, boul. Dorchester Montréal 128, Qué. Canada

Un dépôt de soumission au montant de DIX-HUIT MILLE DOLLARS (\$18,000), chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou chèque visé tiré sur une banque à charte du Canada...

Direction des Contrats Bureau no 809 HYDRO-QUEBEC 75 ouest, boul. Dorchester Montréal 128, Qué. Canada

Un dépôt de soumission au montant de SIX MILLE DOLLARS (\$6,000), chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou chèque visé tiré sur une banque à charte du Canada...

Direction des Contrats Bureau no 809 HYDRO-QUEBEC 75 ouest, boul. Dorchester Montréal 128, Qué. Canada

Un dépôt de soumission au montant de DIX-HUIT MILLE DOLLARS (\$18,000), chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou chèque visé tiré sur une banque à charte du Canada...

Direction des Contrats Bureau no 809 HYDRO-QUEBEC 75 ouest, boul. Dorchester Montréal 128, Qué. Canada

Un dépôt de soumission au montant de DIX-HUIT MILLE DOLLARS (\$18,000), chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou chèque visé tiré sur une banque à charte du Canada...

Direction des Contrats Bureau no 809 HYDRO-QUEBEC 75 ouest, boul. Dorchester Montréal 128, Qué. Canada

Un dépôt de soumission au montant de DIX-HUIT MILLE DOLLARS (\$18,000), chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou chèque visé tiré sur une banque à charte du Canada...

Direction des Contrats Bureau no 809 HYDRO-QUEBEC 75 ouest, boul. Dorchester Montréal 128, Qué. Canada

Un dépôt de soumission au montant de DIX-HUIT MILLE DOLLARS (\$18,000), chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou chèque visé tiré sur une banque à charte du Canada...

Direction des Contrats Bureau no 809 HYDRO-QUEBEC 75 ouest, boul. Dorchester Montréal 128, Qué. Canada

Un dépôt de soumission au montant de DIX-HUIT MILLE DOLLARS (\$18,000), chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou chèque visé tiré sur une banque à charte du Canada...

Direction des Contrats Bureau no 809 HYDRO-QUEBEC 75 ouest, boul. Dorchester Montréal 128, Qué. Canada

Un dépôt de soumission au montant de DIX-HUIT MILLE DOLLARS (\$18,000), chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou chèque visé tiré sur une banque à charte du Canada...

Direction des Contrats Bureau no 809 HYDRO-QUEBEC 75 ouest, boul. Dorchester Montréal 128, Qué. Canada

Un dépôt de soumission au montant de DIX-HUIT MILLE DOLLARS (\$18,000), chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou chèque visé tiré sur une banque à charte du Canada...

Direction des Contrats Bureau no 809 HYDRO-QUEBEC 75 ouest, boul. Dorchester Montréal 128, Qué. Canada

Un dépôt de soumission au montant de DIX-HUIT MILLE DOLLARS (\$18,000), chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou chèque visé tiré sur une banque à charte du Canada...

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL COUR SUPERIEURE

Monsieur LAZAR SOUA, autrui, résident et domicilié au numéro 448 rue Rouillard, LONGUEUIL, province de Québec.

AVIS VOUS EST DONNE selon un jugement de la Cour Supérieure pour le district de Montréal, dans le dossier numéro 18-02121-71 Ex Parte, en date du 25 novembre 1971...

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL COUR SUPERIEURE

AGENCE D'INVESTIGATION CITADELLE LTEL, corporation légalement constituée ayant son siège social à Montréal, district de Montréal, présentement de lieux inconnus.

PAR ORDRE DE LA COUR: La défenderesse AGENCE D'INVESTIGATION CITADELLE LTEL, est par les présentes requise de comparaitre dans un délai de trente (30) jours...

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL COUR SUPERIEURE

Mes Labelle, Goulet Tellier, 115 St-Jacques S. 300 Montréal, Qué.

APPEL D'OFFRES GPE-71-10383 pour 10h30 a.m. heure de Montréal le mardi 21 décembre 1971

Poste Desco FOURNITURE DE SECTIONNEURS (13) - 23 kv. (7) - 115 kv

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour examen et peut être obtenu contre un paiement NON REMBOURSABLE de \$25 pour chaque exemplaire complet, chèque visé ou mandat payable à l'Hydro-Québec...

Direction des Contrats Bureau no 809 HYDRO-QUEBEC 75 ouest, boul. Dorchester Montréal 128, Qué. Canada

Un dépôt de soumission au montant de DIX-HUIT MILLE DOLLARS (\$18,000), chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou chèque visé tiré sur une banque à charte du Canada...

Direction des Contrats Bureau no 809 HYDRO-QUEBEC 75 ouest, boul. Dorchester Montréal 128, Qué. Canada

Un dépôt de soumission au montant de DIX-HUIT MILLE DOLLARS (\$18,000), chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou chèque visé tiré sur une banque à charte du Canada...

Direction des Contrats Bureau no 809 HYDRO-QUEBEC 75 ouest, boul. Dorchester Montréal 128, Qué. Canada

Un dépôt de soumission au montant de DIX-HUIT MILLE DOLLARS (\$18,000), chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou chèque visé tiré sur une banque à charte du Canada...

Direction des Contrats Bureau no 809 HYDRO-QUEBEC 75 ouest, boul. Dorchester Montréal 128, Qué. Canada

Un dépôt de soumission au montant de DIX-HUIT MILLE DOLLARS (\$18,000), chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou chèque visé tiré sur une banque à charte du Canada...

Direction des Contrats Bureau no 809 HYDRO-QUEBEC 75 ouest, boul. Dorchester Montréal 128, Qué. Canada

Un dépôt de soumission au montant de DIX-HUIT MILLE DOLLARS (\$18,000), chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou chèque visé tiré sur une banque à charte du Canada...

Direction des Contrats Bureau no 809 HYDRO-QUEBEC 75 ouest, boul. Dorchester Montréal 128, Qué. Canada

Un dépôt de soumission au montant de DIX-HUIT MILLE DOLLARS (\$18,000), chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou chèque visé tiré sur une banque à charte du Canada...

Direction des Contrats Bureau no 809 HYDRO-QUEBEC 75 ouest, boul. Dorchester Montréal 128, Qué. Canada

Un dépôt de soumission au montant de DIX-HUIT MILLE DOLLARS (\$18,000), chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou chèque visé tiré sur une banque à charte du Canada...

Direction des Contrats Bureau no 809 HYDRO-QUEBEC 75 ouest, boul. Dorchester Montréal 128, Qué. Canada

Un dépôt de soumission au montant de DIX-HUIT MILLE DOLLARS (\$18,000), chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou chèque visé tiré sur une banque à charte du Canada...

Direction des Contrats Bureau no 809 HYDRO-QUEBEC 75 ouest, boul. Dorchester Montréal 128, Qué. Canada

Un dépôt de soumission au montant de DIX-HUIT MILLE DOLLARS (\$18,000), chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou chèque visé tiré sur une banque à charte du Canada...

Direction des Contrats Bureau no 809 HYDRO-QUEBEC 75 ouest, boul. Dorchester Montréal 128, Qué. Canada

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL COUR SUPERIEURE

Monsieur LAZAR SOUA, autrui, résident et domicilié au numéro 448 rue Rouillard, LONGUEUIL, province de Québec.

AVIS VOUS EST DONNE selon un jugement de la Cour Supérieure pour le district de Montréal, dans le dossier numéro 18-02121-71 Ex Parte, en date du 25 novembre 1971...

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL COUR SUPERIEURE

AGENCE D'INVESTIGATION CITADELLE LTEL, corporation légalement constituée ayant son siège social à Montréal, district de Montréal, présentement de lieux inconnus.

PAR ORDRE DE LA COUR: La défenderesse AGENCE D'INVESTIGATION CITADELLE LTEL, est par les présentes requise de comparaitre dans un délai de trente (30) jours...

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL COUR SUPERIEURE

Mes Labelle, Goulet Tellier, 115 St-Jacques S. 300 Montréal, Qué.

APPEL D'OFFRES GTR-71-10399 pour 10h30 a.m. heure de Montréal le mardi 21 décembre 1971

Ligne Rivière du Loup-Rimouski. CONCEPTION ET FABRICATION D'ASSEMBLAGES DE SUSPENSION ET D'ARRÊT A 316 K V POUR UN FAISCEAU DE DEUX CONDUCTEURS "GULL" 666.600 CM ALU-ACIER.

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour examen et peut être obtenu gratuitement du lundi au vendredi inclusivement de 8h30 a.m. à 4h30 p.m. à l'endroit suivant:

Direction des Contrats Bureau no 809 HYDRO-QUEBEC 75 ouest, boul. Dorchester Montréal 128, Qué. Canada

Un dépôt de soumission au montant de SIX MILLE DOLLARS (\$6,000), chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou chèque visé tiré sur une banque à charte du Canada...

Direction des Contrats Bureau no 809 HYDRO-QUEBEC 75 ouest, boul. Dorchester Montréal 128, Qué. Canada

Un dépôt de soumission au montant de SIX MILLE DOLLARS (\$6,000), chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou chèque visé tiré sur une banque à charte du Canada...

Direction des Contrats Bureau no 809 HYDRO-QUEBEC 75 ouest, boul. Dorchester Montréal 128, Qué. Canada

Un dépôt de soumission au montant de SIX MILLE DOLLARS (\$6,000), chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou chèque visé tiré sur une banque à charte du Canada...

Direction des Contrats Bureau no 809 HYDRO-QUEBEC 75 ouest, boul. Dorchester Montréal 128, Qué. Canada

Un dépôt de soumission au montant de SIX MILLE DOLLARS (\$6,000), chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou chèque visé tiré sur une banque à charte du Canada...

Direction des Contrats Bureau no 809 HYDRO-QUEBEC 75 ouest, boul. Dorchester Montréal 128, Qué. Canada

Un dépôt de soumission au montant de SIX MILLE DOLLARS (\$6,000), chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou chèque visé tiré sur une banque à charte du Canada...

Direction des Contrats Bureau no 809 HYDRO-QUEBEC 75 ouest, boul. Dorchester Montréal 128, Qué. Canada

Un dépôt de soumission au montant de SIX MILLE DOLLARS (\$6,000), chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou chèque visé tiré sur une banque à charte du Canada...

Direction des Contrats Bureau no 809 HYDRO-QUEBEC 75 ouest, boul. Dorchester Montréal 128, Qué. Canada

Un dépôt de soumission au montant de SIX MILLE DOLLARS (\$6,000), chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou chèque visé tiré sur une banque à charte du Canada...

Direction des Contrats Bureau no 809 HYDRO-QUEBEC 75 ouest, boul. Dorchester Montréal 128, Qué. Canada

Un dépôt de soumission au montant de SIX MILLE DOLLARS (\$6,000), chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou chèque visé tiré sur une banque à charte du Canada...

Direction des Contrats Bureau no 809 HYDRO-QUEBEC 75 ouest, boul. Dorchester Montréal 128, Qué. Canada

Un dépôt de soumission au montant de SIX MILLE DOLLARS (\$6,000), chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou chèque visé tiré sur une banque à charte du Canada...

Direction des Contrats Bureau no 809 HYDRO-QUEBEC 75 ouest, boul. Dorchester Montréal 128, Qué. Canada

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL COUR SUPERIEURE

Monsieur LAZAR SOUA, autrui, résident et domicilié au numéro 448 rue Rouillard, LONGUEUIL, province de Québec.

AVIS VOUS EST DONNE selon un jugement de la Cour Supérieure pour le district de Montréal, dans le dossier numéro 18-02121-71 Ex Parte, en date du 25 novembre 1971...

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL COUR SUPERIEURE

AGENCE D'INVESTIGATION CITADELLE LTEL, corporation légalement constituée ayant son siège social à Montréal, district de Montréal, présentement de lieux inconnus.

PAR ORDRE DE LA COUR: La défenderesse AGENCE D'INVESTIGATION CITADELLE LTEL, est par les présentes requise de comparaitre dans un délai de trente (30) jours...

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL COUR SUPERIEURE

Mes Labelle, Goulet Tellier, 115 St-Jacques S. 300 Montréal, Qué.

APPEL D'OFFRES GTR-71-10399 pour 10h30 a.m. heure de Montréal le mardi 21 décembre 1971

Ligne Rivière du Loup-Rimouski. CONCEPTION ET FABRICATION D'ASSEMBLAGES DE SUSPENSION ET D'ARRÊT A 316 K V POUR UN FAISCEAU DE DEUX CONDUCTEURS "GULL" 666.600 CM ALU-ACIER.

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour examen et peut être obtenu gratuitement du lundi au vendredi inclusivement de 8h30 a.m. à 4h30 p.m. à l'endroit suivant:

Direction des Contrats Bureau no 809 HYDRO-QUEBEC 75 ouest, boul. Dorchester Montréal 128, Qué. Canada

Un dépôt de soumission au montant de SIX MILLE DOLLARS (\$6,000), chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou chèque visé tiré sur une banque à charte du Canada...

Direction des Contrats Bureau no 809 HYDRO-QUEBEC 75 ouest, boul. Dorchester Montréal 128, Qué. Canada

Un dépôt de soumission au montant de SIX MILLE DOLLARS (\$6,000), chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou chèque visé tiré sur une banque à charte du Canada...

Direction des Contrats Bureau no 809 HYDRO-QUEBEC 75 ouest, boul. Dorchester Montréal 128, Qué. Canada

Un dépôt de soumission au montant de SIX MILLE DOLLARS (\$6,000), chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou chèque visé tiré sur une banque à charte du Canada...

Direction des Contrats Bureau no 809 HYDRO-QUEBEC 75 ouest, boul. Dorchester Montréal 128, Qué. Canada

Un dépôt de soumission au montant de SIX MILLE DOLLARS (\$6,000), chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou chèque visé tiré sur une banque à charte du Canada...

Direction des Contrats Bureau no 809 HYDRO-QUEBEC 75 ouest, boul. Dorchester Montréal 128, Qué. Canada

Un dépôt de soumission au montant de SIX MILLE DOLLARS (\$6,000), chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou chèque visé tiré sur une banque à charte du Canada...

Direction des Contrats Bureau no 809 HYDRO-QUEBEC 75 ouest, boul. Dorchester Montréal 128, Qué. Canada

Un dépôt de soumission au montant de SIX MILLE DOLLARS (\$6,000), chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou chèque visé tiré sur une banque à charte du Canada...

Direction des Contrats Bureau no 809 HYDRO-QUEBEC 75 ouest, boul. Dorchester Montréal 128, Qué. Canada

Un dépôt de soumission au montant de SIX MILLE DOLLARS (\$6,000), chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou chèque visé tiré sur une banque à charte du Canada...

Direction des Contrats Bureau no 809 HYDRO-QUEBEC 75 ouest, boul. Dorchester Montréal 128, Qué. Canada

Un dépôt de soumission

Avis publics

APPEL D'OFFRES
C.E.G.E.P. LIONEL-GROULX
STE-THERÈSE, P.Q.

Le Cégep Lionel Groulx demande des soumissions pour la rénovation de la distribution électrique.

Les plans et devis et autres renseignements pourront être obtenus au Bureau de:

PIERRE DE GUISE ET ASSOCIÉS
Ingénieurs-conseils
11,127 boulevard St-Laurent,
Montréal, P.Q.

et soumettra en dépôt un chèque visé de vingt-cinq dollars (\$25.00), qui sera remboursé au soumissionnaire s'il remet les plans et devis en bon état, et à la satisfaction de l'ingénieur-conseil, dans les quinze (15) jours qui suivent l'ouverture des soumissions.

Seuls sont autorisés à soumissionner pour l'exécution des travaux, les entrepreneurs électriciens ayant leur principale place d'affaire dans la Province de Québec, et eux seuls pourront se procurer une copie des plans.

Les soumissions devront être accompagnées d'un chèque visé ou d'un cautionnement de soumission au montant de 10% de la soumission et d'une durée de quatre-vingt-dix (90) jours, le tout adressé au propriétaire.

A la signature du contrat, l'entrepreneur choisi devra fournir un bon d'exécution d'une valeur égale à 50% de sa soumission en échange de son bon ou chèque.

Les soumissions devront être présentées sur la formule officielle du Bureau des Soumissions Dépôtées de Québec, et être remises audit Bureau, 470 Place de la Savane, Montréal, P.Q., le ou avant le 17 décembre 1971, à quinze (15) heures, heure locale.

Le Cégep Lionel Groulx ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues.

Monsieur Maurice Filion
Secrétaire-général

DÉCÈS

Notes s.v.p. que les avis de décès doivent nous parvenir avant 6:00 p.m. heure de tombée.

COTE Réal. A Montréal, le 29 novembre 1971 à l'âge de 46 ans, est décédé Réal Côté, technicien médical. Époux d'Isabelle Dostie. Père de Jean, Louis, Michèle. Les funérailles auront lieu jeudi le 2 décembre. Le convoi funèbre partira du Salon Urgel Bourgie Limitée No. 2095 rue de Salaberry, à 9:30 heures, pour se rendre à l'église Notre-Dame des Anges de Cartierville où le service sera célébré à 10:00 heures. Et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de sépulture. Parents et amis sont priés d'assister sans autre invitation. Au lieu de fleurs, dons à l'Association du Québec pour les Déficiants Mentaux, 5890 avenue Monkland, seraient appréciés.

JONCAS Alfred Charles à Montréal le 30 novembre 1971 à l'âge de 69 ans, est décédé. Alfred Charles Joncas, époux d'Emilie Garconot, père de Mme Christiane Huc (Marguerite) de Sudbury et Pierre d'Ottawa et grand-père de Jean-François, Natalie et Elizabeth Huc. Les funérailles auront lieu vendredi le 3 décembre. Le convoi funèbre partira des Salons Alfred Dallaire Enrg & J.S. Vallée Ltée 1111 rue Laurier ouest à 1 heure 30 pour se rendre à l'église Ste-Madeleine d'Outremont où le service sera célébré à 2:00 heures. Et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de sépulture. Parents et amis sont priés d'assister sans autre invitation.

LAFLEUR Berthe. A Montréal le 28 novembre 1971 à l'âge de 68 ans est décédée Mme Renée Lafleur, née Berthe Boisjoly demeurant à 114 Duchâtel, Outremont. Elle laisse dans le deuil ses sœurs: Rose (Mme R. Daoust) Hermine (Mme J. Duhamel), Gabrielle (Mme E. Bruneau), Pauline (Mme L. Cadotte) Yvette (Mme M. Thérien) ses frères: Jean, Roméo, Exaveriste, Paul et Hector. Les funérailles auront lieu mercredi le 1er décembre. Le convoi funèbre partira des Salons Alfred Dallaire Enrg & J.S. Vallée Ltée No 1111 rue Laurier ouest à 8 heures 45 pour se rendre à l'église St-Viateur où le service sera célébré à 9:00 heures. Et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de sépulture. Parents et amis sont priés d'assister sans autre invitation.

MOISAN Alice. A St-Raymond le 29 novembre 1971 à l'âge de 70 ans 4 mois est décédée Dame Alice Moisan, épouse de M. Xavier Moisan, demeurant à St-Raymond, Cte Portneuf. Elle laisse dans le deuil outre son époux ses enfants: M. et Mme Alfred Paradis (Adrienne) M. et Mme Alexis Moisan (Jeanne Giguère) M. et Mme Jean-Claude Moisan (Irène Parent) M. et Mme Arthur Moisan (Madeleine Alain), Laurence, M. et Mme Roger Moisan (Géralda Genois) M. et Mme Paulin Moisan (Thérèse Dion) et Mme Antonio Moisan (Hilda Gagnon), Mme Yvonne André Moisan (Denise Delisle), M. et Mme Fernand Morasse (Louise) de Québec, M. et Mme Wilfrid Moisan (Marcelle Germain), sa soeur; Maria (Mme Charles Gingras) son beau-frère et belles-sœurs, M. et Mme Alexandre Moisan et Mme Léonidas Alain. Les funérailles auront lieu jeudi le 2 décembre. Le convoi funèbre partira du Foyer Funéraire Roland G. Cantin No 101 St-Joseph, St-Raymond à 10 heures 45 pour se rendre à l'église paroissiale où le service sera célébré à 11:00 heures. Et de là au cimetière, lieu de sépulture. Parents et amis sont priés d'assister sans autre invitation.

ST-PIERRE Denise. Montréal le 30 novembre 1971 à l'âge de 40 ans est décédée Mme Gilles St-Pierre née Denise Patenaude mère de Daniel, Benoit et Martin, lui survit une tante Mlle Florie Toupin. Les funérailles auront lieu samedi le 4 décembre. Le convoi funèbre partira du Salon Urgel Bourgie Limitée 746 rue Grémarie est pour se rendre à l'église St-Vincent Ferrier où le service sera célébré. Et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de sépulture. Parents et amis sont priés d'assister sans autre invitation.

Carrières et Professions

TRANSITAIRES INTERNATIONAUX
recherchent
DIRECTEUR pour son service import possédant plusieurs années d'expérience, capable de diriger et de coordonner les opérations. Doit être parfaitement bilingue. Salaire selon expérience et qualifications. Faire parvenir curriculum vitae à:
G. Béchard
Bécharde McMahon Ltée
410 St-Nicolas
Montréal, Qué.

INGÉNIEUR CIVIL

Traitement à discuter

Le défi
Une firme d'ingénieurs-conseils de Québec est à la recherche d'un ingénieur spécialisé en génie municipal et voirie. Il aura l'entière responsabilité de la réalisation des travaux rattachés à ces spécialités. Le candidat choisi pourra, immédiatement ou dans un court délai, être admis dans la société.

Les candidats
Bilingues, ils sont membres de la Corporation des Ingénieurs de la Province de Québec. Ils possèdent une expérience d'environ cinq ans dans le génie municipal et/ou voirie. Ils peuvent s'occuper de relations publiques et diriger des projets importants.

Vous référant au dossier PB12-11-563F, veuillez adresser votre demande, qui sera traitée confidentiellement, à 880 Chemin Ste-Foy, Québec, Qué.

P.S. ROSS ET ASSOCIÉS
CONSEILLERS EN ADMINISTRATION
MONTRÉAL • QUÉBEC • OTTAWA • TORONTO • WINNIPEG
CALGARY • VANCOUVER • HALIFAX • LONDRES
Représentés dans des villes importantes à travers le monde.

Fonction publique Canada / Public Service Canada

SPÉCIALISTE, MISE EN MARCHÉ
Salaire jusqu'à \$17,031
Postes canadiennes

FONCTIONS: Sous la direction du Directeur du Marketing, Région Postale du Québec, le titulaire est responsable d'assurer la planification, la mise en application, la coordination et la réussite de la mise en marché des services et des produits. Il participe au développement de la stratégie nationale en Marketing. Par l'intermédiaire de l'accumulation des données et des analyses, il recommande des objectifs de Marketing à court et à long terme. Ce responsable dynamique guide et motive le personnel spécialisé de la mise en marché en plus d'évaluer le potentiel de vente des services et des produits.

EXIGENCES: Le titulaire doit démontrer une connaissance approfondie des principes du Marketing acquise normalement par l'obtention d'un diplôme universitaire et par une expérience des affaires ou encore en ayant fait ses preuves dans le domaine de la mise en marché. Il démontre un excellent esprit d'analyse et une compréhension poussée des techniques les plus récentes comme l'analyse statistique pour évaluer la rentabilité de nouveaux produits et les possibilités de gain. La connaissance et l'usage du français et de l'anglais sont considérés comme des qualités essentielles.

Faire parvenir votre curriculum vitae au:
DIRECTEUR DU PERSONNEL
Région Postale du Québec
Suite 4504
800 Place Victoria
Montréal 115, P.Q.
Avant le 15 décembre 1971

Mentionner le concours no 71-PO-RGM-MTL-7

Fonction publique Canada / Public Service Canada

GÉRANTS DU MARKETING
Salaire jusqu'à \$17,031
Postes canadiennes

FONCTIONS: Elaborer et diriger le Marketing dans un des trois districts de la Région postale du Québec. Ceci suppose l'identification des besoins, l'élaboration des programmes et l'application d'une gamme de projets de Marketing en accord avec les politiques de la Région postale et de l'Administration Centrale. Le titulaire dirige une équipe de représentants de ventes. Il est responsable du service à la clientèle et coordonne les programmes pour augmenter les ventes au comptoir dans les bureaux de poste.

EXIGENCES: Le gérant du Marketing doit normalement posséder un diplôme universitaire pour lui permettre d'avoir une connaissance approfondie des principes du Marketing. Il doit avoir l'expérience du monde des affaires ou posséder une expérience solide de la mise en marché et des ventes c'est-à-dire avoir démontré son talent à l'intérieur d'une grande entreprise de services ou de produits au consommateur. Le candidat sera dynamique et apte à concevoir des idées en résultats concrets. La connaissance et l'utilisation du français et de l'anglais seront considérées comme des qualités essentielles.

Veuillez indiquer votre choix du lieu de travail et faire parvenir votre curriculum vitae au:
DIRECTEUR DU PERSONNEL
Région Postale du Québec
Suite 4504
800 Place Victoria
Montréal 115, P.Q.
Avant le 15 décembre 1971

Mentionner le concours no 71-PO-RGM-MTL-8

LE CEGEP LIONEL-GROULX
(Ste-Thérèse-de-Blainville)
recherche les services d'un
PROFESSEUR D'HISTOIRE

pour participer durant les mois de décembre et janvier à une expérience de "tutorat" et de décloisonnement en sciences humaines.

Adresser curriculum vitae à:
Pierre Desgroselliers
Collège Lionel-Groulx
Ste-Thérèse-de-Blainville, Qué.
Tél.: 430-3120

Le Centre Berthelet Inc.

DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT, TRAITEMENT

Le Centre Berthelet, maison pour jeunes mésadaptés sociaux, requiert les services d'un directeur général adjoint au traitement.

Fonctions:
Sous la responsabilité du directeur général, voit à l'établissement et à l'application des programmes des pensionnaires. Dirige, supervise et sanctionne le travail du personnel du secteur traitement.

Qualifications:
Diplôme d'études supérieures en sciences humaines ou l'équivalent et/ou années d'expérience connexe du milieu.

Salaire:
Selon expérience et qualifications.

Toutes les demandes seront traitées confidentiellement.
Le Centre Berthelet Inc.
a/s Directeur général
8029, 83e avenue
Montréal 478

DIRECTEUR (TRICE) DES SOINS INFIRMIERS

Poste:
Ce cadre supérieur relève du directeur général pour la totalité de ses fonctions. Il devra assumer la responsabilité de la planification, direction et contrôle des soins infirmiers d'un hôpital de 199 lits.

Exigences:
- Une expérience administrative valable plus un certain nombre d'années dans des postes de responsabilité.
- Un baccalauréat en sciences infirmières est souhaitable.

Conditions:
Le traitement et les bénéfices sociaux seront en conformité des échelles établies par le Ministère des Affaires Sociales pour les cadres supérieurs.

Prière d'adresser votre demande et documents pertinents avant le 10 décembre 1971 au:

Directeur du personnel
Hôpital St-Joseph de Lachine
650, 16e avenue
Lachine, Qué.

ARCHITECTE PAYSAGISTE PRINCIPAL

La Commission de la Capitale nationale recherche un architecte paysagiste principal qui sera chargé de planifier, coordonner et surveiller la réalisation de divers travaux d'aménagement paysagiste sur les biens-fonds du gouvernement fédéral situés dans les limites de la Régie de la Capitale nationale.

Les candidats doivent être titulaire d'un diplôme reconnu en architecture appliquée à l'aménagement paysagiste et, de préférence, avoir terminé des études supérieures. Les candidats doivent avoir fait preuve de leurs aptitudes professionnelles et posséder une expérience pratique dans le domaine de la conception, de l'administration des contrats et de la surveillance.

Le traitement peut atteindre \$20,363.

Veuillez envoyer votre demande à M. F.N. Keefer, chef de la main-d'oeuvre à titre confidentiel, avant le 10 décembre 1971.

National Capital Commission
Commission de la Capitale nationale
48 Rideau - Ottawa - Canada K1N 8K5

La Commission Scolaire Régionale des Mille-Isles demande

- un psychologue
Tâche:
Dépistage des enfants de l'élémentaire, "Counseling" auprès des parents et des enseignants.

Qualifications:
Licence en psychologie et membre de la Corporation des Psychologues.

Faire parvenir curriculum vitae à:
M. André Chaput
Conseiller de l'enfance inadaptee
149, rue Nadon Ste-Rose, Ville de Laval, Qué.
Tél.: 625-6951 poste 297

- un professeur (homme ou femme) sciences (I.S.P.) sec. II
Légalement qualifié. Crédits universitaires en chimie et physique.

S'adresser à:
M. Albert Lapierre
Coordonnateur des sciences et des mathématiques
Tél.: 625-6951 poste 273

- un professeur (masculin) pour secondaire court professionnel anglais, langue seconde (2/3 de la tâche) et catéchèse (1/3 de la tâche).
Légalement qualifié de préférence.

S'adresser à:
M. Charles Eugène Labbé
Coordonnateur des langues et des sciences humaines
Tél.: 625-6951 poste 272

PHARMACIEN LICENCIÉ
Bonnes conditions de travail. Avec références.
Adresser curriculum vitae à:
Case 1635, Le Devoir

REPRÉSENTANT

Compagnie d'équipement d'emballage et de maintenance recherche jeune homme de 23 à 35 ans, bilingue, ambitieux et dynamique, possédant expérience dans la vente industrielle. Automobile nécessaire. Bon salaire de base et commissions. Programme complet de bénéfices marginaux.

Adresser curriculum vitae à:
B.L.W. Inc.
1525 Mazurette
Montréal 355

ÉCONOMISTES ET GÉOGRAPHES

Firme québécoise de consultants opérant à l'échelle internationale recherche les services suivants:

- **Économistes** possédant maîtrise ou doctorat et plusieurs années d'expérience dans la mise en valeur des richesses naturelles ou humaines ou dans le développement régional.

- **Géographes** spécialisés en transport, tourisme ou économique avec maîtrise ou doctorat et familiers avec les techniques quantitatives.

Le salaire dépendra des qualifications et de l'expérience. Les candidats doivent maîtriser parfaitement la langue française et être prêts à travailler à l'étranger.

Adresser curriculum vitae à:
Case 1632
Le Devoir, Montréal, Qué.

FANNING

GÉRANT DE SUCCURSALE

Une Compagnie Import-Export avantageusement connue et dont le siège social est situé à Toronto, recherche un homme couramment bilingue dans le département de l'expédition pour diriger leur succursale de Montréal. Une certaine habileté de la vente plus le calibre nécessaire pour établir une nouvelle opération sont des qualités essentielles puisque le candidat devra travailler sans surveillance. Salaire proportionné selon l'expérience. Concours RG-400

APPELER 875-6140-43
ou se présenter
PLACE BONAVENTURE — MART F — 16 FUNDY
FANNING PERSONNEL DU CANADA LTÉE

CARRIÈRE dans la VENTE

Jeunes hommes ambitieux et dynamiques, l'occasion vous est offerte de faire la mise en marché d'une gamme complète de "MINI-ORDINATEURS" jusqu'aux grands ensembles électroniques.

Les candidats devront posséder un degré universitaire en commerce ou en sciences ou une expérience dans la vente et la comptabilité ainsi qu'un vif désir de réussir. Bilinguisme essentiel. Excellent entraînement dans la vente et l'étude des systèmes comptables.

Faire parvenir votre demande d'emploi accompagnée d'un curriculum vitae complet ou téléphoner pour un rendez-vous.

Burroughs
Business Machines Ltd.
Yvan Bienvu
directeur général
8006, Jarry est
Montréal, Qué.
Tél.: 351-7800

Occasions en PUBLICITÉ

La plus progressive et avant-gardiste organisation publicitaire au Canada, se spécialisant dans la production de rapports annuels, la création d'identifications corporatives, pièces de P.O.P., étalages tridimensionnels (plastique, métal, carton, bois, etc.); est à la recherche de talentueux...

Graphistes Concepteurs Illustrateurs Dessinateurs d'emballages Créateurs d'étalages 3-Dimensions Dessinateur industriel

avec expérience en publicité + P.O.P.

Toutes les demandes d'emploi seront traitées avec discrétion. Envoyer détails de votre compétence à: Boite postale 155, Succursale Bourassa Montréal 359, Québec.

CONSEILLERS EN GESTION HASKINS & SELLS et ASSOCIÉS
930 Edifice Sun Life
Montréal 110, P.Q.
Montréal • Toronto • Winnipeg
Membre: Association Canadienne des Conseillers en Gestion

l'information

BILL HICKE vient encore de changer d'équipe. Les Red Wings de Detroit ont fait son acquisition des Penguins de Pittsburgh hier. Agé de 33 ans, Hicke n'a marqué que deux buts en 12 parties depuis le début de la saison. L'an dernier avec les Golden Seals de la Californie, il a compté 18 buts et mérité 17 passes.

EDMONTON vient de poser sa candidature pour l'obtention des Jeux du Commonwealth de 1978. Le maire de la ville, Ivor Dent, se rendra à Montréal le 11 décembre pour présenter la candidature de sa ville lors de la prochaine réunion de l'Association canadienne des Jeux du Commonwealth. Le choix final sera fait à Munich en août prochain lors des Jeux Olympiques.

ARNOLD PALMER a atteint les gains de \$200.000 en

une saison pour la première fois de sa carrière en méritant \$4.500 pour une sixième place au récent tournoi Héritage. Palmer est troisième pour les gains cette année avec \$200.706. Lee Trevino est toujours le meneur avec \$229.552 et Jack Nicklaus, deuxième avec \$213.678. Par contre, des quatre millions et demi distribués en bourses depuis le début de la saison, près du tiers de ce montant, soit \$1.445.240 sont allés à 10 golfeurs. A part les trois premiers plus haut cités, les autres sont George Archer, \$132.969, Gary Player, \$120.916, Miller Barber, \$117.359, Jerry Beard, \$108.579, Dave Eichelberger, \$107.517, Billy Casper, \$107.228 et Bruce Crampton, \$106.736.

Le DOCTEUR PERCY, de Montréal, porte-paroles de

l'Association canadienne médicale des sports, a déclaré que l'usage de stimulants devrait être aboli au football canadien et ceux qui s'y adonnent, suspendus. C'est au cours d'un symposium sur les sports organisé par le ministère de la Santé que le docteur Percy a déclaré que le football professionnel était en train d'acquiescer une très mauvaise réputation à cause de l'usage excessif de drogues par les athlètes.

LEO CARDENAS est passé hier des Twins du Minnesota aux Angels de la Californie en retour du lanceur de relève gaucher Dave Laroche. Cardenas, un vétéran de 12 ans dans les ligues de calibre majeur, dont neuf avec Cincinnati, a conservé une moyenne de 2,64 avec 18 circuits de 75 points produits cette saison.

sportive

Laroche est apparu dans 56 parties en relève avec les Angels et a compilé une fiche de 5-1 avec une moyenne de points mérités de 2,60. C'est le premier échange complété par le nouveau directeur général des Angels, Harry Dalton. "Nous avons donné un très bon joueur mais nous avons aussi obtenu quelqu'un capable de terminer une partie; nous avions besoin d'un lanceur capable de lancer la 9ème manche" de dire pour sa part le gérant des Twins, Bill Ripkey.

LES CUBS DE CHICAGO ont nommé hier l'ancien lanceur Hank Aguirre au nouveau poste de relationiste. Aguirre agit également comme instructeur avec la première responsabilité de maintenir une liaison plus cordiale entre le gérant Leo Durocher et la presse.

BOB GRIESE, meilleur quart de la LNF présentement, a lancé des passes de touché à Marv Fleming et Larry Csonka. Le quart-substitut George Mira a également lancé une passe de touché à la recrue Otto Stowe à la fin du match. Csonka a compté un autre majeur au sol tout en accumulant des gains de 104 verges en 16 courses. Il en a maintenant accumulé 878 depuis le début de la saison. Garo Yepremian, 57" et 172 livres, a botté deux placements de 43 et 35 verges en plus de convertir les quatre touchés des siens. Le joueur de sûreté Jack Scott a aussi intercepté deux passes de Bobby Douglas. Les seuls points des perdants, ont été le résultat d'un placement de 15 verges de Mac Percival au troisième quart. Miami a amassé 446 verges et Chicago, 197.



UN BEL ACCUEIL MALGRÉ TOUT! Les Argonautes ont été accueillis royalement par plusieurs centaines de leurs partisans, avant-hier soir à l'aéroport de Toronto, malgré leur échec de 14-11 devant les Stampedeers de Calgary, la veille à Vancouver dans le match de la coupe Grey. Ed Harrington signe ici un autographe au bénéfice d'une admiratrice. (Téléphoto CP)

PETITES ANNONCES RÉGULIÈRES
844-3361

• Le prix de nos petites annonces est de \$1.50 par jour avec un maximum de 25 mots.
• Tout mot supplémentaire est de 0.05
• L'heure de tombée est midi pour l'édition du lendemain

PETITES ANNONCES DU DEVOIR

Avis : Les annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces. Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion erronée. Toute erreur doit être soulignée immédiatement. S.V.P. téléphoner à 844-3361.

PETITES ANNONCES ENCADRÉES
844-3361

• Le prix des petites annonces encadrées est de \$4.20 le pouce de hauteur.
• L'heure de tombée est midi pour l'édition du lendemain.

AIDE DOMESTIQUE DEMANDÉE

Aide générale \$200 par mois. Ville Mont-Royal Logée. références. Tél: 737-2620 3-12-71

Aide domestique expérimentée, 25 et plus, mère travailleuse, fillettes 8-10 ans, doit loger, références requises. Bon salaire. Jour 842-8903 soir 486-7922 2-12-71

Dame âgée, 3050, pouvant assumer direction maison, 4 adolescents, 10 à 18 ans. Liberté, autonomie d'action. Logée. Tél: soir 688-7648 4-12-71

APPARTEMENT A LOUER

AVE CLANRANALD 5827a, 2 1/2 pièces, genre studio contiendrait à deux jeunes filles ou jeune couple. Tapis cover-all, bien éclairé, cuisinette complet, semi sous-sol donnant sur jardin. \$100 non meublé, cependant frigidaire et cuisinière compris. Tél: 489-6096 7-12-71

AVENUE DU PARC: 5462, angle St-Viateur, adjacent Outremont, 3 1/2 - 3 1/2 - 4 1/2. Grandes pièces, chauffées, eau chaude, taxes payées, conciergerie etc. Téléphonez immédiatement. 679-0770. 7-12-71

APPARTEMENT A PARTAGER

A PARTAGER 4 1/2 pièces modernes dans Rosemont, avec étudiant ou autre. Personnes sérieuses seulement. Loyer raisonnable. Tél: 722-5277. 6-12-71

AMEUBLEMENT A VENDRE

Salle à manger Louis XV, blanc-ore de RO-EL, 9 pièces, occasion unique \$700. Tél: 481-5000. 6-12-71

AUTO A VENDRE

MERCEDES 250S, 1966, automatique, excellente condition, \$2.500. Tél: entre 9-4.30 p.m. 866-2791. 4-12-71

MERCEDES 280S, 1968, particulier, excellente condition, pneus radial d'été et pneus d'hiver, un seul prix. Tél: 861-3798 (entre 10 a.m. - 4 p.m.) 8-12-71

VOLVO, 1971, Demo, tout équipée SPECIAUX \$995.00
VOLVO 1967, 1225, bonne condition \$1.395.00
VOLVO 1968, 1445, très propre \$1.295.00
VOLVO 1966, 1800S très propre \$1.395.00
Up-Town Automobiles Ltée, 400 boul. Décarie, St-Laurent, 748-8807 4-12-71

VOLVO 1970, 142S, 12.000 milles, radio AM-FM, \$1.975. Tél: 322-0119 4-12-71

VOLVO 544, Sport, 1964, moteur 20.000 milles, pneus Michelin neufs. \$550. Tél: 731-9500 2-12-71

MERCURY 1967, Monterey 2-train, auto, automatique, 53.000 milles, radio, 4 haut-parleurs, cassettes, air climatisé, particulier, prix à discuter. 873-6056 de 10 a.m. à 5 p.m. 2-12-71

ARTICLE A VENDRE

Télévisions reconditionnées, \$20 à \$50. récents modèles 3828 St-Denis, près Pius, Ouvert jusqu'à 10:00 hres tous les soirs. 288-2141 29-12-71

ARTISANAT

Maître ébéniste français très qualifié vous fera tous meubles de style: bibliothèque, bar, très modernes, rénovation, décapage, vernis. Travail très soigné garanti. Tél: 467-2223 6-12-71

A VENDRE

Orgue usagée, très bonne condition. Contactez P. Morin, 748-7751. 2-12-71

Lits superposés style Colonial, valeur \$220, pour \$100, en bonne condition 272-8549. 4-12-71

APPARTEMENTS A LOUER

Un concept nouveau dans l'habitation

- Mail de boutiques à l'intérieur
- Piscine ouverte à l'année
- Salles de sauna
- Patinoire
- Câble de TV gratuit
- Portier affable
- Nombre d'autres caractéristiques de luxe

LOYERS RAISONNABLES
Studios et bachelors, appartements de 3 1/2 et 4 1/2 pièces. Maisonnettes penthouses à deux étages de 4 1/2 et 5 1/2 pièces.
Visite de 11 a.m. à 9 p.m. chaque jour. Fin de semaine, 11 a.m. à 6 p.m.

ROCKHILL
4858 Côte des Neiges 731-6444 2-12-71

AVIS

Chartrand Rose, mère de Sharon. Toute personne connaissant où elle se trouve, bien vouloir contacter M. Brian McPherson à Toronto au 924-4646 3-12-71

BUREAU A LOUER

ST-JACQUES OUEST (57): ascenseur, location de choix, Vieux gratuit jusqu'à mai 1972. Bail de 3 à 5 ans. Tél: 843-3359, 482-7743. 27-12-71

CHAMBRE A LOUER

OUTREMONT: tranquille chambre redécorée, bon che-soi, commodités. Privilège cuisine, demoiselle travaillant. Tél: 273-9267 soir 2-12-71

CHAMBRE A LOUER

Belle grande chambre ensoleillée, 1er étage cuisine, toilette privée, calme, près Parc Lajoie \$70, par mois Tél: 270-1482. 2-12-71

Ahuntsic: 2 chambres fermées avec salon, cuisine et chambre de bains privés dans sous-sol bien éclairé, usage laveuse-sécheuse, entrée privée. Tél: 381-4920 4-12-71

CHAMBRE ET PENSION

Pension personnes âgées de classe distinguée, dans belle maison, chambre privée, grande terrasse, bonne nourriture, infirmières en permanence. Tél: 382-3479 4-12-71

CHALET A VENDRE

DOMAINE CHANTECLAIR: authentique chalet suisse, 3 chambres à coucher, grand salon, salle à manger, plan d'architecte exclusif au Canada. Face magnifique lac, sur sommet de pente de ski, foyer pierre naturelle. Prix \$14.500 comptant \$1.500. Tél: Jean-Marc 731-3501 ou 326-2559 27-12-71

CHALET A LOUER

Beau chalet, 5 pièces, chauffé, télévision, radio, toutes commodités, 5 milles de Rawdon, Saison-Hiver. Tél: 728-3159 4-12-71

ST-DONAT: luxueux chalet à louer, 300 pieds de la Réserve, 5 1/2 pièces, chauffé, pour famille seulement. \$1.250. Saison. Tél: 689-5971 6-12-71

15 milles du Mont-Tremblant, chalet meublé, 3 chambres à coucher, cuisine moderne, près d'un lac. Saison-hiver. Tél: 733-8193 4-12-71

A 35-64 avenue, Lac Bleu, St-Hippolyte, 5 milles sortie 20, 5 pièces meublées, toutes commodités, foyer, idéal motoneige. Tél: 844-7096 ou 931-4120. 2-12-71

COMMERCES A VENDRE

PHARMACIE
Bien située à Montréal. Chiffre d'affaires important. Comptabilité ouverte. Occasion idéale pour pharmaciens. Ecrite à Case 151, Le Devoir 6-12-71

AUXILIAIRES LICENCIÉES

demandées pour travail de jour, de 7:30 a.m. à 15:30 heures. S'adresser: Hôpital Bourget, 645-1673 2-12-71

HOMME DEMANDE

COMMISSION SCOLAIRE RÉGIONALE DOLLARD-DES-ORMEAUX
RECHERCHE
POSTE VACANT: Préposé au complexe sportif (APPARTEUR-SAUVEVEUR).
DESCRIPTION DE LA TÂCHE: Veiller à la sécurité aquatique (piscine) et à la qualité de l'eau (filtration).
LIEU DE TRAVAIL: Polyvalente St-Jérôme.
SALAIRE: Selon la convention collective (catégorie III de \$85.00 à \$109.00/semaine).
HEURES DE TRAVAIL: 45 heures/semaine.
Les personnes intéressées sont priées de faire parvenir, avant le 6 décembre 1971, un curriculum vitae accompagné d'un dossier complet à l'adresse suivante:
C.S.R. Dollard-des-Ormeaux, Services au personnel, 300, rue Longpré, St-Jérôme, P.Q. 2-12-71

COMMERCE A VENDRE

Magasin de produits de beauté, établi depuis 11 ans, bonne location, facile à tenir. Pas d'agent. Meilleure offre acceptée. Tél: 729-8110 6-12-71

DIVERS

NOUVEAUTE: "les caractères" un jeu "intelligent - astucieux - humoristique": 8 couleurs, 260 pièces. En vente dans les grands magasins. Editeur: SAC Inc., 630 Bernard, Chomedey, Québec. 2-12-71

Dactylos manuels, électriques, louons, vendons, échangeons, réparons. Enseignons français, anglais, dactylo, sténo, jour-soir, correspondance. Cours privés, petits groupes. Venez Frère St-Yves. Directeur 332-0044, 688-5777 31-12-71

DEMANDE D'EMPLOI

Désire emploi domaine publication ou conseil. Expérimentée, secrétariat et rédaction. Bonne connaissance du français; dactylographie rapide; bilingue. Tél: 725-7418 7-12-71

PIANISTE: chanteur demande étudiant en piano ou pianiste pour pratiquer. S.V.P. appeler 521-3789 de 9 à 21 heures. 3-12-71

Groupe désirant rencontrer près de St-Pie V, dans la région métropolitaine. Ecrite à Case 152, Le Devoir. 4-12-71

DUPLIX A LOUER

LONGUEUIL: haut de duplex, semi-détaché, neuf, 5 1/2, très grandes pièces, chauffé, eau chaude, toutes taxes payées. Prix \$155, Prêt immédiatement. Tél: 679-9112. 7-12-71

LONGUEUIL: rez-de-chaussée, duplex, semi-détaché, neuf, 5 1/2 grandes pièces, plus salle de jeux avec foyer, très moderne, inclus laveuse de vaisselle, chauffage, eau chaude, toutes taxes. Prix \$200 (6 1/2 avec garage \$210). Tél: 679-0770 7-12-71

N. D. G. bas de duplex, grand 5 1/2, garage, jardin clôture, \$145, chauffé, très calme. Tél: jour 343-7725, soir 484-2060 6-12-71

DUPLIX A VENDRE

Cause départ: LAVAL, duplex "Médallion", 2-5 1/2, 1-3 1/2, salle de jeux, garage double, SCHL 8 1/2 %, propriétaire. Tél: 676-4535. 9-12-71

ESPACE COMMERCIAL A LOUER

MACKAY 1421, 1er étage, 2 1/2 pièces, grandes, bien éclairées, nouvellement rénovées avec commodités pour demeurer. Tél: 845-5612 ou 731-5349 4-12-71

FEMME DEMANDEE

On recherche un appréciateur de risques, bilingue, avec un minimum de 3 ans d'expérience dans production biens et accidents. Toute demande sera considérée confidentielle. Communiquer avec M. Jean-Guy Pesant, 288-8241 2-12-71

HOMME OU FEMME DEMANDE

QUÉBEC, UNE AMÉRIQUE DIFFÉRENTE! RESPONSABLE DU SECTEUR DE L'ACCUEIL
Une association de tourisme-jeunesse bien connue au Québec recherche les services à temps complet d'un(e) responsable de son secteur de l'accueil des groupes de jeunes étrangers séjourant au Québec et en Amérique du Nord.
La personne choisie devra pouvoir travailler de façon autonome tout en acceptant de partager les orientations d'une équipe.
Ses fonctions: Elaboration de programmes d'accueil Promotion à l'étranger Coordination des projets
Cet emploi est offert à toute personne âgée de 20 à 30 ans, libre de voyager, possédant une formation de niveau collégial et disponible de la mi-décembre.
Les candidats intéressés doivent faire parvenir leur curriculum vitae au plus tard le 8 décembre à:
Case Postale 894 Place d'Armes Montréal-126 Québec 2-12-71

HOMME OU FEMME DEMANDE

SECRETARE LEGALE demandée, temps partiel (1 à 5 p.m.) expérimentée, bilingue, sténo, Salaire élevé. Moins de 40 ans. Tél: 866-8511 13-12-71

OPÉRATEURS (TRICES) demandés avec expérience pour manufacture de manteaux. Travail permanent. S'adresser: 305 Bellechasse, 2e étage. 1-12-71

INTÉRESSÉ(E) S À COMMENCER UNE NOUVELLE CARRIÈRE À 40 ANS?

Nous offrons un entraînement rémunéré à des candidats, entre 40-50 ans, qui désirent faire carrière dans la bibliothèque d'un institut universitaire de recherche médicale. La connaissance de plusieurs langues serait un atout (français et anglais indispensables). Tél: 343-6387 3-12-71

NOUVEAU RESTAURANT français cherche serveurs et serveuses, ayant expérience service européen, âge entre 24-30 ans, bilingues. Appelez 844-2328 2-12-71

LOGEMENT A LOUER

RUE SHERBROOKE EST 2458: près métro Frontenac, face parc Baldwin, chauffé, 4 1/2 pièces fermées, tapis mur à mur \$110. Tél: Claude Gréier 844-2573 jour, 658-4944 soir. 3-12-71

FEMME DEMANDEE

SECRETARE LEGALE demandée, temps partiel (1 à 5 p.m.) expérimentée, bilingue, sténo, Salaire élevé. Moins de 40 ans. Tél: 866-8511 13-12-71

HOMME OU FEMME DEMANDE

OPÉRATEURS (TRICES) demandés avec expérience pour manufacture de manteaux. Travail permanent. S'adresser: 305 Bellechasse, 2e étage. 1-12-71

PROPRIETE A VENDRE

AHUNTSIC, 9 pièces, grand terrain, galerie 12' x 28', sous-sol fini. Visible sur rendez-vous. Tél: après 4 p.m. 387-5447 2-12-71

RUE VILLE-MARIE: Viauville, triplex 1-6 2 1/2, face au parc, salle de jeux, garage. Tél: 255-5136 8-12-71

MONTREAL-NORD: cottage, 8 pièces, coin de rue, 3351 Prieur. Tél: 322-0568. 3-12-71

AHUNTSIC: split level, 9 pièces. Appels après 4:30 p.m. 334-9181 2-12-71

IMMEUBLE

POUR TOUT RENSEIGNEMENT CONCERNANT CETTE RUBRIQUE
APPELER
MME MICHELINE TURGEON
844-3361

PROPRIETE A VENDRE

FACE PARC JOYCE: près Collège Stanislas, cottage, 5 chambres à coucher, 2 1/2 salles de bain, cuisine moderne, boudoir, garage. COTTAGE SUR LA MONTAGNE: 13 pièces, entièrement rénové, idéal pour grande famille. Aubaine \$55.000. Mme Préfontaine 273-2789 TREMBLAY INC. courtiers 735-5588 2-12-71

CHAMBLY

Joli bungalow "Ranch style", moderne sur 1/2 acre de terre boisée. Grande salle d'entrée; salon avec foyer, salle manger, cuisine, 4 chambres, buanderie. Oeil magique sur garage double. Prix: \$34.000. Appelez J. Caron 679-6220 ou 658-5123. IMM. WESTGATE courtiers 2-12-71

ST-BRUNO

Portement rénové! Sur la montagne, les plus belles propriétés à St-Bruno: un luxueux cottage en pierre, 6 chambres, 10 grandes pièces, 4 chambres, 2 foyers, Garage double, Nitro, 2 extras. Magnifique terrain boisé de 42.000 pieds carrés. Vue splendide. Montée. Téléphonez 679-8220 ou 653-3746. IMM. WESTGATE courtiers 2-12-71

AHUNTSIC: Delaroché, 4 logements, 6 pièces, 3 garages, revenu \$4.080.

ST-HUBERT: près Guizot 4 logements, 5 pièces, fenêtres aluminium, 2 garages.

CUROTE: bungalow, 7 pièces, sous-sol fini, powder-room, garage, grand terrain. Inf. Roland Audette AUDETTE & AUDETTE 273-3653, soir: 334-0119 2-12-71

AMASO: Agence Matrimoniale et Sociale, service sérieux, 1600 Berni, suite 3106, Marthe Gaudette, B.A., B. Ed., B. Ph., L. et Lettres. Tél: 288-2332 J.N.O.

PERSONNEL

DU BONHEUR ENRG. Agence but amical, social matrimonial Veufs (ves) personnes seules. Ecrite: Case Postale 101, Station Rosemont, Montréal, Québec. Information: 729-0680 2-12-71

PROPRIETE DE CAMPAGNE A VENDRE

PIEDMONT: bungalow, 6 pièces meublées, foyer, chauffage central, piscine béton 30' x 20', terrain 192' x 192', \$30.000. Comptant \$10.000, minimum. Montréal 321-3164. Piedmont 227-3417 3-12-71

PROPRIETE A REVENUS A VENDRE

Vendrais ou échangerais propriété à revenu, 54 appartements, meubles, neufs, tous loués, 6652 Christophe-Colomb. 20-12-71

CHOMEDEY: 8 logements, 8 x 4 1/2, hypothèque 8 1/2 %, revenu \$10.400. Comptant \$5.500. Prix \$68.000. Tél: 322-3349 6-12-71

DOIT VENDRE: 29 triplex avant le 31 décembre; quel que soit le comptant, tous loués. Idéal pour petit investisseur. Coût déductible de vos impôts. Tél: 526-4141 679-0770 7-12-71

LOGEMENT A LOUER

RUE SHERBROOKE EST 2458: près métro Frontenac, face parc Baldwin, chauffé, 4 1/2 pièces fermées, tapis mur à mur \$110. Tél: Claude Gréier 844-2573 jour, 658-4944 soir. 3-12-71

LOCATION-REPARATIONS

Télévisions à louer, \$5.95 par mois, réparations couleur, noir et blanc, stéréos, transistors, représentants disponibles pour vous servir à domicile. Pour vos plans, achats ALDO 722-1051 6-12-71

SOUDEUR

demandé par une Municipalité de l'île. Expérience dans le travail de carrosserie et la réparation d'équipement lourd et léger. • Bon salaire et bénéfices marginaux. • Le bilinguisme est un atout. Faire parvenir curriculum vitae à: Case 149, Le Devoir mentionnant expérience, scolarité et référence.

GERANT DE TERMINUS, doit posséder expérience et avoir fait ses preuves. Ecrite Case 145, Le Devoir. 2-12-71

VENDEUR

Vendeur d'expérience dans le béton. Salaire plus commission. Bilingue. Envoyer curriculum vitae à: Case 144, Le Devoir 3-12-71

ASSURANCE

On recherche un appréciateur de risques, bilingue, avec un minimum de 3 ans d'expérience dans production biens et accidents. Toute demande sera considérée confidentielle. Communiquer avec M. Jean-Guy Pesant, 288-8241 2-12-71

HOMME OU FEMME DEMANDE

QUÉBEC, UNE AMÉRIQUE DIFFÉRENTE! RESPONSABLE DU SECTEUR DE L'ACCUEIL
Une association de tourisme-jeunesse bien connue au Québec recherche les services à temps complet d'un(e) responsable de son secteur de l'accueil des groupes de jeunes étrangers séjourant au Québec et en Amérique du Nord.
La personne choisie devra pouvoir travailler de façon autonome tout en acceptant de partager les orientations d'une équipe.
Ses fonctions: Elaboration de programmes d'accueil Promotion à l'étranger Coordination des projets
Cet emploi est offert à toute personne âgée de 20 à 30 ans, libre de voyager, posséd

DU BASEBALL AU HOCKEY... L'expansionnisme est à la vogue

par MARC THIBEAULT

Depuis que l'Association Mondiale de hockey a annoncé, à la surprise de tous et chacun, qu'elle se lancerait, dans un an, contre la puissance, parce que déjà bien établie, Ligue de hockey nationale, celle-ci danse dans toutes les directions. Au début la LHN valait en douce devant cette rivale si nouvelle qu'elle n'était même pas structurée de façon sérieuse. Mais depuis, la Nationale s'est lancée dans une java éfrénée!

On accorda deux nouvelles concessions, à Atlanta et Long Island, au moins une saison plus tôt qu'on ne l'avait prévu. Le permis d'exploitation accordé à Hempstead-Nassau-Long-Island était vraisemblablement à l'ordre des futurs plans de la Ligue Nationale, pour 1973-74 ou 1974-75 plutôt que pour 1972-73... ne serait-ce que parce que les représentants du nouveau club de Long Island et ceux du comté de Nassau, tous deux se situant dans la banlieue new-yorkaise comme on le sait, avaient demandé, il y a plus de 8 mois, une concession future avec la LHN. Mais lorsque l'Association Mondiale annonça qu'elle désirait aussi s'y installer (envers et contre le désintérêt des représentants du comté de Nassau, premiers intéressés), on décida d'agir vite... même si des équipes comme Oakland, Los Angeles, Vancouver et Buffalo, déjà admises, ne sont pas encore du même calibre que les plus vieux clubs de la Nationale. Le déséquilibre dans le calibre de jeu sera donc encore plus évident dans un an.

Mais il y a, néanmoins, un beau côté à toute chose. Comme il ne sera pas très facile de trouver quelque 40 nouveaux joueurs de calibre pour les nouveaux clubs de Long Island et Atlanta, il sera vraisemblablement impossible de le faire dans le cas d'une nouvelle Association Mondiale de hockey qui, elle et avec ses 12 nouvelles équipes, en aurait besoin de 240!

Dans un tel contexte, c'est-à-dire le calibre de jeu offert, il nous semble impensable pour le nouveau groupe d'exiger de se faire clientèle des prix d'entrée qui seraient les mêmes (déjà et peut-être trop élevés) que ceux de la LHN. Comme la nouvelle association Mondiale n'hésite pas à annoncer qu'elle rivalisera avec la Ligue nationale pour faire signer des contrats (sans clause de réserve!) aux meilleurs joueurs établis ainsi qu'aux meilleurs recrues sortant des ligues de calibre junior, il faut penser qu'elle sera obligée d'établir une échelle de prix d'entrée aussi forte que celle de la Nationale... car il ne faut pas oublier que la moyenne de salaire des joueurs de cette dernière ligue est de \$30.000 actuellement et si la Mondiale veut rivaliser, elle ne pourra certainement pas le faire en se contentant de prix d'entrée moindres que ceux que nous connaissons actuellement au grand hockey professionnel. Il y a même dans la Nationale le défenseur Brian Glennie du Toronto vient de l'avouer sans gêne - des joueurs qui réchauffent le banc (ou qui assistent à la partie sans costume tels que vous et moi) au salaire saisonnier de \$20.000!

Une intrigante poursuite

Dans les circonstances, il est assez intrigant de voir un Neil Shayne, président de la concession "région de New York" que l'Association mondiale lui a donnée à tout hasard, entrer une poursuite anti-monopole de \$33.000.000 (trois fois les \$11.000.000 qu'il en coûtera - \$6.000.000 aux Rangers de New York pour avoir le droit de s'installer dans "leur" territoire - aux intéressés de Long Island pour faire leur entrée dans la LHN) contre la Nationale, c'est-à-dire ses 14 clubs. On semble tota-

lement ignorer que le risque financier (construction d'amphithéâtre et engagements, à coups de nombreux dollars, de joueurs) que représente le lancement de 12 nouvelles équipes en est un énorme. On oublie, encore, que le public ne paiera pas, pour voir des clubs de la force de ceux de la Ligue Américaine par exemple, des prix d'entrée aussi élevés que ceux de la LHN.

Pourquoi, donc, cette poursuite? Elle cache, évidemment, une de ces luttes financières titanesques qui, parfois, sont le passe-temps de certains grands magnats. Mais il semblerait, aussi, y avoir des raisons d'ordre politique même si toute entreprise commerciale fondée sur de tels jeux politiques risque d'avoir les mains liées ou, tout au moins, de créer un monstre financier, qui, bientôt, s'écrase dans une belle faille.

Le truc de l'Association Mondiale d'annoncer que ses joueurs n'auront pas à respecter, dans leurs contrats, la moindre clause de réserve semble aussi habile qu'il est... casse-cou! Une clause de réserve modifiée (c'est-à-dire n'emprisonnant pas son joueur pour la vie) est évidemment désirable, comme nous l'avons déjà dit à propos du baseball comme du hockey. Mais de là à ne pas en avoir du tout, il y a dangereuse marge. Ainsi, nous nous souvenons d'une année où les Canadiens gagnèrent la coupe Stanley. L'équipe connut donc une année financière très profitable. Mais le trésorier du temps nous fit remarquer que malgré tout, la Canadian Arena Co., maison-mère du Canadien, avait perdu \$365.000 au cours de l'année par le truchement d'une foule de clubs-affiliés ou subventionnés qui, eux, n'avaient évidemment pas gagné la coupe Stanley! Autrement dit et à des occasions qui se renouvellent sans doute, une entreprise a besoin de faire des profits dans un secteur pour combler des déficits dans d'autres. Pour ce faire, parlant de hockey, elle ne peut se permettre de perdre ses vedettes d'une saison à l'autre dans des jeux financiers de passe-passe... ou de les garder en payant de trop forts prix.

Pour le bien du hockey, pour sa survie de fait, une clause de réserve est, jusqu'à un certain point (disons 5 saisons de services exclusifs, à salaires qui, maintenant, peuvent aller à l'arbitrage), une nécessité. La laisser tomber in toto serait catastrophique... pour la nouvelle association Mondiale elle-même, d'ailleurs et encore plus que pour la ligue Nationale.

Cincinnati et Indianapolis

Aux dernières nouvelles, deux autres villes voudraient, tôt ou tard, faire partie de la ligue Nationale, soit Cincinnati et Indianapolis, ses représentants étant actuellement à Montréal, de fait, pour en discuter avec le président Clarence Campbell. Il faut, ici, noter le fait que les deux groupes concernés n'ont pas pensé, une seconde, semble-t-il, à s'adresser à l'association Mondiale.

A quand l'Europe?

Bien que les nouveaux groupes voulant des concessions dans la ligue Nationale soient apparemment solides financièrement (Indianapolis construit actuellement un nouvel amphithéâtre de 18.000 places) et que leur présence, éventuellement, représenterait d'intéressants revenus sur le plan de la télévision nord-américaine (les sports télévisés ont atteint une popularité incroyable, donc très rentable pour tous ceux concernés, les commanditaires en tout premier lieu), nous sommes un peu surpris de voir le hockey baser toute son exploitation sur un même continent... même si David Molson, président du Canadien ait déjà dit, il y a 3 ans, que la prochaine expansion de la ligue Nationale devrait se diriger vers l'Europe, plus particulièrement la Russie, la Tchécoslovaquie et la Suède. On y ferait salles comblées d'un pays à l'autre et il n'est pas dit, que, bientôt, ces parties ne seraient pas télévisées via satellite et qu'elles ne rapporteraient pas elles aussi d'intéressants revenus.

Personnellement, nous croyons que cela arrivera, certainement, d'ici 10 ans.

Le baseball professionnel, sur ce point, est plus avancé... probablement parce qu'il a atteint, au niveau des ligues de calibre majeur, un certain point de saturation, la preuve étant bien les concessions nouvelles qu'on distribue mais, encore plus, celles qu'on démantèle.

Ainsi, ces jours-ci et après la tournée des Orioles de Baltimore au Japon, où le calibre de jeu commence à être très fort malgré la petite physique de ses joueurs, le commissaire Bowie Kuhn déclarait: "La prochaine importante expansion du baseball professionnel devrait se faire au Japon. Il est évident que le baseball devra devenir international et nous le comprenons d'autant plus que l'entrée de la ville de Montréal dans notre ligue Nationale a été un succès à tous les points de vue. Donc, après le Canada, le Japon!"

Si l'on considère le fait que 17 des 18 parties du Baltimore au Japon attirèrent plus de 40.000 spectateurs (la dernière n'en attira que 17.000 à cause du mauvais temps), on peut certes donner raison à M. Kuhn et se demander pourquoi le hockey professionnel, lui, ne ferait pas, en direction de l'Europe, la même chose... ne serait-ce que parce que la Russie a une réserve de 2.000.000 de bons joueurs de hockey alors que celle canadienne commence à se faire mince.

Et qui vivra, verra!

LES SPORTS À LA PIGE

SAM McDOWELL portera dorénavant les couleurs des Géants de San Francisco de la ligue Nationale, à la suite de l'échange qui a fait passer le lanceur Gaylord Perry et l'intérieur Frank Duffy aux Indiens de Cleveland. "Vous ne pouvez jouer 11 ans pour une équipe et ne pas vous sentir mal à l'aise d'être ainsi échangé", a commenté McDowell. "Je crois que les Géants ont cependant trop donné pour moi. Gaylord est un lanceur fantastique et une personne fantastique. J'aurais bien aimé lancer pour la même équipe que lui." d'ajouter le solide gaucher à la suite de son échange.

LA PARTIE qui devait être présentée hier soir à Trois-Rivières, entre les Ducs de l'endroit et les Remparts de Québec, a dû être remise à une date ultérieure à cause de la mauvaise température, suite d'une tempête de neige la veille. C'est la première remise de la saison due à la neige.

BOBBY ALLISON, gagnant de sept courses importantes cette année et qui a mérité \$231.170 sur le circuit américain des courses automobiles, conduira la Chevrolet de Junior Johnson la saison prochaine. Allison, 33 ans, a révélé que la course de dimanche à Hueyton, Alabama, sera sa dernière au volant de sa Mercury. Charlie Glotzbach était le conducteur de la Chevrolet appartenant à Johnson.

LA GREVE des Globetrotters de Harlem est entrée dans sa deuxième semaine hier, et un porte-parole de l'organisation a révélé que les négociations n'ont pas encore repris. Cependant, l'équipe internationale des Globetrotters, pas touchée par la grève, joue présentement en Amérique du Sud et commencera une tournée aux Etats-Unis à compter du 15 décembre.

PAUL NEILSON, un poids-lourd de Toronto a été disqualifié hier après seulement une minute et 20 secondes de la 5ème ronde, dans un combat qui l'opposait à l'Italien Giorgio Bambini à Bologne. Neilson a frappé deux fois en bas de la ceinture de son rival.

WAYNE HARRIS, le joueur par excellence dans la LCF cette saison, a connu une fin de semaine très lucrative à Vancouver. En effet, le pilier défensif des Stampeders de Calgary, gagnants de la coupe Grey grâce à une victoire de 14-11 sur les Argonauts de Toronto dimanche, s'était d'abord mérité \$1.500 pour son trophée Schenley. Pour avoir été choisi comme le joueur par excellence de la classique, il héritait d'une voiture-sport de l'année. Enfin, tout comme ses coéquipiers, il obtenait \$3.000 à titre de membre de l'équipe championne.

Hockey

LIGUE NATIONALE

| Équipe | J | G | P | N | pts |
|-----------|----|----|----|---|-----|
| New York | 22 | 15 | 3 | 4 | 51 |
| Boston | 22 | 15 | 5 | 2 | 49 |
| Montréal | 22 | 13 | 3 | 6 | 43 |
| Toronto | 22 | 9 | 12 | 3 | 32 |
| Detroit | 22 | 7 | 12 | 4 | 31 |
| Vancouver | 22 | 6 | 14 | 4 | 26 |
| Buffalo | 22 | 4 | 14 | 5 | 13 |

| Équipe | J | G | P | N | pts |
|--------------|----|----|----|---|-----|
| Minnesota | 23 | 16 | 4 | 3 | 37 |
| Chicago | 23 | 16 | 5 | 2 | 36 |
| Californie | 24 | 13 | 3 | 7 | 34 |
| Philadelphie | 22 | 7 | 11 | 4 | 28 |
| Pittsburgh | 24 | 14 | 2 | 8 | 27 |
| St-Louis | 22 | 6 | 12 | 4 | 18 |
| Los Angeles | 22 | 5 | 17 | 1 | 11 |

| Équipe | J | G | P | N | pts |
|------------------------|----|----|----|----|-----|
| Chicago à Vancouver | 24 | 17 | 6 | 1 | 33 |
| Californie à St-Louis | 22 | 8 | 3 | 11 | 23 |
| Los Angeles à Montréal | 23 | 14 | 9 | 0 | 28 |
| St-Louis à Toronto | 22 | 9 | 7 | 4 | 22 |
| Buffalo à New York | 22 | 6 | 12 | 4 | 19 |
| Detroit à Pittsburgh | 22 | 3 | 13 | 6 | 14 |
| Californie à Minnesota | 22 | 2 | 19 | 0 | 6 |

| Équipe | J | G | P | N | pts |
|----------------|----|----|----|---|-----|
| Cornwall | 24 | 17 | 6 | 1 | 33 |
| Drammondville | 22 | 15 | 3 | 0 | 30 |
| Shawinigan | 25 | 14 | 9 | 2 | 30 |
| Sorel | 24 | 13 | 9 | 2 | 28 |
| Québec | 21 | 13 | 7 | 1 | 24 |
| Sherbrooke | 21 | 9 | 11 | 1 | 18 |
| Trois Rivières | 24 | 9 | 14 | 1 | 19 |
| Verdun | 22 | 7 | 15 | 1 | 15 |
| St-Jérôme | 20 | 7 | 13 | 0 | 14 |
| Laval | 22 | 3 | 19 | 0 | 6 |

| Équipe | J | G | P | N | pts |
|-------------------------|----|----|----|---|-----|
| Sherbrooke à St-Jérôme | 19 | 15 | 2 | 2 | 29 |
| Québec à Trois-Rivières | 22 | 11 | 8 | 3 | 25 |
| Baltimore | 20 | 9 | 7 | 4 | 22 |
| Springfield | 20 | 8 | 12 | 3 | 22 |
| Rochester | 22 | 6 | 11 | 5 | 17 |
| Providence | 22 | 6 | 11 | 5 | 17 |

| Équipe | J | G | P | N | pts |
|------------|----|---|----|---|-----|
| Hershey | 13 | 4 | 3 | 6 | 20 |
| Cleveland | 21 | 9 | 5 | 7 | 23 |
| Cincinnati | 24 | 7 | 10 | 7 | 21 |
| Baltimore | 24 | 4 | 14 | 6 | 20 |
| Richmond | 21 | 8 | 10 | 3 | 19 |
| Tidewater | 22 | 4 | 15 | 3 | 11 |

| Équipe | J | G | P | N | pts |
|------------------------|----|----|----|---|-----|
| Tidewater à Herney 2 | 19 | 15 | 2 | 2 | 29 |
| Hannover à Boston | 24 | 7 | 10 | 7 | 21 |
| Baltimore à Cincinnati | 24 | 4 | 14 | 6 | 20 |
| Springfield à Halifax | 22 | 4 | 15 | 3 | 11 |

| Équipe | J | G | P | N | pts |
|------------------------|----|----|----|---|-----|
| Hannover à Boston | 19 | 15 | 2 | 2 | 29 |
| Baltimore à Cincinnati | 24 | 7 | 10 | 7 | 21 |
| Springfield à Halifax | 22 | 4 | 15 | 3 | 11 |

| Équipe | J | G | P | N | pts |
|------------------------|----|----|----|---|-----|
| Hannover à Boston | 19 | 15 | 2 | 2 | 29 |
| Baltimore à Cincinnati | 24 | 7 | 10 | 7 | 21 |
| Springfield à Halifax | 22 | 4 | 15 | 3 | 11 |

| Équipe | J | G | P | N | pts |
|------------------------|----|----|----|---|-----|
| Hannover à Boston | 19 | 15 | 2 | 2 | 29 |
| Baltimore à Cincinnati | 24 | 7 | 10 | 7 | 21 |
| Springfield à Halifax | 22 | 4 | 15 | 3 | 11 |

| Équipe | J | G | P | N | pts |
|------------------------|----|----|----|---|-----|
| Hannover à Boston | 19 | 15 | 2 | 2 | 29 |
| Baltimore à Cincinnati | 24 | 7 | 10 | 7 | 21 |
| Springfield à Halifax | 22 | 4 | 15 | 3 | 11 |

| Équipe | J | G | P | N | pts |
|------------------------|----|----|----|---|-----|
| Hannover à Boston | 19 | 15 | 2 | 2 | 29 |
| Baltimore à Cincinnati | 24 | 7 | 10 | 7 | 21 |
| Springfield à Halifax | 22 | 4 | 15 | 3 | 11 |

| Équipe | J | G | P | N | pts |
|------------------------|----|----|----|---|-----|
| Hannover à Boston | 19 | 15 | 2 | 2 | 29 |
| Baltimore à Cincinnati | 24 | 7 | 10 | 7 | 21 |
| Springfield à Halifax | 22 | 4 | 15 | 3 | 11 |

| Équipe | J | G | P | N | pts |
|------------------------|----|----|----|---|-----|
| Hannover à Boston | 19 | 15 | 2 | 2 | 29 |
| Baltimore à Cincinnati | 24 | 7 | 10 | 7 | 21 |
| Springfield à Halifax | 22 | 4 | 15 | 3 | 11 |

| Équipe | J | G | P | N | pts |
|------------------------|----|----|----|---|-----|
| Hannover à Boston | 19 | 15 | 2 | 2 | 29 |
| Baltimore à Cincinnati | 24 | 7 | 10 | 7 | 21 |
| Springfield à Halifax | 22 | 4 | 15 | 3 | 11 |

| Équipe | J | G | P | N | pts |
|------------------------|----|----|----|---|-----|
| Hannover à Boston | 19 | 15 | 2 | 2 | 29 |
| Baltimore à Cincinnati | 24 | 7 | 10 | 7 | 21 |
| Springfield à Halifax | 22 | 4 | 15 | 3 | 11 |

| Équipe | J | G | P | N | pts |
|------------------------|----|----|----|---|-----|
| Hannover à Boston | 19 | 15 | 2 | 2 | 29 |
| Baltimore à Cincinnati | 24 | 7 | 10 | 7 | 21 |
| Springfield à Halifax | 22 | 4 | 15 | 3 | 11 |

| Équipe | J | G | P | N | pts |
|------------------------|----|----|----|---|-----|
| Hannover à Boston | 19 | 15 | 2 | 2 | 29 |
| Baltimore à Cincinnati | 24 | 7 | 10 | 7 | 21 |
| Springfield à Halifax | 22 | 4 | 15 | 3 | 11 |

| Équipe | J | G | P | N | pts |
|------------------------|----|----|----|---|-----|
| Hannover à Boston | 19 | 15 | 2 | 2 | 29 |
| Baltimore à Cincinnati | 24 | 7 | 10 | 7 | 21 |
| Springfield à Halifax | 22 | 4 | 15 | 3 | 11 |

| Équipe | J | G | P | N | pts |
|------------------------|----|----|----|---|-----|
| Hannover à Boston | 19 | 15 | 2 | 2 | 29 |
| Baltimore à Cincinnati | 24 | 7 | 10 | 7 | 21 |
| Springfield à Halifax | 22 | 4 | 15 | 3 | 11 |

| Équipe | J | G | P | N | pts |
|------------------------|----|----|----|---|-----|
| Hannover à Boston | 19 | 15 | 2 | 2 | 29 |
| Baltimore à Cincinnati | 24 | 7 | 10 | 7 | 21 |
| Springfield à Halifax | 22 | 4 | 15 | 3 | 11 |

| Équipe | J | G | P | N | pts |
|------------------------|----|----|----|---|-----|
| Hannover à Boston | 19 | 15 | 2 | 2 | 29 |
| Baltimore à Cincinnati | 24 | 7 | 10 | 7 | 21 |
| Springfield à Halifax | 22 | 4 | 15 | 3 | 11 |

| Équipe | J | G | P | N | pts |
|------------------------|----|----|----|---|-----|
| Hannover à Boston | 19 | 15 | 2 | 2 | 29 |
| Baltimore à Cincinnati | 24 | 7 | 10 | 7 | 21 |
| Springfield à Halifax | 22 | 4 | 15 | 3 | 11 |

| Équipe | J | G | P | N | pts |
|------------------------|----|----|----|---|-----|
| Hannover à Boston | 19 | 15 | 2 | 2 | 29 |
| Baltimore à Cincinnati | 24 | 7 | 10 | 7 | 21 |
| Springfield à Halifax | 22 | 4 | 15 | 3 | 11 |

| Équipe | J | G | P | N | pts |
|------------------------|----|----|----|---|-----|
| Hannover à Boston | 19 | 15 | 2 | 2 | 29 |
| Baltimore à Cincinnati | 24 | 7 | 10 | 7 | 21 |
| Springfield à Halifax | 22 | 4 | 15 | 3 | 11 |

| Équipe | J | G | P | N | pts |
|------------------------|----|----|----|---|-----|
| Hannover à Boston | 19 | 15 | 2 | 2 | 29 |
| Baltimore à Cincinnati | 24 | 7 | 10 | 7 | 21 |
| Springfield à Halifax | 22 | 4 | 15 | 3 | 11 |

| Équipe | J | G | P | N | pts |
|------------------------|----|----|----|---|-----|
| Hannover à Boston | 19 | 15 | 2 | 2 | 29 |
| Baltimore à Cincinnati | 24 | 7 | 10 | 7 | 21 |
| Springfield à Halifax | 22 | 4 | 15 | 3 | 11 |

VENTE DE NOËL

Jeudi chez **Morgan**

COMPAGNIE DE LA BAIE D'HUDSON

- Centre-ville • Dorval • Rockland • Boulevard
- Plusieurs articles à Snowdon •

Les cinq magasins Morgan seront ouverts
demain et vendredi soir jusqu'à 9 h. p.m.
Samedi : de 9 h. a.m. à 5 h. p.m.

Utilisez votre compte Morgan

pour faire vos achats de Noël
* Jusqu'à 24 mois pour payer
* Facilités de paiement spéciales
allant jusqu'à 36 mois pour
payer les achats importants.



Ouvrez un compte dans n'importe quel magasin Morgan. Procurez-vous le cahier d'annonces dans n'importe quel magasin Morgan.